

132719
à l'usage
INFORMATE



RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN



SYSTÈME EURO MÉDITERRANÉEN
D'INFORMATION SUR LES SAVOIR-FAIRE DANS LE
DOMAINE DE L'EAU

ACCORD DE PARTENARIAT

Entre :

- **Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)**, représenté par son Président M Pierre BARIL, d'une part,

ET

- **Le Système Euro Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)** représenté par le Président de son Comité de Direction, M. Walter MAZZITTI, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

θ - Article 1 -

Le Réseau International des Organismes de Bassin réunit des administrations chargées de la gestion de l'eau, des Organismes de Bassin et des Institutions de coopération bi et multilatérale, afin de promouvoir les concepts de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (IWRM) par Bassin et de soutenir, en collaboration avec le Global Water Partnership (GWP) la création et le renforcement d'organismes de bassin dans le monde. Le RIOB développe, notamment entre ses organismes - membres, le Système d'échange de documentation - « AQUADOC - INTERNATIONAL ».

θ - Article 2 -

Le Système Euro Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau réunit les 27 Pays signataires des Accords de Barcelone, avec l'appui de la Commission Européenne, pour mobiliser, labeliser et diffuser l'information utile pour une meilleure gestion de l'eau dans le bassin de la Méditerranée.

θ - Article 3 -

Le RIOB et le SEMIDE conviennent de collaborer pour améliorer la collecte et la diffusion des informations et de la documentation sur la gestion intégrée des ressources en eau au sein de leurs partenariats respectifs.

13219

En particulier :

® Le RIOB apportera son appui au SEMIDE pour créer une rubrique sur la gestion de l'eau par bassin dans les pays riverains de la Méditerranée et mobilisera à cette fin ses organismes - membres et observateurs dans le cadre du Réseau Régional « MED-INBO », en cours de création conformément à ses statuts, en concertation avec le Comité Régional pour la Méditerranée (MED-TAC) du Global Water Partnership (GWP).

Le RIOB établira un lien permanent sur son site Internet vers le site SEMIDE et favorisera la diffusion des informations des Pays Euro-Méditerranéens au sein de son Réseau à travers le monde.

® Le SEMIDE assurera dans une rubrique spéciale la promotion des concepts de gestion de l'eau par bassin, et des expériences développées, notamment par les membres du RIOB et plus particulièrement ceux établis dans le Bassin de la Méditerranée, adhérents au Réseau Régional « MED-INBO ».

Le SEMIDE établira un lien permanent sur son site internet vers les sites du RIOB et d'AQUADOC INTERNATIONAL et favorisera la diffusion de leurs informations dans le bassin de la Méditerranée.

Ø - Article 4 -

Le présent accord de partenariat est conclu pour une période de quatre ans (2002-2005), reconductible au delà sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les Présidents du RIOB et du Comité Directeur du SEMIDE seront invités comme observateurs aux réunions respectives des Comités Directeur et Technique du SEMIDE, du Bureau de Liaison et de l'Assemblée Générale du RIOB, ainsi qu'aux manifestations de commun intérêt qu'ils organiseront.

Fait à Québec, le 30 Mai 2002

**Le Président du Comité Directeur
du SEMIDE**

**Le Président
du RIOB**

Walter MAZZITI

Pierre BARIL

pour témoin
**Le Secrétaire Exécutif
du GLOBAL WATER PARTNERSHIP**

Khalid MOHTADULLAH





Paris, le 26 Mai 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

SVP : sous embargo jusqu'au 30 Mai 2003

GESTION DES FLEUVES TRANSFRONTALIERS : **Les organisations internationales en appellent au « G8 »**

Madame, Monsieur,

Au nom de l'ensemble des Organisations Internationales signataires, je vous prie de trouver, ci-joint, **l'appel conjoint que nous adressons aux Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se réuniront dans quelques jours à Evian-les-Bains dans le cadre du « G8 ».**

Cet appel souligne l'importance d'une mobilisation de la Communauté Internationale pour assurer une gestion intégrée, durable et solidaire des ressources en eau et des écosystèmes des quelques **263 bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers** dans le monde et la nécessité d'une aide renforcée à cette fin des membres du « G8 » aux Pays émergents concernés par de tels bassins.

Il s'agit d'une action stratégique indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire.

Les organisations signataires demandent que les Pays du « G8 » réservent **une enveloppe d'un milliard de US \$ sur les dix prochaines années** pour mettre en place les organisations appropriées dans les 50 bassins transfrontaliers les plus prioritaires, notamment en **Afrique**.

En ce qui concerne plus particulièrement le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), cet appel se situe dans la ligne des résolutions finales de l'Assemblée Constitutive du **Réseau Spécialisé des Commissions Internationales et des Organismes de Bassin Transfrontaliers** qui s'est tenue à Thonon-les-Bains en Novembre 2002 et qui peuvent être consultées, ainsi que le texte de notre appel, sur le site www.riob.org

Je suis à votre disposition, ainsi que les autres Organisations signataires, pour toutes informations qui vous seraient utiles et je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

P.J. : Appel au G8

Jean-François DONZIER

Secrétaire Permanent

Réseau International des Organismes de Bassin

RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)

Tél. + 33 1 44 90 88 60 - Fax + 33 1 40 08 01 45 - E.mail : riob2@wanadoo.fr

www.riob.org



**LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN APPELLENT
AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8
POUR ALLOUER DES FONDS ET PROMOUVOIR LA COOPERATION
DANS LE DOMAINE DES EAUX TRANSFRONTALIERES
POUR LE DEVELOPPEMENT, LA SECURITE ET LA PAIX.**

LES EAUX TRANSFRONTALIERES ET LA SECURITE :

La gestion durable des ressources en eau est essentielle pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, la protection des écosystèmes et une stabilité sociale et politique dans le monde. L'eau est une cause possible de tensions mais aussi, et cela est plus important, une puissante source de coopération. Cependant, de nombreux conflits liés à l'eau ne sont pas encore résolus et la demande croissante sur des ressources limitées en eau douce augmente le risque de conflits futurs.

La gestion durable des 263 fleuves et lacs ou de plusieurs centaines d'aquifères transfrontaliers, dont les bassins englobent plus de la moitié des territoires et de la population mondiale, est un défi majeur et est d'une importance stratégique pour le futur immédiat et lointain. L'Afrique à elle seule possède 59 bassins transfrontaliers, ce qui représente 80% des ressources en eau superficielle de ce continent. La gestion de ces ressources, essentielles mais partagées, est cruciale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

La gestion durable des ressources en eau des bassins transfrontaliers, organisée dans la transparence et la participation, vise : a) plutôt que des revendications conflictuelles, un partage des bénéfices liés à l'eau entre les nations comme moyen d'un développement et une meilleure intégration économique régionale ; b) un équilibre entre les utilisations concurrentes des ressources des fleuves et des aquifères, en particulier entre les utilisations d'amont et d'aval ; c) la diminution de la pauvreté, la participation du public et un équilibre entre femmes et hommes, afin d'assurer un accès équitable à l'eau pour la vie ; d) la reconnaissance du rôle fondamental des écosystèmes d'eau douce afin de protéger la ressource et prévenir les risques naturels ; e) la protection des ressources en eau durant les guerres et leur réhabilitation une fois les conflits terminés ; f) l'amélioration des connaissances sur les causes des conflits générés par des rivalités d'utilisation de la ressource entre les différents usages et usagers et les réponses politiques potentielles à y apporter afin de les prévenir, ainsi que sur les problèmes environnementaux comme la pollution ; g) l'amélioration des compétences de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE).

Mais les accords internationaux et les moyens de coopération et d'aide au développement, consacrés aux bassins des rivières, lacs et aquifères transfrontaliers, sont actuellement insuffisants pour répondre à ces défis.

Une grande majorité des Etats n'a pas saisi l'occasion de reconfirmer leur engagement à coopérer dans le domaine des bassins transfrontaliers en n'intégrant pas cet objectif dans les conclusions du Sommet Mondial sur le Développement Durable (août 2002) ni dans la Déclaration Ministérielle du 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau (mars 2003).

Une plus forte volonté politique et des actions renforcées sont requises d'urgence, comme l'avait pourtant déjà affiché des déclarations antérieures, comme celles signées à Rio (1992), à Paris (1998), La Haye (2000) et à Bonn (2001).

LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU ET DES BASSINS TRANSFRONTALIERS :

Les ressources mondiales en eau douce, qui transcendent les limites politiques et administratives, doivent être partagées entre les individus, les secteurs économiques, les juridictions inter-Etat et entre nations souveraines, tout en respectant le besoin d'un environnement durable. **La mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) requiert une volonté politique et des engagements financiers à long terme.**

Ceci devrait inclure : a) l'élaboration et l'extension de nouvelles lois nationales sur l'eau qui instaurent ou renforcent la GIRE et les techniques de gestion par bassin ; b) la création et le renforcement d'organismes de bassin au niveau national et international ; c) l'adoption de conventions, traités, et/ou de déclarations internationales sur la gestion des eaux douces ; d) l'organisation de systèmes cohérents de monitoring, d'échange d'informations appropriées et la création des bases de données adéquates ; e) l'étude et l'application de schémas directeurs nationaux et régionaux sur l'eau ; et f) et la mise en place de systèmes de financement rationnels fondés sur les principes de cause commune et de solidarité dans les bassins.

POUR LES EAUX TRANSFRONTALIERES : DES LOIS, DES INSTITUTIONS ET UNE MEILLEURE GOUVERNANCE :

La mise en place d'organismes de bassins transfrontaliers s'est révélée être un succès dans de nombreux bassins au niveau international et national, tels que pour le Rhin, le Lac Léman, les Grands Lacs et le St. Laurent, le Sénégal, le Mékong ou le Murray Darling par exemple, mais beaucoup d'institutions de bassins transfrontaliers n'ont pas encore d'autorité, de capacités ou de ressources suffisantes. Pire encore, il n'y a aucune institution inter-Etat pour gérer l'eau dans la majorité des bassins transfrontaliers.

La création à grande échelle ou le renforcement des organismes de bassin nécessaires pour améliorer la gouvernance et faciliter la participation des acteurs vont dans le sens des recommandations de la Communauté internationale pour élaborer une vision commune de la gestion de ces bassins.

PRINCIPES DIRECTEURS ET RECOMMANDATIONS :

Une plus forte volonté politique et des actions intégrées et pragmatiques, qui respectent la diversité culturelle et géographique, sont devenues urgentes, si l'on veut réduire la pauvreté et maintenir les écosystèmes.

Il faut souligner en particulier :

- **Le partage des bénéfices** : les discussions sur la coopération transfrontalière devraient être fondées sur la reconnaissance de l'interdépendance et souligner les grands bénéfices de la gestion intégrée par bassin de fleuve, lac et aquifère pour les Etats impliqués. La redistribution de ces bénéfices, partagés au niveau national, requiert des processus de participation des acteurs et d'intégration dans les stratégies de diminution de la pauvreté.
- **L'environnement** : l'importance de maintenir l'intégrité des écosystèmes des bassins doit être introduite dans les accords entre Etats. Des écosystèmes sains et fonctionnant correctement sont vitaux pour une alimentation en eau claire et sans danger et pour la prévention des risques. De plus, la biodiversité des fleuves et des lacs est un élément vital de la sécurité alimentaire dans de nombreux endroits du monde. Les objectifs bien intentionnés d'accès équitable à l'eau et de coopération resteront sans effet si les investissements ne sont pas réalisés dans la qualité des fleuves en tant que source d'eau tant pour les populations que pour les écosystèmes. Des mesures doivent être prises pour garantir des débits environnementaux permettant d'allouer l'eau en quantité suffisante pour maintenir en bonne santé les systèmes fluviaux, les estuaires et les zones côtières, pour le bien des individus et de l'environnement.

- **La participation et le renforcement des institutions** : il faut souligner la valeur et l'importance de l'implication des acteurs dans la prise de décision. La transparence et le partage des informations devraient aider ces acteurs à participer pleinement à l'élaboration de stratégies et d'accords dans les institutions de bassin de fleuves et d'aquifères. La sensibilisation et l'éducation, y compris la formation de médiateurs, devraient être renforcées afin de s'assurer que tous les acteurs savent répondre au défi du partage de l'eau.
- **La législation** : des conventions internationales et des lois nationales devraient devenir des outils plus puissants pour prévenir et résoudre les conflits transfrontaliers sur l'eau, et mettre en œuvre la gestion de la ressource et la protection de l'environnement. Il est nécessaire d'établir des accords de gestion intégrée et efficace entre tous les Etats pour chaque bassin de fleuve, lac ou aquifère transfrontalier. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour clarifier et renforcer la protection des systèmes aquatiques contre les conflits armés et les attaques terroristes.
- **La facilitation et la médiation** : l'accès à une possible médiation sur l'eau doit être assuré pour éviter les conflits ou les résoudre en collaboration avec les organismes de bassin, les gouvernements et autres acteurs concernés.
- **L'aide financière** : l'aide internationale doit promouvoir la coopération sur les bassins des fleuves et aquifères transfrontaliers, en finançant et facilitant la communication, et la création ou le renforcement d'institutions communes entre Etats et acteurs d'un même bassin. De nombreuses régions en développement ne possèdent aucune infrastructure pour collecter et échanger des données avec les pays voisins : l'engagement financier international est vital et devrait être accru.

Un mécanisme de financement adapté devrait soutenir les actions liées d'une manière spécifique à la gestion des eaux transfrontalières partagées.

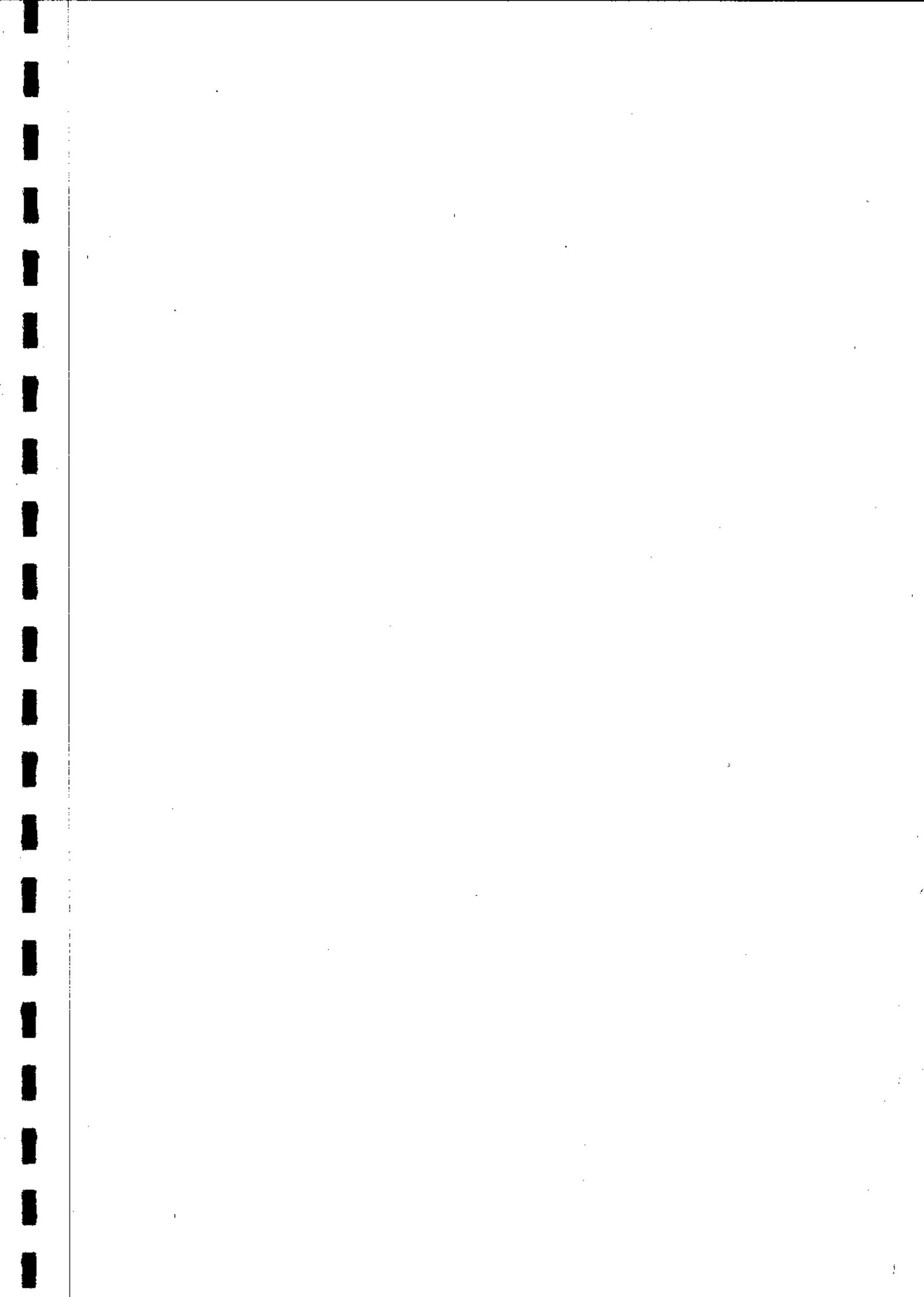
Si cinquante bassins de fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers sont identifiés comme prioritaires pour des raisons de sécurité au niveau international, et comme 2 millions de dollars sont nécessaires, chaque année pendant dix ans, pour établir des mécanismes et des institutions permanents, stables et fiables dans chacun d'eux, **l'investissement total serait de 1 milliard de dollars US.**

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SIGNATAIRES DEMANDENT AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8 DE FINANCER LE LONG PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION DE L'EAU AU NIVEAU TRANSFRONTALIER.

Le Conseil Mondial de l'Eau, la Croix Verte Internationale, le « Global Water Partnership », l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), le Secrétariat International de l'Eau, le Programme Solidarité Eau et le « World Wide Fund for Nature » (WWF), demandent aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Evian pour le Sommet du G8, de reconnaître la gestion des bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers comme prioritaire et d'allouer 1 milliard de dollars pour les dix prochaines années, afin de financer la coopération entre Etats dans ce domaine stratégique.

Ce montant très réaliste représente moins d'un 1/1000 des centaines de milliards qui doivent être investis durant les dix prochaines années pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et appliquer les décisions arrêtées à Johannesburg dans le domaine de l'eau.

Cet engagement est une condition préalable pour faire face avec succès à ce grand défi mondial.





**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

Décembre 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

**VI^{ème} ASSEMBLEE GENERALE MONDIALE
LA MARTINIQUE (ANTILLES FRANCAISES)
24 - 28 JANVIER 2004**

« LA FRANCE PRENDRA POUR 2 ANS LA PRESIDENCE DU RESEAU »

La prochaine Assemblée Générale mondiale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) se tiendra, à l'invitation du Comité de Bassin, de l'Office de l'Eau et des Autorités de la Martinique et avec l'appui de l'Agence française de l'Eau Loire-Bretagne et du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, **du Samedi 24 au Mercredi 28 Janvier 2004 à La Martinique.**

Rappelons que le RIOB réunit à ce jour 138 organismes-membres ou observateurs permanents dans 51 pays.

Cette importante manifestation, qui ne se tient que tous les deux ans, sera l'occasion de **faire le point des progrès significatifs de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin à travers le monde, avec la présentation des cas concrets les plus avancés.**

Parmi les grands sujets qui seront abordés, nous pouvons d'ores et déjà retenir :

- ◆ Le bilan de l'année internationale de l'eau douce 2003, III^{ème} WWF de Kyoto, G8 d'Evian, NEPAD, etc ...,
- ◆ Les composantes « bassins » des initiatives européennes et canadiennes sur l'eau, lancées lors du Sommet Mondial de Johannesburg,
- ◆ Les commissions internationales, la gestion des fleuves transfrontaliers et les suites de la Conférence Internationale de Thonon-les-Bains,

.../...

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
Office International de l'Eau**

21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)

Tél. (33) 1 44 90 88 60 - Fax (33) 1 40 08 01 45 - E.mail : presse-riob@wanadoo.fr

◆ L'application de la Directive-Cadre européenne sur l'eau, première réglementation applicable immédiatement dans 25 pays, basée sur la gestion par bassins nationaux et transfrontaliers à l'échelle d'un continent et prévoyant le bon état écologique des eaux de surface et souterraines d'ici à 2015 (programme du Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre),

◆ Le « Programme Associé - RIOB - Global Water Partnership - pour soutenir la création et le développement des Organismes de Bassin dans le monde ». Les jumelages entre bassins (projet TWINBASIN), les projets pilotes, formation, Système Mondial d'Information et de Documentation sur l'Eau, etc ...,

◆ Les programmes internationaux sur la gestion par bassin : Banque Mondiale et Banques Régionales de Développement, Nations Unies, DSEA, UNESCO, OMM, Green Cross International, WWF, UICN, etc ...,

◆ Le cas particulier des « Iles-Bassins »,

◆ Les bilans et projets des Réseaux Régionaux des Organismes de Bassin en Afrique (RAOB), Amérique Latine (RELOB), Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et Méditerranée (REMOB).

Plusieurs thèmes directement opérationnels comme la prévention des phénomènes extrêmes (inondations, érosion, sécheresse), la gestion intégrée des eaux souterraines, le monitoring et la participation de la Société Civile, seront également abordés.

L'importance des sujets à traiter est à la hauteur des enjeux et des progrès rapides de la gestion par bassin dans le monde.

Conformément aux statuts du Réseau, la France, pays organisateur de l'Assemblée Générale prendra la présidence mondiale du RIOB pour 2 ans jusqu'en 2006. C'est Madame Madeleine JOUYE DE GRANDMAISON, Présidente du Comité de Bassin de la Martinique et Vice-Présidente du Conseil Régional, qui a été pressentie par les organismes-membres pour assumer cette fonction internationale.

Pour plus d'informations :

*Christiane RUNEL
Directrice de la Communication
Attachée de Presse*

Fax : 01 40 08 01 45 - E-mail : presse-riob@wanadoo.fr

Memorandum of Understanding

between

the Global Water Partnership Organisation (GWPO)

and

the International Network of Basin Organisations (INBO)

Article 1 The Parties

1. The Global Water Partnership Organisation is an intergovernmental organisation established in 2002 by an agreement between the Governments of Sweden, Chile, Pakistan, Denmark, the Netherlands and Argentina and the World Bank, (the organisation being hereinafter referred to as "GWPO"). The GWPO acts as the Secretariat of the Global Water Partnership Network.

The objective of the Global Water Partnership Network is to develop and promote the principles of integrated water resources management and to that end:

- a) Identify critical needs and stimulate Partners to meet such needs within their available human and financial resources;
- b) Support action at national, regional, local or river basin level that will lead to the adoption and implementation of the principles of integrated water resources management;
- c) Help match needs to available resources;
- d) Strengthen mechanisms for sharing information and experience.

2. The International Network of Basin Organisations (hereinafter referred to as "INBO") was created in 1994 at a Constituent Assembly held in Aix-les-Bains, France. Today it consists of more than 134 members or observers within 51 countries throughout the world.

Article 2 Aims of the Parties

GWP aims at fostering Integrated Water Resources Management (IWRM). The IWRM approach advocates a move towards a much more integrated and co-ordinated water development and management process than is currently practised. IWRM should be developed at all levels and when appropriate at river, lake or aquifer basin level. Consequently the organization of stakeholders at the river basin level can be an important means to achieve a better management of river, lakes and aquifers. From the GWP perspective, this can be based on existing regional structures such as the Regional Technical Committees (RTAC) and the Regional Water Partnership (RWP).

INBO aims to promote basin management as an essential tool for sustainable development. For this purpose, INBO endeavours:

- to develop lasting relations between the organizations in charge of such a comprehensive river basin management and facilitate exchanges of experience and expertise among them;
- to facilitate the development of tools for institutional and financial management, knowledge and monitoring of water resources and uses, organization of databases, concerted elaboration of medium and long-term masterplans and action programs;
- to organize information and training programs for representatives of decentralized governmental administrations, national and local authorities, representatives of users and different stakeholders involved in water management and executives and staff of organizations in charge of basin management;
- to evaluate actions undertaken by Member-organizations and disseminate their results;
- to raise awareness on these issues;
- to promote these principles in international co-operation programs.

Four regional networks have been created within the framework of INBO:

- the Latin-American Network of Basin Organizations (LANBO), created in 1998 in Bogota,
- the Central Eastern Europe Network of Basin Organizations (CEENBO), created in February 2002 in Romania,
- the African Network of Basin Organizations (ANBO), created in July 2002 in Dakar,
- The Mediterranean Network of Basin Organizations created in November 2002 in Madrid.

Besides, the Network of Transboundary Basins Organizations was created in Thonon-Les-Bains (France) in November 2002.

The setting-up of new regional networks in Europe for all the EU-member states and South Asia is currently being investigated.

INBO Headquarters are established in Paris (France)

Article 3 Areas of Collaboration

The Parties to this Memorandum of Understanding have agreed to collaborate in the implementation of the Associated Programme on Developing and Strengthening Basin Organisations (herein referred to as "the Associated Programme"), as furthermore set out in Attachment 1.

All collaboration between GWPO and INBO, where inputs in the form of staff and/or financial resources are required, will be based on specific separate agreements between the Parties. Such agreements shall provide detailed information on tasks to be performed, outputs to be produced, exchange of information and financial conditions for the collaboration.

Article 4 General principles for collaboration

The relationship between the parties will be guided by the following general principles:

- INBO will be a partner of the Global Water Partnership (GWP), and GWPO will be a member of the INBO.
- The parties will strengthen the links between organizations at the regional level and will facilitate the relationship and the collaboration between GWP Regions and the regional networks of INBO.
- The parties will exchange all documentation and documents concerning the Associated Programme and in general seek to keep each other informed about progress and major developments.
- The parties will inform each other about major events, invite each other and participate in each others major events globally and regionally, when relevant.
- The parties will facilitate access to each others networks, partners and members and seek to build linkages between the organizations at the regional, national and local level.
- The parties will seek to involve each other in their activities relating to basin organizations **and to facilitate from each part their implementation and coordination.**

Article 5 Objectives of the Associated Programme

The overall goal of the Associated Programme is to support the development of any organizational initiatives for Integrated Water Resources Management at the river/ lake/ aquifer basins level, where support is needed.

The Associated Programme on Developing and Strengthening Basin Organizations (BO-AP), **as sound basis for IWRM implementation**, proposes:

- to build national, regional and international links between existing or incipient Basin Organizations or between administrations preparing reforms based on river basin management and leading to IWRM,
- to increase understanding of River Basin Management including possible organizational designs, management tools and processes leading to its definition and implementation,
- to support processes undertaken in basins where there is a felt need for improvement of water resources management,
- to support dialogue and collaboration between Basin Organizations and the civil society.
- To collect all kinds of sound informations related to integrated water resources and basin management, and to disseminate them by the way of shared international information and documentation systems such as EMWIS in the Mediterranean area, AQUADOC in Eastern and Central Europe, or AWIS in Africa...

It aims at facilitating the emergence of the principles of effective water governance and the sustainable development of water resources in all the regions of the world.

The Associated Programme on Developing and Strengthening Basin Organizations is addressing not only existing Basin Organizations, but also future organizations, or beginners.

Article 6 Contact Persons/Points

In the implementation of this Memorandum of Understanding, the assigned Network Officer of GWPO will serve as the contact person for INBO, and the Program Manager at INBO will serve as the contact person for GWPO.

Notices shall be addressed to:

Global Water Partnership Organisation (GWPO)

Address: Hantverkargatan 5
SE-112 21 Stockholm, Sweden
Telefax: +46 8 562 51 901
Contacts: Daniel VALENSUELA
Telephone: +46 8 562 51 921
E-mail: daniel.valensuela@gwpforum

International Network of Basin Organisation (INBO)

Address: Secretariat Technique Permanent
21, rue de Madrid
75008 – Paris, France
Telefax: +33 1 40 08 01 45
Contacts: Denis FOURMEAU
Telephone: +33 1 44 90 88 60
E-mail: stp-riob@oieau.fr

Article 7. Note of reservation in relation to institutional independence

Notwithstanding the above, both GWPO and INBO reserve the right to act independently where either institution believes it is within their best interest. Both parties reserve the right to their own legal institutional dependence and no contract by either party shall be legally binding upon the other without the explicit written approval of the responsible individuals in both organizations.

Article 8 Controversies

Any controversy arising as a result of or in connection with this Memorandum of Understanding shall be settled amicably between the Parties. In case that an amicable settlement cannot be reached within three months of consultations, this Memorandum of Understanding will be terminated with immediate effect if one of the Parties states so in writing to the other Party.

Article 9 Duration

This Memorandum of Understanding enters into force upon signature by both Parties. It shall remain in force for a period of 3 years, unless terminated earlier by a three months written notice from either party.

Stockholm

Paris

For and on behalf of
Global Water Partnership Organisation

For and on behalf of
The International Network
of Basin Organisations

Signature
Emilio GABRIELLI
Executive Secretary

Signature
Jean-Francois DONZIER
Permanent Technical Secretary

**Associated Programme
on
Developing and Strengthening River Basin Organisations**

1. BRIEF HISTORY OF THE CO-OPERATION BETWEEN GWP AND INBO

The dialogue between GWP and INBO on the implementation of the Associated Programme on Developing and Strengthening Basin Organizations started in 1999 in Delft, followed by discussions with the GWP Technical Committee in 2000. The proposal for a world program with regional components was accepted by the Steering Committee of GWP in August 2000. The principle of an inception phase was retained according to the terms of reference defined in September 2001. The inception phase took place from October 2001 to June 2002. The first meeting of the Steering Committee of the Associated Programme was held in Paris in April 2002. The purpose was to examine the various projects entering the Associated Programme. The report of the inception phase was submitted by INBO at the end of August 2002.

2. MAIN ACTIVITIES IN THE ASSOCIATED PROGRAMME

The collaboration between GWPO and INBO is based on the results of the inception phase of the Associated Programme. These results indicate that the collaboration currently could start with 62 projects relating to the objectives of the Associated Programme.

3. FIELDS OF COLLABORATION

According to all the objectives expressed above, four main fields of collaboration are identified:

1. Where appropriate, promote the concept of basin organization to develop IWRM at local level
2. Support twinnings, allowing direct cooperation between several basin organizations
3. Implement experimental projects
4. Synthesise knowledge, know-how and practices and their distribution
5. Share documentation useful for the basin organizations.

The Associated Programme will be developed in close collaboration with the other initiatives launched under the aegis of GWP, in particular:

- The implementation of a general information system on IWRM, in order to better understand the basin organizations.
- The strengthening of the IWRM institutions by means of CAPNET (International Network for Capacity Building in IWRM), a GWP/UNDP/Dutch Associated Programme.
- The governance of water management, within the framework of basins.

All the initiatives of GWP take advantage of the close interactions within its regional partnerships (RTACs, RWPs, CWPs and AWP), and between the regional networks of INBO (LANBO, CEENBO, ANBO MED-INBO), and its network of transboundary basin organizations, as a means to ensure broad synergy between the Associated Programme services and the real needs on the ground. The Associated Programme will be based on these GWP and INBO regional bodies for acting in full dialogue with them to resolve the problems encountered by basin organisations.

A description of five main expected outputs is given hereafter, notably all the proposed services and the identification of responsibility to lead, co-ordinate and follow the services.

OUTPUT 1: PROMOTE BASIN ORGANIZATION FOR IWRM

Numerous projects have been listed during the inception phase. Nevertheless, the promotion of the idea of basin organizations for the development of IWRM must be pursued, in particular in the regions where this concept is unfamiliar.

Collaborative actions:

- Promoting the Joint Programme and the idea of IWRM at basin level by the usual modes of communication of GWPO and INBO. A particular effort of communication will be made towards the regions that have made little or no input during the inception phase
- Developing a joint document to understand the interest of IWRM at basin level and the creation of basin organisations to facilitate this approach.

OUTPUT 2: TWINNING BETWEEN BASIN ORGANIZATIONS

The twinning of Basin Organizations is presented as a tool for obtaining tangible results to stimulate and support water management at river basin level.

By allowing the direct sharing of good and bad experiences, twinning service can help the involved Basin Organizations in enhancing their management efficiency through improved technical, scientific and institutional expertise. This need is particularly felt by Basin Organizations, which have only been operational for a few years. It can also benefit to old organizations that have not been created on the basis of IWRM.

The twinning concept is based on the proven rationale that new Basin Organizations can benefit from advice provided by a more experimented RBO managing a basin in another geographical, political or economical context.

The twinings will be a means of cooperation based on a formal agreement with official provisions for information exchanges and lasting relations.

The main areas of direct cooperation may be :

- capacity building,
- institutional organization,
- development of appropriate legal frameworks and policy,
- medium and long-term planning,
- economic approach, taxation, investment plans,
- knowledge of resources, use of hydrological systems, database management,
- directing Basin Committees, etc.

Focus will also be on how to build up specific cooperation services within a geographic region, and/or within Basin Organizations sharing a transboundary river in a sub region.

Except the twinings between Basin Organizations from industrialized and emerging countries, direct relations between Basin Organizations from Southern countries should also be developed, in order to facilitate specific exchanges.

PROPOSED SERVICES:

- Support of INBO for formalization of relations between two Basin Organizations by elaborating a contract including the following details:
 - the kind and level of exchanges, their frequency, the way they will be performed, expected outputs and their evaluation,
 - the needs of the twinning partners in terms of capacity building, development of legal frameworks and policy, and information on planning ,
 - the possible contribution from twinning partners and other resources
 - the appointment by both twinning partners of focal points for the implementation of the twinning arrangement.
-
- Information given by INBO to GWPO relating to the focal points in order to put them in the GWPO database.
 - A documentary database to be supplied by GWPO for the new organizations (documentation produced on IWRM, Partnership, Governance etc.) according to their expressed needs.
 - Workshops held by both twinning partners with focus on exchange of expertise, knowledge and practical knowledges. RTAC, RWP and Regional INBO will be invited to these workshops to bring certain answers and to collect information about the kind of problems, which arise, in order to bring solutions.
 - Exchanges of staff, on the initiative of both twinning partners.
 - Projects or particular programs of research for a common interest launched by the twinning partners. INBO will be informed about these projects, and can inform GWPO if necessary, notably if the facilitator / coordinator has to contact the GWPO.
 - Twinning partners will report yearly on the progress of the twinning activities, the evolution of their Basin Organizations, improvement in sustainable water resources management, use of hydrological systems in the basins involved. This report will be transmitted to INBO, Regional INBO and Regional GWP.
 - Identification of new Basin Organizations which can be integrated into the existing GWP and INBO networks and consequently develop twinings.
 - Evaluation by INBO of the twinings by making sure that annual reports are established and distributed.
 - Support from INBO to the resolution of the possible disputes among partners of twinning.
 - Promotion through the twinings of tools of GWPO and INBO (ToolBox, Aquadoc-inter) as well as possible supports through the other targeted programs (CAPNET, GENDER) or DIALOGUE.
 - Identification by the regional INBO and RTAC / RWP of the demonstrative twinings which can become a case study for ToolBox.

OUTPUT 3 : MOBILISATION OF BASIN ORGANIZATION EXPERTISE FOR IMPLEMENTING PILOT PROJECTS

The implementation of integrated water management at basin level requires multiple thoughts notably in the following domains:

- Institutional and legal background, role of public Authorities and private sector,
- Participative management, participation of stakeholders and water users,
- Integrated system of monitoring and assessment,
- Operational and long-term planning, formulation and application of strategies at local, national or regional level, to elaborate overall master plans (a 15-year long-term basis),
- Regulations and water police,
- Means and methods for financing Basin Organizations
- Management of municipal water supply and sanitation utilities,
- Awareness raising, information and education for users,
- Vocational training for professionals.

Around these thematic areas, pilot projects will be identified if they were not identified during the inception phase. The capacity of expertise on the problems that exist in the Basin Organizations will be listed, and networking will facilitate the (experimental) implementation of the projects.

Experts of recognized international organizations will join these teams.

Also the Basin Organizations being active members of RWPs or CWPs have access to the experts of the Regional Technical Committee of GWP.

PROPOSED SERVICES :

- Identification by INBO within the network of Basin Organizations a list of recognised experienced professionals, who can provide support on issues related to their specific experience on Basin management on the grounds. GWPO will provide support by means of its database and network (RTACs, RWPs, CWPs and AWP notably).
- Analysis and prioritising of proposals of pilot projects by INBO, in dialogue with regional networks of INBO, regional groups of GWP and other partners. Validation of the pilot projects by INBO in co-ordination with GWPO;
- To offer a pool of experts to the members of the network.
- Support of INBO and GWPO for the definition of the Terms of Reference for specific programs, which have to be achieved in the particular context of the Basin Organization.
- Support of GWPO and INBO for fundraising.
- Validation by GWPO and INBO of demonstrative projects to be selected as " Initiative Champion ".
- Coordination of the implementation and appraisal of programs by INBO.
- Methodological support for collecting necessary information for the application of the pilot projects of INBO.

OUTPUT 4 : SYNTHESISE KNOWLEDGE AND KNOW-HOW

The synthesis of knowledge and know-how aims to identify the good practices as well as the shortcomings of the organization, the management and the functioning of Basin Organizations. Several types of Basin Organizations are possible. The question is to find the right criteria for making the organization reach the objective of IWRM into the relevant geographic sector.

- What organizational structures in national and transboundary basins can promote integrated basin management most effectively? What should the relation be between policy making, regulation, operation and financing?
- What tasks should Basin Organizations have: floods protection, scarcity and erosion issues, surface and/or ground water, irrigation, water resources management and/or water supply and sanitation, land planning, community development or not?
- What is the optimal mix of policy instruments under different circumstances (regulation, economic instruments and communication)? How can they be compared and/or challenged?
- How can the necessary finances be mobilised? How can they be regulated and monitored?
- Which international organizations could support these activities?
- Which approaches to planning and balancing the different functions should be followed? How can they be compared and/or challenged?
- How can stakeholders' participation be promoted? Which methods and techniques should be used?
- How to estimate the quality of water, the capacities of the ecosystems? How to qualify the users and their performances.
- How to compare the monitoring system, techniques of measures and databases organizations, the efficiency of sanitation systems?

In all these fields, answers and solutions belong clearly to the Basin Organization itself: the best practice is the one suited to the social, legal, physical and economic local parameters.

PROPOSED SERVICES :

- Inventory and identification of good and bad practices in terms of organization and functioning of Basin Organizations carried out by INBO in coordination with regional networks of INBO and GWP Regions.
- Identification of the information available on the types of Basin Organizations, their modalities of running and structuralization or organization.
- Identification of the criteria for well functioning of the Basin Organization and diffusion of its outcomes in association with other international organizations (World Bank, UNESCO / HELP)..
- Identification of projects, which can be proposed for the ToolBox by INBO
- Use of outcomes for institutional strengthening of River Basin Organizations, in close cooperation with CAPNET, among others.
- Support for definition and implementation of training sessions, based on the synthesis of knowledge, that are adapted to Basin Organizations from INBO and GWPO.

OUTPUT 5: SHARE DOCUMENTATION SYSTEMS ON WATER

IWRM at basin level means access to a vast range of information and knowledge that concern institutions, legislations and national and international rules as well as legal, economic and technical documentation.

It is important to share this information and documentation and make it available at international level in the field of basin organizations. The creation of regional networks of basin organizations can help this networking.

The system has already been experimented with by the use of AQUADOC-INTER, a website elaborated by INBO for Latin America and Europe and the website EMWIS set up for the Mediterranean region, as well as the AWIS project in Africa.

PROPOSED SERVICES:

- Promotion of the creation of regional networks of basin organizations
- Following of these networks by the INBO
- Provide support and methodological advice for these networks
- Share available information (continuation of AQUADOC-Inter, EMWIS and AWIS websites).
- Establishment of links between the GWPO and INBO web sites and a joint promotion of these websites.





**PROGRAMME ASSOCIÉ RIOB-GWP
« SOUTENIR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT
DES ORGANISMES DE BASSIN »**

**Développements intervenus depuis fin 2001,
enseignements et perspectives d'avenir**

1/ « L'INCEPTION PHASE » : d'octobre 2001 à l'Assemblée Générale de Québec, juin 2002:

Le GWP et le Secrétariat du RIOB sont convenus en septembre 2001 de lancer la phase de démarrage (« inception phase ») du Programme Associé. En effet, si le programme associé avait été approuvé dans ses principes lors de la participation du GWP à l'Assemblée Générale du RIOB à Zakopane en octobre 2000, il n'avait pu dans sa première année démontrer de manière incontestable sa capacité à mobiliser les acteurs, faute de financements appropriés, et en raison d'une relative méconnaissance du RIOB par les bailleurs de fond. En conséquence, les buts principaux de l'inception phase étaient :

- assurer la promotion du programme associé au cours de consultations avec les partenaires pertinents, tant au niveau global que régional
- générer des projets tant au niveau global que régional ou estatal, susceptibles de bénéficier du label « programme associé »,
- impliquer les bailleurs de fonds afin qu'ils contribuent de manière pérenne au financement des activités du programme associé
- préciser les modes organisationnels de fonctionnement entre le RIOB et le GWP,

Tous ces objectifs devant concourir à ce que le Programme Associé puisse effectivement atteindre sa « vitesse de croisière » à l'été 2002.

L'inception phase a duré 9 mois, d'octobre 2001 à juin 2002 inclus. Cette période permettait ainsi d'inclure l'Assemblée Générale du RIOB qui se tenait à Québec fin mai, et en constituait en quelque sorte le point d'orgue, et de disposer donc d'un canevas de travail clarifié en vue des grandes échéances du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg fin août, et le 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Kyoto en mars 2003. Comme on le verra plus loin, le RIOB a en effet été amené à jouer un rôle important dans ces deux événements.

Comme convenu dans les termes de référence, un comité de pilotage du programme associé a été créé. Sa première réunion s'est déroulée à Paris les 29 et 30 avril 2002, soit entre le bureau de liaison du RIOB tenu à Séville fin février 2002, et l'Assemblée Générale de Québec du 28 au 30 mai 2002, Il a permis de faire le point sur l'état d'avancement du Programme Associé, et d'affiner la sélection d'une soixantaine de projets qui ont été ensuite présentés lors de l'AG de Québec.

Les principaux évènements dans lesquels le RIOB s'est fortement impliqué, ou du moins auxquels il a été étroitement associé dans le cadre de l'inception phase ont été, par ordre chronologique :

- Atelier de Panama fin octobre 2001
- Water Conference de Hanoi et réunion du GWP-SEATAC à Hanoi fin octobre 2001
- réunion régionale de planification du réseau d'Asie du Sud des Organismes de Bassin à Kandy (Sri Lanka) en janvier 2002
- Assemblée constitutive du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe de l'Est à Sinaia (Roumanie) en février 2002
- Atelier préparatoire à la création du Réseau Africain des Organismes de Bassin à Dakar en mars 2002.
- Atelier du LANBO à Santiago du Chili en avril 2002.
- Bureau de liaison du RIOB à Séville fin février 2002
- Participation du STP-RIOB à la Water Week de la Banque Mondiale en mai 2002
- Mission du STP-RIOB en Egypte mi mai 2002 afin d'identifier des partenaires égyptiens souhaitant participer avec le RIOB à la création du réseau méditerranéen des organismes de bassin, proposé pour financement européen au titre des appels d'offres MEDA sur la gestion locale de l'Eau
- Participation à de multiples réunions à la Commission Européenne à Bruxelles entre Octobre et Juin 2002.
- Assemblée Générale du RIOB à Québec fin mai 2002.

Bien qu'elles se soient déroulées après la fin théorique de l'inception Phase, l'on citera également deux autres réunions majeures :

- Participation à la réunion des « Consulting Partners » du GWP à Accra (Ghana) en juin 2002
- Assemblée Constitutive du Réseau Africain des Organismes de Bassin en juillet 2002.

De nombreux contacts ont bien sûr été pris à Paris, siège du STP, avec les bailleurs de fonds français (Agence Française de Développement, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère des Finances, Fonds Français pour l'Environnement Mondial), et de manière systématique avec les partenaires du Programme Associé (membres des réseaux régionaux du RIOB et du GWP, représentants des bailleurs) lors de leurs passages à Paris.

Par ailleurs, il convient de noter que, pour la première fois l'Assemblée Générale du RIOB a été marquée par la très forte participation de bailleurs de fonds bi et multilatéraux et d'organismes internationaux : Banque Mondiale, Organisation des Etats Américains, UN-DESA, UNESCO, UNEP, OMM, CEPAL, gouvernement des Pays-Bas (Ministère des Affaires Etrangères et Ministère des Travaux Publics...), qui tous ont exprimé leur intérêt pour le RIOB et se sont engagés à soutenir les actions développées dans le cadre du programme associé.

2/ La 2ème PHASE du Programme Associé : depuis l'Assemblée Générale de Québec

A l'issue de l'Assemblée Générale du RIOB, où avait été approuvée à l'unanimité à la fois la création du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) et la création d'un réseau spécialisé des organismes de bassin transfrontaliers, le STP-RIOB a activement contribué aux réflexions des administrations françaises et européennes dans le cadre de la préparation de l'Initiative Européenne sur l'Eau présentée par la Commission Européenne au Sommet de Johannesburg, initiative où la France est responsable du thème « gestion des eaux transfrontalières ». Le STP-RIOB a notamment préparé pour la Commission Européenne une fiche sur le thème des bassins africains au titre des initiatives dites de « type 2 », et plaidé pour que l'Europe appuie de tout son poids politique et financier les projets prioritaires tels que ceux portés par les membres du RAOB à Johannesburg.

Par ailleurs, le STP-RIOB a maintenu en permanence des contacts très étroits avec le Secrétariat du 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau, (dont un représentant a également participé à l'AG de Quebec) afin que le thème de la gestion par bassin soit l'un des thèmes centraux du Troisième Forum. La proposition du STP-RIOB a été acceptée par les organisateurs japonais, qui ont d'ailleurs demandé au RIOB de coordonner l'organisation des deux journées de Shiga (20 et 21 mars) avec le GWP, l'UNEP, l'ILEC et le Ministère Japonais de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports (MLIT). Ce travail très important de coordination (en plus de l'organisation des deux sessions du RIOB les 20 et 21 mars) a conduit le STP-RIOB à participer à plusieurs réunions préparatoires (Bruxelles juillet 2002, Kyoto novembre 2002, Tokyo janvier 2003). Le Président du RIOB est intervenu lors de la séance plénière d'inauguration des journées de Shiga, et le STP lors de la séance de clôture, où il a notamment présenté les « Dix Commandements » pour une meilleure gouvernance de l'eau.

Ainsi, le GWP et le RIOB ont profité des grandes réunions internationales sur l'eau pour promouvoir, le cas échéant conjointement, le programme associé GWP-RIOB; Parmi ces événements, l'on citera donc:

- le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg fin août 2002 (le STP du RIOB a activement contribué aux réflexions de la France et de la Commission Européenne dans le cadre de l'initiative européenne sur l'eau, notamment en suggérant à l'UE de soutenir les projets proposés par le Réseau Africain des Organismes de Bassin, qui a tenu son Assemblée générale constitutive les 10 et 11 juillet à Dakar).
- La conférence Internationale sur l'Eau en Montagne (gestion intégrée des hauts bassins versants) de Mégève (France), les 5 et 6 septembre 2002. Mme. Margaret CATLEY-CARLSON, Présidente du GWP, a honoré les travaux de sa présence
- La conférence internationale sur la gestion des organismes bassins à Madrid du 4 au 8 novembre 2002 (couplée avec l'Assemblée générale constitutive de MED-INBO et le Bureau de Liaison du RIOB)
- La conférence internationale « Du conflit à la coopération : des opportunités pour la gestion de l'eau » de Delft (Hollande) du 20 au 22 novembre 2002.
- L'assemblée constitutive du réseau des organismes de bassins transfrontaliers à Thonon (France) les 25 et 26 novembre, auquel le GWP a participé en intervenant sur le sujet de la « gouvernance transfrontalière ».
- Le 3^{ème} Forum Mondial de l'eau de Kyoto en mars 2003. Les organisateurs japonais avaient nommé le GWP et le RIOB comme co-organisateurs des deux journées de Shiga sur la GIRE et la gestion par bassins.

Comme on le voit, l'appui du GWP au titre de l'inception phase a permis de développer une activité considérable de promotion, d'explication, de sensibilisation des différents acteurs (gouvernements, bailleurs, partenaires du GWP et du RIOB) sur le programme associé. Cette activité est même allée au-delà du travail de sensibilisation initialement prévu dans les termes de référence, (puisque la simple durée de l'inception phase a permis une telle mobilisation des acteurs africains qu'ils ont déjà créé le RAOB !) et aussi au-delà en termes géographiques, puisqu'un effort particulier a été fait sur la Méditerranée, bien que cette zone n'ait pas été incluse a priori dans les termes de référence.

En ce qui concerne en particulier le Réseau Africain des Organismes de Bassin, si l'on ne peut que se féliciter de cette initiative africaine, il ne faut pas se cacher les difficultés d'une telle entreprise. En effet, l'expérience acquise depuis quelques années par le RIOB et le RELOB montre la difficulté de rassembler les ressources financières nécessaires au fonctionnement d'un tel réseau. Il est en effet illusoire de compter sur les cotisations des membres pour financer un réseau régional. Ainsi, rappelons que le Secrétariat du RIOB lui-même ne peut fonctionner que parce qu'il est financé à 80% par le gouvernement français ! En conséquence, il est clair qu'un réseau ne peut fonctionner que si les membres financent leurs propres activités (sur fonds propres ou en faisant appel à des bailleurs de fonds). Sans aucun doute, l'appui donné par le GWP, et notamment la visibilité qu'il apporte au RIOB via le Programme Associé, est un atout déterminant pour faciliter la création des réseaux régionaux

La durée de l'inception phase a permis en tout cas de confirmer, non seulement l'intérêt mais aussi l'engagement de nombreux bailleurs de fonds pour soutenir les initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme associé.

Enfin, cette inception phase a aussi permis, comme prévu, de faciliter les activités au niveau régional, et a mis en évidence la réelle efficacité du programme associé à générer des projets, et la capacité de mobilisation des membres du RIOB (près de 60 projets identifiés, sélectionnés, préparés et transmis par les acteurs locaux au Secrétariat Technique Permanent malgré un délai très court de 5 mois entre l'appel à projets et le comité de pilotage).

Après maintenant deux ans de réelle montée en puissance du Programme Associé, il convient désormais de tirer les premiers enseignements généraux des 4 objectifs (« outputs ») autour desquels il s'est d'emblée organisé.

3/ LES 4 OBJECTIFS DU PROGRAMME ASSOCIE : PREMIERS ENSEIGNEMENTS ET COMMENTAIRES

3/1 - JUMELAGES ENTRE ORGANISMES DE BASSIN

L'expérience prouve que, s'il est très facile de trouver des affinités entre organismes de bassin, de signer un memorandum of understanding voire un accord de coopération, et d'organiser quelques visites réciproques, il reste en revanche beaucoup plus difficile de faire travailler les personnels des partenaires sur des projets conjoints. C'est donc une excellente idée, très mobilisatrice, mais qui doit être limitée aux seuls cas où les deux partenaires ont réellement quelque chose à faire ensemble. Le caractère récent de la plupart de ces jumelages déjà initiés dans le cadre du RIOB ne permet pas encore de connaître avec précision les raisons qui expliquent pourquoi certains jumelages fonctionnent mieux que d'autres.

Derrière le terme générique de « jumelages », et au-delà des échanges de visites protocolaires par lesquelles il faut bien commencer, le véritable intérêt de ces opérations est en fait l'échange de savoir pratique (et non de savoir théorique ou « livresque », auquel il est toujours plus facile d'accéder). En clair, ce qui intéresse les cadres des organismes de bassin en cours de création, ce sont les expériences des « anciens » des organismes de bassin fonctionnant depuis plusieurs décennies, telles que la façon dont ils ont réussi à faire accepter leur organisme au sein des autres administrations ou entités déjà en charge de l'eau, comment ils ont réussi à convaincre des municipalités ou des industriels de payer des redevances d'usage et de pollution, comment ils ont négocié avec l'Etat une éventuelle autonomie financière, etc... Les jumelages permettent donc d'acquérir, par le biais des contacts directs entre professionnels, ce savoir qui est le plus souvent oral et ne peut donc être transmis autrement.

Les autres activités découlant naturellement d'un jumelage, et qui elles sont plus facilement quantifiables et donc évaluables, sont les échanges de personnels, l'accueil de stagiaires, l'organisation de séminaires ou colloques sur des thèmes d'intérêt commun, les échanges d'information et de documentation, etc.

Enfin les jumelages fournissent le cadre institutionnel dans lequel viennent s'insérer ensuite les actions de l'output 2.

3/2 - MOBILISATION DE L'EXPERTISE DES ORGANISMES DE BASSIN

Cette expertise doit permettre de mettre en œuvre des projets pilotes. Parmi les thèmes qui reviennent le plus souvent l'on citera notamment :

- la « gestion participative » (où l'on retrouve entre autres la notion de « stakeholders »)
- les systèmes intégrés de « monitoring » (« observatoires » en français). Ceci implique un travail préalable de standardisation et d'agrégation des données
- la planification. Il peut s'agir soit de planification à long terme (20 ans), d'où les notions de schéma directeur ou « masterplan », ou de planification opérationnelle (à 5 ans), où il s'agit alors de définir des programmes d'investissements prioritaires. Se pose en ce cas la question des
- moyens et méthodes de financement des programmes prioritaires. Les organismes de bassins doivent ils ou non avoir une indépendance financière ? Si oui, cela suppose la présence dans le bassin d'une « masse critique économique » (i.e. suffisamment d'industriels, d'habitants, d'agriculteurs susceptibles d'acquitter des redevances ou du moins de participer au financement du système...).

En dehors de ces quatre grands sujets transversaux que l'on retrouve partout, il peut exister des demandes plus spécifiques telles que la lutte contre l'érosion ou le contrôle des inondations.

La réalisation de projets pilotes (ex : réseaux de mesure, définition d'un programme d'investissements prioritaires, assistance à la mise en place d'un système de redevances ...) grâce à la mise en réseau de l'expertise des organismes de bassin permet d'avoir en fin de parcours des résultats concrets et donc facilement quantifiables.

Il est rappelé que les actions découlant des jumelages sont en principe financées sur fonds propres des partenaires impliqués, mais qu'en pratique certains organismes de bassin, notamment les plus récents, disposent de peu de ressources à consacrer à de telles actions. Se pose donc à nouveau la question de savoir comment impliquer les bailleurs de fonds lorsque leur appui s'avère nécessaire à la réalisation des projets ?

3/3- SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE

Cet objectif du programme associé découle du constat simple qu'il existe différents types ou modèles d'organismes de bassin. Des constructeurs ou « aménageurs » (infrastructures pour la production d'électricité, l'irrigation, les transferts d'eau, la navigation...) comme la Tennessee Valley Authority ou les confédérations hydrographiques espagnoles, des organismes à vocation administrative et financière comme les agences de l'eau françaises, et enfin des organismes plus « spontanés » parfois assimilables à des ONG (ex : mobilisation d'usagers pour la protection d'une ressource).

Et bien sûr il peut y avoir interpénétration entre ces trois modèles. En toute hypothèse aucun d'entre eux n'est en tant que tel un modèle parfait à poursuivre mais il est bon de continuer à travailler sur ces différents concepts de manière un peu plus scientifique/méthodologique, y compris à des fins d'évaluation. La Toolbox du GWP constituera à cet égard un outil précieux, qui n'exclut pas pour autant de monter aussi des formations ou du moins des sessions d'informations sur les différents types de gestion par bassin.

La synthèse des connaissances et des savoir-faire, qui vise donc à identifier les succès (« best practices ») mais aussi les carences, est encore un sujet relativement neuf, pour la simple et bonne raison qu'on a encore peu de recul : jusqu'à un époque très récente, les principaux et quasiment seuls exemples connus d'organismes de bassin au sens du RIOB étaient les confédérations hydrographiques espagnoles (environ 70 ans d'existence) et les agences de bassin françaises, créées par une loi de décembre 1964. D'où l'importance pour le RIOB de s'associer aux projets de recherche en cours comme il le fait déjà avec le programme HELP de l'UNESCO, ou en contribuant au projet de recherche de la Banque Mondiale « IRBM and the Principle of Managing Water Resources at the Lowest Appropriate level : When and Why does it (not) work in practice ? ».

La typologie des organismes de bassin, et notamment la définition des principaux critères à l'aune desquels l'on peut juger du bon fonctionnement d'un organisme de bassin, reste donc à faire. L'on peut toutefois estimer que, parmi les conditions du succès figurent : des missions clairement définies, des ressources financières, une réelle association de toutes les parties prenantes (« stakeholders »), et bien sûr du personnel qualifié et informé.

Ceci nous amène tout naturellement à rappeler l'importance de la formation (« capacity building ») et de la diffusion de documentation et d'information, objet de l'output 4.

3/4 - SYSTÈMES DOCUMENTAIRES

Cette rubrique pourrait aussi s'intituler « mise en réseau de l'information disponible » (pour éviter qu'elle ne se perde). Cette mise en réseau a déjà commencé dans le cadre du Programme associé avec Aquadoc Inter et son pendant méditerranéen le SEMIDE, et devrait être étendue prochainement à l'Afrique avec SADIE-Eau (projet en voie de financement par le MAE français et qui a été présenté à Johannesburg dans le cadre de l'initiative française sur l'eau). L'assemblée constitutive du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) a rappelé le caractère prioritaire de ce projet, puisque SADIE-Eau a vocation à devenir le futur système d'échange d'informations du RAOB.

Ces projets qui visent à rassembler à la fois l'information écrite (documents) et l'information utilitaire (« qui fait quoi et où ») sont des projets ouverts, c'est-à-dire non concurrents de ce qui se passe par ailleurs sur Internet (ex : Globwinet, avec sa branche africaine Sawinet). En revanche le GWP pourrait jouer un rôle essentiel pour faire le lien entre ces différents projets tout en permettant à chacun de garder sa spécificité.

Le succès de ces réseaux de centres documentaires peut se mesurer par le nombre de centres relais documentaires nationaux reliés, le nombre de connections Internet, le volume d'informations échangées, etc.

D'une certaine manière, les outils développés dans le cadre de l'output 4 constituent donc l'ossature technique de l'output 3.

4/ FUTURES PISTES DE TRAVAIL :

Aujourd'hui, les premières conclusions que l'on peut tirer sont les suivantes :

- Tout d'abord le travail accompli ces deux dernières années par les différents acteurs du Programme Associé dans sa première phase a permis de favoriser l'émergence de deux réseaux régionaux (Afrique de l'Ouest et Méditerranée), ainsi que le réseau des organismes de bassins transfrontaliers. Sont désormais à l'étude la création du Réseau Européen des Organismes de Bassin, et d'un réseau spécialisé « les-Bassins ».

Ensuite, les projets générés jusqu'alors peuvent être regroupés sous 4 grandes rubriques :

- de nombreux jumelages, soit déjà lancés, soit à engager sous réserve de vérifier leur faisabilité
- des projets pilotes (montage de comités de bassin, planification, financement, monitoring...)
- quelques projets qui relèvent de la formation ou du transfert de connaissances et de compétences (LIFE, LEONARDO, mais aussi le nouveau projet TWINBASIN...), y compris tous les projets en Europe de l'Est liés au transfert de la Directive- cadre.
- des projets qui relèvent de systèmes d'information. Il est bien rappelé que ces projets ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais qu'ils doivent simplement être mis en cohérence dans un esprit d'enrichissement mutuel.

Pour un premier démarrage, ce bilan est plus qu'encourageant ; même s'il convient toutefois d'insister encore et toujours sur la mise en place d'outils concrets.

Au niveau géographique, l'on ne peut que se réjouir de voir désormais remonter des projets de régions extérieures à l'Amérique Latine et l'Europe de l'Est, même si la prépondérance de ces deux zones d'implantation « historique » du RIOB reste encore loin d'être contestée.

L'on aurait pu craindre que la démarche adoptée par le Programme Associé ne porte en germe le risque de générer de nombreuses attentes que le Programme ne pourrait lui-même satisfaire. Toutefois, le nombre de projets déjà financés ou du moins faisant l'objet d'engagements précis de la part de bailleurs de fonds prouve que la philosophie du programme associé est maintenant dans l'ensemble comprise, admise et adoptée. En effet les Programmes Associés du GWP n'ont pas la « magie » d'apporter des financements automatiques : tout au plus permettent-ils de crédibiliser des projets concrets qui s'élaborent sur le terrain en s'inscrivant dans les cadres qu'ils préconisent.

Il appartient alors aux organismes membres, au sein du RIOB lui même, comme des Réseaux Régionaux existants ou en cours de création de se mobiliser pour élaborer et promouvoir, ensemble, les projets qui permettront sa réalisation. L'inscription d'un projet au Programme Associé après examen par le Comité de pilotage RIOB/GWP lui donnera un « Label de qualité » qui facilitera les démarches de ses promoteurs auprès des bailleurs de fonds.

Il reste toutefois exact que le programme associé a été particulièrement efficace pour permettre la mise au point de nombreux accords de jumelages, et que la question du financement des actions prévues au titre de ces jumelages se pose dès à présent.

Ainsi, les événements intervenus ces deux dernières années ont mis en évidence la réelle efficacité du programme associé à générer des projets, et la capacité de mobilisation des membres du RIOB.

Toutefois, ce premier succès, incontestable, ne doit pas cacher deux réalités :

- les projets présentés par les membres du RIOB avant l'AG de Québec étaient à des degrés très divers d'avancement, certains n'étant qu'au stade du « premier jet » alors que d'autres étaient déjà financés, voire même en cours de démarrage ;
- en termes géographiques l'on pouvait noter une surreprésentation des zones Amérique Latine et Europe Centrale, et en revanche la quasi absence de projets asiatiques (en particulier, aucun projet chinois).

Ceci ouvre donc deux voies d'action pour les futures relations entre le GWP et le RIOB, et pour le Programme Associé en tant que tel :

- le RIOB bénéficiera du soutien du GWP pour promouvoir auprès des bailleurs de fonds avec lesquels il entretient des relations privilégiées les projets les plus « mûrs » générés par le programme associé.
- il faut continuer en commun le travail de sensibilisation sur les régions manquantes (essentiellement Asie du Sud-est et Chine), mais peut-être de manière différente de ce qui a été fait au cours de l'inception phase.

En ce qui concerne l'appui du GWP auprès des donneurs, celui-ci peut prendre plusieurs formes : poursuite du « soutien moral » du GWP bien sûr, diffusion et communication sur le RIOB, et organisation de contacts directs entre les donneurs et le RIOB. Ainsi l'on peut envisager que le RIOB participe aux réunions que le GWP organise avec ses principaux bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Banques Régionales, Nations Unies, Union Européenne, Pays-Bas, Suède, Danemark, Grande-Bretagne, et pour mémoire la France dont on peut regretter au passage qu'elle ne contribue que financièrement et donc de manière « passive », sans participer aux débats de fond sur les orientations du GWP...).

Cette participation permettrait de présenter le Programme Associé, le mode de fonctionnement adopté entre le GWP et le RIOB, et de présenter quelques projets prêts à être lancés. Ceci suppose au préalable une sélection stricte de quelques projets suffisamment mûrs pour être présentés aux donneurs, et cette sélection devra avoir été faite au niveau géographique approprié et pertinent, selon le principe de subsidiarité qui prévaut tant au GWP qu'au RIOB. En clair, les R-TAC ou RWP du GWP d'une part, les réseaux régionaux du RIOB d'autre part (quand ils existent) sont les points de passage obligés des projets qui pourront être soumis aux donneurs. C'est seulement après cette sélection faite par les acteurs régionaux que les projets retenus devront alors être transmis au STP du RIOB et au siège du GWP. Il est envisagé qu'un courrier cosigné par le GWP et le STP-RIOB sera préparé conjointement et diffusé au sein du réseau des correspondants du GWP et RIOB, pour expliquer cette mécanique.

L'idée est de pouvoir être en mesure de participer à la prochaine réunion GWP-donneurs, prévue fin 2003, avec quelques projets préalablement sélectionnés au niveau régional et approuvés au niveau central. Il est donc essentiel que les réseaux régionaux fassent ce travail de sélection afin de ne retenir que les projets mûrs pour un financement éventuel. Ceci suppose qu'une estimation réaliste des besoins de financement et de leur répartition soit faite en amont ; un moyen de conduire cette estimation pourrait être la diffusion d'un questionnaire détaillé sur le modèle du document joint en annexe 1.

Par ailleurs, s'il est rappelé que le GWP n'octroie en général pas de financement, des exceptions peuvent être faites pour des projets labellisés comme « projets champions » du GWP. (condition nécessaire mais pas forcément suffisante : un projet champion doit être exemplaire et facilement reproductible). Il faudrait donc pouvoir en identifier un voire deux d'ici fin 2003.

Enfin, un lien pourrait être établi entre Aquadoc Inter (notamment toutes les bases de données juridiques) et le dialogue sur la Gouvernance (contact : Alan Hall à Wallingford), dans le cadre de la politique de concertation qui prévaut depuis l'origine entre le GWP et le RIOB, et qui vise à l'enrichissement mutuel des différentes initiatives supportées par ces deux organisations.

Tout ceci a maintenant été formalisé sous forme du Memorandum of Understanding signé entre le GWP et le RIOB en mai 2003. (cf. annexe 2)

Ce MOU pose les principes de base et les modalités de collaboration future guidant l'association entre le GWP et le RIOB, en spécifiant les zones d'activité autour desquelles les deux parties collaboreront. Il reprend notamment les points évoqués ci-dessus.

Pour conclure, il convient de rappeler que si le GWP souscrit aujourd'hui entièrement à l'idée selon laquelle le bassin est le bon niveau pour développer et mettre en œuvre le concept de la gestion intégrée des ressources en eau, (d'autant plus qu'il est aussi le lieu privilégié où peuvent s'appliquer les principes soutenus par ailleurs par le GWP : genre, gouvernance, capacity building, etc.), cette reconnaissance du bassin comme entité d'application de la GIRE n'allait pas forcément de soi lors des débuts du GWP.

Il est permis de penser que les premiers résultats très positifs obtenus par le Programme Associé, et notamment grâce à l'appui déterminant apporté par le GWP au titre de l'inception phase, ne sont pas étrangers à cette évolution très positive des mentalités.

Au-delà de l'appui fondamental que peut lui apporter le GWP, le RIOB doit maintenant capitaliser la notoriété naissante qu'il a acquise. La grande visibilité du RIOB lors de la préparation et pendant le 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau est déjà un premier point très positif. C'est également dans ce sens que s'inscrit l'appel aux dirigeants du G8 réunis à Evian en juin 2003, afin d'allouer des fonds et de promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières. Cette initiative sans précédent, prise sous l'égide du STP du RIOB, a fédéré autour d'un texte commun le RIOB, le GWP, Green Cross, l'IUCN, WWF International, le Conseil Mondial de l'Eau, le Secrétariat International de l'Eau et le Programme Solidarité Eau.

Au même titre, le RIOB ne saurait être absent de l'Initiative Européenne sur l'Eau, et notamment du volet sur les bassins transfrontaliers en Afrique qui est piloté par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Le STP du RIOB vient d'ailleurs d'être officiellement mandaté par le MAE pour élaborer une méthodologie d'inventaire visant à obtenir une analyse de l'état des lieux et une caractérisation de 10 bassins transfrontaliers majeurs en Afrique. Cette méthodologie d'inventaire sera présentée par le STP lors du « Multistakeholders Forum » organisé par la Commission Européenne à Athènes les 17 et 18 juin 2003. Dans un deuxième temps (juin à décembre), le STP devra définir un programme d'action (renforcement des cadres institutionnels et développement des outils opérationnels de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau) sur 3 bassins pilotes. Cette phase devra être conduite en étroite collaboration et avec l'appui du RIOB, et fera l'objet de plusieurs réunions de coordination en Afrique et à l'occasion de la Semaine Mondiale de l'eau à Stockholm en août.

■ **ACTIVITIES YET TO BE UNDERTAKEN WITHIN FRAMEWORK OF THE PROJECT**

1/ expected timetable

2/ content and expected outputs

3/ necessary means (e.g.: men-months (local and foreign), travel expenses, equipment...)
please detail by activity and join unitary costs

■ **PROJECT ESTIMATE (AMOUNT IN US \$) :**

Please join detailed financing plan by activities, means involved and timetable

■ **EXPECTED FINANCING**

PLAN :

- Donors
- Amount in US \$

■ **CONTACTS ALREADY MADE WITH DONORS (IF ANY)**

1/ project correspondent who made the contact

2/ organization and resource person contacted in the expected donor organization

3/ type and content of the contact

4/ type and content of the answer from donor organization

■ **FURTHER ACTIONS TO BE UNDERTAKEN TOWARDS INFORMING DONORS (IF ANY)**

Please detail

ARGUMENTS FOR PROJECT PRESENTATION, REGARDING :

→ **INTEGRATED WATER RESOURCE MANAGEMENT**

→ **TARGETED OUTPUT OF THE ASSOCIATED PROGRAM**

→ **PRIORITIES DEFINED IN THE REGION**

→ **APPRECIATION OF THE REGIONAL COMMITTEE**



RESEAU AFRICAIN
DES ORGANISMES
DE BASSIN
RAOB



CENTRE REGIONAL
POUR L'EAU POTABLE
ET L'ASSAINISSEMENT
CREPA

" Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique "

LE SYSTEME AFRICAIN DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR L'EAU - SADIEAU -

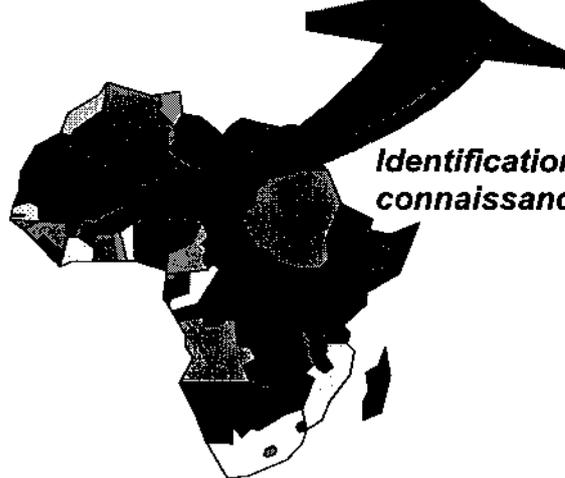


PROPOSITION DE CREATION D'UN
OUTIL PAN AFRICAIN POUR DIFFUSER
LE SAVOIR-FAIRE AFRICAIN SUR L'EAU



Proposition

SADIEAU : le Systeme Africain de Diffusion de l'Information sur l'Eau



*Identification des
connaissances locales*



*Dissémination
vers les acteurs*

AWIS : African Water Information System

SOMMAIRE :

Résumé exécutif	3
1 – Contexte	6
2 – Le projet SADIEau	9
21 – Objectifs du SADIEau	9
22 – Public visé	9
23 – Description du SADIEau	10
24 – position du SADIEau par rapport aux principaux programmes internationaux d'information sur l'eau	11
25 – Les partenaires potentiels	12
3 – Analyse de la faisabilité du SADIEau	15
31 – Analyse des attentes et des informations disponibles	15
32 – Renforcement des compétences des relais locaux	16
33 – Organisation du SADIEau	17
331 – Structure générale	17
332 – Organisation des Centres de Ressources Régionaux	19
333 – Organisation de l'Unité Technique	20
34 – Projet de développement du SADIEau	21
341 – A court terme (3 ans)	21
342 – A moyen terme (4 à 6 ans)	21
4 – Programme de création et d'activité du SADIEau	23
5 – Gestion du projet	24
51 – Mécanismes de suivi et évaluation	24
52 – Risques du projet et actions envisagées pour y faire face	24
53 – Accessibilité des résultats du projet	25
54 – Calendrier prévisionnel	25
6 – Budget prévisionnel de développement du SADIEau	26
7 – Proposition de financement pour le développement du SADIEau	27
8 – Cadre logique	28
Annexe : accès à Internet en Afrique	

RÉSUMÉ EXÉCUTIF :

La Conférence Internationale sur l'Eau et Développement Durable de Paris, en Mars 1998, a retenu comme objectif de son programme d'actions, de développer, entre autres, les échanges d'informations, d'expériences et d'expertises nécessaires pour promouvoir une gestion globale des ressources en eau pour un développement durable

La conférence de Bonn en 2001 a insisté sur la nécessaire décentralisation, et le renforcement des capacités des autorités et acteurs locaux.

Le Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg en 2002 a réaffirmé la nécessité de renforcer les capacités d'intervention locales, par la diffusion des connaissances entre les acteurs de terrain.

De nombreux réseaux d'échanges et de diffusion d'information se sont mis en place depuis quelques années.

De plus ces réseaux mettent à disposition de l'information filtrée et traduite, ce qui en réduit fortement l'intérêt, au sens où une grande quantité d'informations pertinentes et utiles (évaluations, analyses diverses) n'existent que dans la langue locale.

Par ailleurs, on constate une grande faiblesse de services à destination des organismes travaillant dans le domaine de la coopération décentralisée ou non gouvernementale, en particulier pour faciliter la capitalisation des expériences et compétences, et leur diffusion.

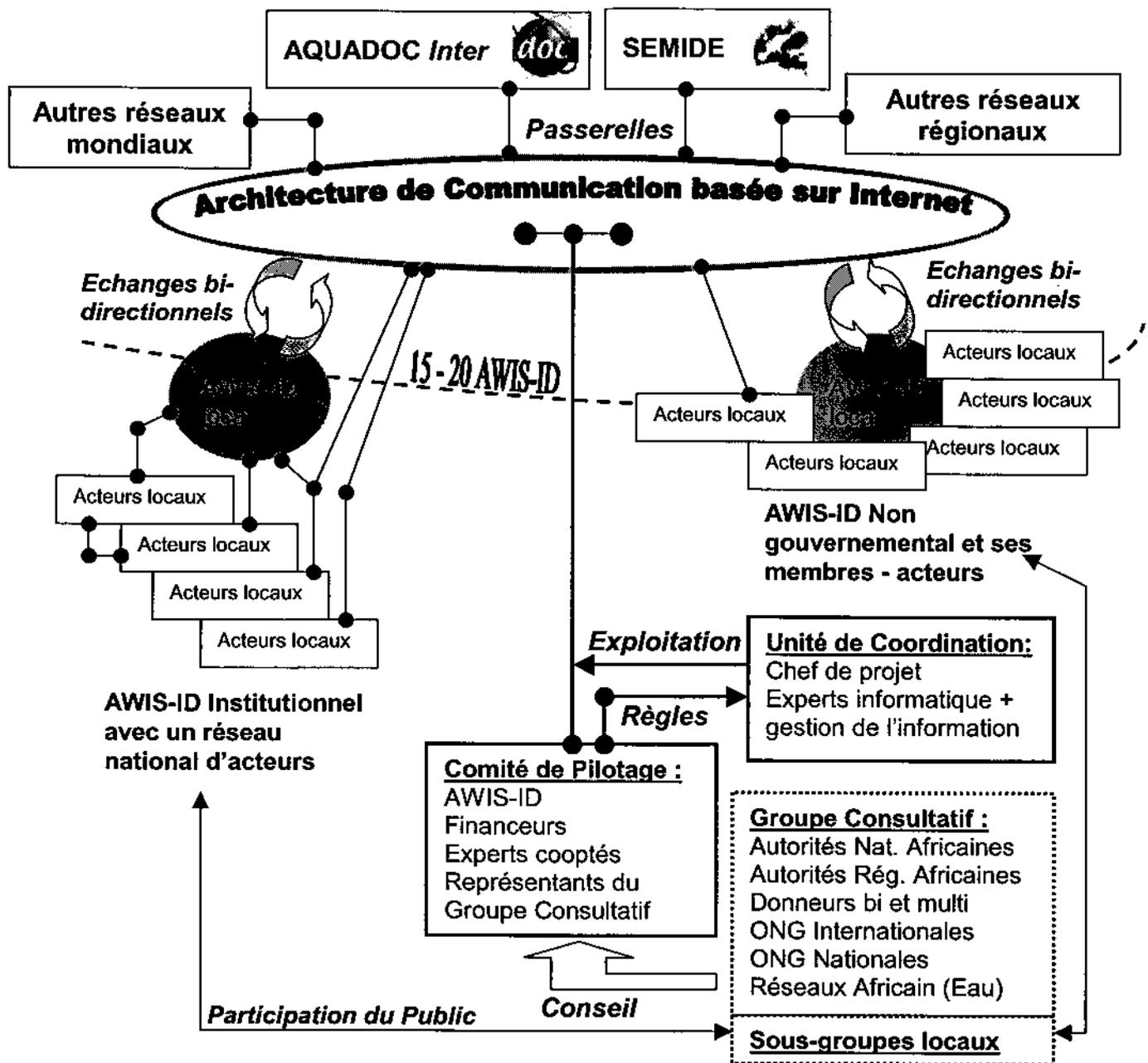
Ainsi, une grande part des acteurs dans les pays en voie de développement n'ont pas un réel accès à l'information et surtout ne la maîtrisent pas.

Le **Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau - SADIEau** (ou AWIS – African Water Information System), qui reposera sur la mise en réseau de différents Centres de Ressources Régionaux (AWIS InfoDesks – AWIS-ID), permettra aux organismes membres de mettre en commun et d'échanger les informations indispensables à leurs activités, qu'il s'agisse par exemple de bases documentaires, d'informations sur les opérateurs ou de mise en commun des techniques ou expériences.
Ces AWIS-ID auront un rôle de points focaux servant de relais entre les utilisateurs, les bases spécialisées locales, nationales, régionales ou internationales.

SADIEau est avant tout destiné aux acteurs du domaine de l'Eau et de l'assainissement : administrations gouvernementales, organisations de bassin, collectivités territoriales, distributeurs d'eau, opérateurs de services d'assainissement, grands aménageurs publics, bureaux d'études locaux, organisations d'irrigants, ONG, organismes de recherche, centres de formation, etc.

SADIEau n'est pas anglophone, ou francophone, ou lusophone, etc ; c'est un dispositif **africain** d'échange d'informations sur l'eau, qui pratique un multilinguisme réel (pas seulement quelques interfaces).

En terme d'organisation, la structure générale du dispositif sera constituée de **Centres de Ressources Régionaux (AWIS-ID)**, correspondants et co-animateurs du système au niveau local (lien physique avec les utilisateurs), appuyés par une **Unité d'Animation** qui assurera la coordination du système en mettant en œuvre les orientations définies par un **Comité de Pilotage général**, lui même conseillé par un **Groupe Consultatif** composé des différents utilisateurs.



Un réel partage et accès à l'information la plus pertinente possible nécessite une démarche de renforcement des compétences de ceux qui joueront le rôle de relais locaux pour qu'ils sachent capitaliser, collecter l'information, valider la qualité de l'information, traiter et administrer cette information, mais aussi extraire du système mis en place l'information attendue par les acteurs locaux et la restituer sous une forme adaptée.

Ce renforcement sera effectué par les membres du pS-Eau qui peuvent s'appuyer sur les outils développés dans le cadre du programme «Courants de connaissance» (Streams of Knowledge) et par les équipes de l'OIEau et des membres du Réseau International des Organismes de Bassins RIOB-, gestionnaires des réseaux AQUADOC et SEMIDE, en fonction des attentes et des besoins exprimés par chaque centre partenaire identifié.

La mise en place du Système ne peut se faire qu'à travers un programme pluriannuel de montée en puissance simple, pragmatique, progressif et faisable ; ce programme doit, dès le départ, faire ressortir l'intérêt du système et permettre une intégration progressive des partenaires.

Un appel à propositions a été lancé pour identifier et sélectionner les organismes qui pourront jouer le rôle de AWIS-ID : consultation des réseaux existants, mobilisation sur le projet commun de développement du Système des partenaires déjà impliqués dans des programmes, soumission des propositions aux partenaires institutionnels nationaux ; les AWIS-ID ont été recherchés sur la base du volontariat et de la constitution d'un projet autour de l'appartenance au réseau, afin de renforcer les chances de réussite et de pérennisation.

Le partenariat provisoire pour la création du SADIEau est le suivant :

Pilotage : Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB ou ANBO en anglais) ,
En étroite liaison avec le CREPA .

Partenaires :

AUTORITE DU BASSIN DU NIGER (ABN)
ORGANISATION DE MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL (OMVS)
ORGANISATION DE MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)
OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL (OSS)
OKAVANGO RIVER COMMISSION (OKACOM)
LAKE CHAD BASIN COMMISSION (LCBC)
NILE BASIN INITIATIVE (NBI)
WATER UTILITY PARTNERSHIP - WUP (Côte d'Ivoire)
EIER-ETSHER (Burkina Faso)
TENMIYA (Mauritania)
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE (Mali)
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE DE YAOUNDE (Cameroun)
PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (Bénin)
CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA RECHERCHE (Tchad)
CREPA (Burkina Faso et ses bureaux régionaux)
NATIONAL WATER RESOURCES INSTITUTE (Nigéria)
NETWAS (Kenya, Tanzanie, Ouganda)
CFPAS (Mozambique, Angola)
WATER UTILITIES CORPORATION (Botswana)
SOUTH AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY (Afrique du Sud)

Membres du Groupe Consultatif (liste non définitive) :

AFRICAN MINISTERS CONFERENCE ON WATER (AMCOW)
AFRICAN WATER TASK FORCE
NEW PARTNERSHIP FOR AFRICAN DEVELOPMENT (NEPAD)
CEDEAO
WORLD WATER ASSESSMENT PROGRAM (WWAS)
WATER AND SANITATION PROGRAM (WSP)
GLOBAL WATER PARTNERSHIP (GWP) – West Africa TAC
WSSCC
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (France)

Assistance Technique et lien avec AQUADOC et le SEMIDE :

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU et PROGRAMME SOLIDARITE EAU (France)
Autres partenaires européens (à confirmer)

La durée prévisionnelle du projet est de 3 ans ; son coût est estimé à EUR 1 050 000.

1 CONTEXTE

La Conférence Internationale sur l'Eau et Développement Durable de Paris, en Mars 1998, a retenu comme objectif de son programme d'actions, de développer, entre autres, les échanges d'informations, d'expériences et d'expertises nécessaires pour promouvoir une gestion globale des ressources en eau pour un développement durable, de faciliter la création d'outils de gestion institutionnelle et financière, de promouvoir les formations utiles.

La conférence de Bonn en 2001 a insisté sur la nécessaire décentralisation, et le renforcement des capacités des autorités et acteurs locaux

Le Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg en 2002 a réaffirmé la nécessité de renforcer les capacités d'intervention locales, par la diffusion des connaissances entre les acteurs de terrain.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent désormais de développer des systèmes internationaux mettant à disposition des documents électroniques sur l'eau émanant de différentes sources, reliées entre elles par le web/Internet ; cependant la principale préoccupation pour les organismes du Nord et du Sud reste l'accès à des **informations opérationnelles** qui leur soient directement utiles.

De nombreux réseaux d'échanges et de diffusion d'information se sont mis en place depuis quelques années. Parmi ceux-ci nous pouvons citer :

- v D'ores et déjà, et suite à la conférence Euro-Méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau de Marseille (Nov. 1996), un **Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)**, reposant sur des principes organisationnels voisins a été lancé pour la Méditerranée avec les 27 pays signataires de l'Accord de Barcelone et le soutien des Gouvernements espagnol, français et italiens et de la Commission Européenne. L'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie participent au SEMIDE sur la rive africaine de la Méditerranée.
- v **InterDev** est un réseau d'organismes du Nord et du Sud œuvrant pour le développement et réunis en groupes de travail thématiques pour maintenir et partager un système multilingue d'informations opérationnelles validées témoignant de leurs expériences respectives et de celles d'autres acteurs. L'une des thématiques de ce réseau concerne l'eau et l'assainissement. Ce réseau met en avant la gestion décentralisée et partagée d'informations validées sur le terrain.
- v Le projet **AQUADOC-INTER** lancé entre les membres du **Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)** entre maintenant dans sa phase développement opérationnel dans les pays décidés à y jouer un rôle actif, en Europe Centrale et en Amérique Latine.
AQUADOC-INTER démontre la faisabilité technique d'un échange standardisé d'informations en plusieurs langues, et facile à déployer.
- v Le Programme **WATER UTILITY PARTNERSHIP (WUP)** est un programme associé au **Global Water Partnership (GWP)**, abrité par l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE) à ABIDJAN. Le WUP soutient 4 projets de développement des organismes publics et privés chargés de la distribution de l'eau potable en Afrique francophone lusophone et anglophone. Chaque projet prévoit entre autres d'alimenter un centre de

documentation en réseau à Abidjan pour permettre aux responsables d'échanger leurs informations et leurs expériences et de mettre en commun leurs meilleures pratiques. (réseau à vocation interne). Le projet n°1 consacré au développement des réformes institutionnelles en Afrique a été aidé par la coopération française.

- v **Le Réseau Francophone pour l'Eau et l'Assainissement (RéFEA)**, qui associe le CREPA de Ouagadougou et son réseau, à la BIOSPHERE (Environnement -Canada), au Programme Solidarité Eau (pS-Eau) et à l'Office International de l'Eau (OIEau), a mis en œuvre un site Internet accessible à tous, présentant des technologies à moindre coût particulièrement bien adaptées et déjà développées dans les zones rurales et les quartiers urbains défavorisés d'Afrique, des expériences illustrant l'utilisation de ces technologies, et un répertoire des principaux organismes et personnes ressources.
- v D'autres initiatives émergent également dans le cadre du **Global Water Partnership (GWP)**, telles que **SAWINET** (financé par la Coopération allemande) qui vise à des objectifs complémentaires, la **Toolbox** pour la mise à disposition d'études de cas facilitant l'approche des réformes institutionnelles sur l'eau dans les pays intéressés ou **CAPNET** (financés par la Coopération néerlandaise et le PNUD) qui est un réseau international pour la renforcement des capacités pour la gestion intégrée.
- v La coalition mondiale « **Courants de Connaissance** » (Streams of knowledge), soutenue par la Coopération néerlandaise, se donne pour objectif de renforcer les capacités des centres de ressources dans le domaine de l'eau et de faciliter les échanges et la complémentarité entre les centres d'une même région.
- v Dans le cadre du **Water Supply and Sanitation Collaborative Council (WSSCC)** plusieurs initiatives pour faciliter la diffusion et l'accès à l'information sur l'eau ont été mises en œuvre : **InterWater** (qui a pour objectif d'aider à trouver des sources d'informations sur l'eau et l'assainissement dans les pays en voie de développement), **Global Environmental Sanitation Initiative (GESI)**, **GARNET** (Global Applied Research Network qui a pour objectif de faciliter le partage d'information appliquée de recherches entre les chercheurs travaillant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le monde entier), mais aussi la « Sanitation Connection » en lien avec la Banque mondiale.

Ces différents réseaux d'informations ont chacun leurs spécificités et leurs cibles. **La prépondérance de réseaux d'échanges anglophone est très nette**, particulièrement dans le domaine de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable. **Un grand nombre d'opérateurs pour lesquels l'usage de la langue anglaise n'est pas aisé se trouve ainsi malheureusement exclu.**

De plus ces réseaux mettent à disposition de l'information filtrée et traduite, ce qui en réduit fortement l'intérêt, au sens où une grande quantité d'informations pertinentes et utiles (évaluations, analyses diverses) n'existent que dans la langue locale.

Par ailleurs, on constate une grande faiblesse de services à destination des organismes travaillant dans le domaine de la coopération décentralisée ou non gouvernementale, en particulier pour faciliter la capitalisation des expériences et compétences, et leur diffusion.

Ainsi, une grande part des acteurs dans les pays en voie de développement n'ont pas un réel accès à l'information et surtout ne la maîtrisent pas.

Une **action concertée de coopération**, notamment entre les organismes impliqués dans la gestion de la ressource en eau et du service de l'eau ou de l'assainissement en Afrique, pourrait viser ainsi à la constitution d'un outil international : le **Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau (SADIEau / AWIS)** qui reposerait sur la mise en réseau de différents Centres de Ressources Régionaux (AWIS – InfoDesks).

Il permettrait aux organismes membres de mettre en commun et d'échanger les informations indispensables à leurs activités, qu'il s'agisse par exemple de bases documentaires, d'informations sur les opérateurs ou de mise en commun des techniques ou expériences. Les Centres de Ressources Régionaux auront un rôle de points focaux servant de relais entre les utilisateurs, les bases spécialisées locales, nationales, régionales ou internationales.

Des complémentarités à rechercher : La démarche SADIEau se veut complémentaire des initiatives déjà engagées, francophones, mais aussi des réseaux et partenaires anglophones et lusophones.

Le Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau (SADIEau) - African Water Information System (AWIS) - pourra développer des liens avec et entre ces initiatives et permettre d'effectuer un saut déterminant pour l'accès à la connaissances utile aux opérateurs africains.

D'une manière générale, l'accès à des serveurs sur Internet est actuellement le moyen le plus utilisé pour la recherche d'informations. La navigation sur les sites concernés par un secteur donné constitue une solide base de travail. Les liens hypertextes font souvent découvrir les autres sites du même secteur d'activité.

L'accès des partenaires à Internet est hétérogène selon leur pays – cf la carte des capacités d'accès en « bits par habitant » en annexe ; le projet s'attachera à identifier pour chacun les possibilités de connexion les plus durables (terrestres ou par satellite par exemple) en fonction des contraintes locales.

Il est également important de souligner que même si de plus en plus d'organismes y compris au Sud, ont accès à Internet, dans de nombreux pays africains, une part importante des acteurs du secteur n'ont pas un accès direct ou simple à un ordinateur connecté (par exemple dans le secteur rural ou même dans les villes de province versus la capitale). Aussi est-il très important de prévoir un renforcement des capacités des Centres de Ressources Régionaux pour qu'ils jouent un réel rôle d'intermédiaire et de transfert, en adaptant et en diffusant l'information au niveau local sur des supports adaptés, notamment papier.

2 LE PROJET SADIEAU - AWIS

2.1 Objectifs de SADIEau

SADIEau est un outil de coopération internationale, à l'échelle du continent africain, qui vise à :

- ◆ faciliter l'échange d'expériences et l'accès à l'information existante sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau ;
- ◆ développer la mise en commun d'informations en permettant notamment à chacun de faire connaître ses responsabilités, ses activités, ses sujets d'intérêt, etc. ;
- ◆ valoriser l'information émise par les acteurs de terrain dans la langue locale, en développant le multilinguisme ;
- ◆ développer des produits communs et des programmes de coopération permettant de valoriser les informations disponibles et de promouvoir la collecte des informations manquantes ;
- ◆ renforcer les compétences d'acteurs en terme de production et gestion de l'information ;

afin d'arriver à l'objectif plus global qui est d'accroître la professionnalisation de l'ensemble des acteurs du secteur, pour une meilleure gestion de la ressource et des services d'eau et d'assainissement.

L'existence du système suppose une participation active et une mise en commun des informations et expériences des organismes partenaires africains impliqués.

2.2 Public visé

SADIEau est avant tout destiné aux acteurs locaux du domaine de l'Eau et de l'assainissement : administrations gouvernementales décentralisées, organisations de bassin, collectivités territoriales, distributeurs d'eau, opérateurs de services d'assainissement, grands aménageurs publics, bureaux d'études locaux, organisations d'irrigants, ONG, organismes de recherche, centres de formation, etc.

L'accès aux informations sera également ouvert à toute personne intéressée par les questions relatives à la gestion de l'eau en Afrique.

Les représentants des pays concernés, des utilisateurs potentiels et des initiatives en cours seront réunis au sein d'un **Groupe Consultatif**, et consultés afin d'étudier les orientations et les spécifications du SADIEau.

2.3 Description de SADIEau

SADIEau sera un système africain d'informations décentralisées, opérationnelles et validées sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau.

Cette définition comporte 5 notions importantes :

◆ Un système régional d'informations :

SADIEau concernera l'information disponible dans tous les organismes adhérents du Continent africain, de la Méditerranée au Cap de Bonne Espérance ; il comprendra également des passerelles vers les autres réseaux régionaux.

◆ Ces informations seront décentralisées :

- ◆ l'information sera mise à disposition par les divers partenaires régionaux ou par les sources d'informations internationales qui participent au système ;
- ◆ l'information restera au niveau des fournisseurs et ne sera pas centralisée dans une base de données centrale.

◆ Les informations seront opérationnelles et validées :

Seules les sources d'informations ayant reçu un "label de qualité" par les gestionnaires locaux du SADIEau, seront accessibles à travers ce système. Une part importante de l'information mise à disposition émanera d'acteurs opérationnels et d'intervenants professionnels, ce qui lui donnera une valeur particulière.

Cette information opérationnelle donnera des indications d'ordre méthodologique, technique et économique, collectées à partir des expérimentations réelles sur le terrain.

Des informations sur la réglementation ou les normes dans les différents pays concernés, ainsi que des informations issues de la recherche, seront également mises à disposition ;

Les utilisateurs auront un contact de proximité avec les relais locaux, gérants de l'information locale, et servant de passerelles vers l'information partagée.

◆ Les informations concerneront différents thèmes prioritaires :

Le système concernera autant le sujet de la gestion de la ressource, que la gestion des services de l'eau et de l'assainissement. Les aspects suivants seront abordés, en fonction des spécialités déjà couvertes par les réseaux existants :

- Politiques nationales
- Systèmes de gestion au niveau local
- Gestion des bassins des fleuves transfrontaliers
- Entretien, maintenance et recouvrement des coûts
- La santé et les méthodes de sensibilisation à l'hygiène
- Les technologies appropriées et à faible coût.

Ces informations peuvent être présentées sous forme variée (référencement, signalement, synthèse de textes ou textes intégraux).

SADIEau ne gère pas directement des données, mais facilite l'accès à ces données réparties dans de nombreux centres de ressources.

◆ **Les différentes langues utilisées en Afrique seront valorisées :**

L'un des objectifs majeurs de SADIEau est de valoriser les informations pertinentes issues du terrain (rapports d'expériences intéressantes, évaluations, ...), qui ne sont disponibles que dans la langue locale.

Beaucoup de réseaux utilisent l'anglais comme langue véhiculaire, et recourent pour cela à des fiches résumé, des « best practices », qui sont forcément réductrices : ainsi les bases de « best practices » sont elles une représentation d'un monde parfait où toutes les initiatives seraient idéales (personne ne prend la peine de relater ses difficultés, alors que l'analyse d'un échec peut être une source d'informations très pertinentes).

Par exemple, un rapport de la Cour des Comptes en France sur le partenariat public-privé apporte énormément d'informations utiles, mais ce rapport n'est disponible qu'en français, et ne sera traduit en général que tel ou tel passage qui soutient les thèses du lobby qui traduit.

SADIEau n'est pas anglophone, ou francophone, ou lusophone, etc ; c'est un dispositif **africain** d'échange d'informations sur l'eau, qui pratique un multilinguisme réel (pas seulement quelques interfaces).

SADIEau servira de pont entre les milieux francophone, lusophone et anglophone. Le développement progressif de la démarche aboutira à une implication équitable dans laquelle chacune des langues restera vecteur d'échanges et de partages.

L'Unité de Coopération du réseau valorisera l'expérience acquise par le réseau AQUADOC Inter en matière de technologies et de multilinguisme ; le moteur multilingue, les thésaurii et les dictionnaires créés, etc. seront adaptés et réutilisés, pour satisfaire rapidement aux besoins des utilisateurs et réduire les coûts de développement.

Par ailleurs SADIEau bénéficiera des résultats de travaux de recherche en cours concernant de nouvelles technologies de traduction assistée par ordinateur (IMER : apprentissage automatisé, ALMA : inclusion de l'arabe).

2.4 Position du SADIEau par rapport aux principaux programmes internationaux d'information sur l'eau

Le Système sera complémentaire des actions internationales qui, généralement, portent :

- ⇒ soit sur la gestion des données sur les ressources en eau (Agence Européenne pour l'Environnement, WHYCOS ...);
- ⇒ soit sur un aspect particulier du "savoir-faire" (formation, fichiers experts locaux,

Une collaboration entre ces divers réseaux et programmes internationaux notamment anglophones, est prévue dans le cadre du projet :

- **Le SEMIDE**, orienté vers les pays de l'espace euro-méditerranéen. Ce projet, financé par l'Union Européenne, la France, l'Italie et l'Espagne et par les 27 pays concernés en ce qui concerne leurs points focaux nationaux, est en phase de démarrage sur les sujets relatifs à l'économie d'eau dans le contexte particulier du bassin méditerranéen.

La coordination entre le SADIEau et le SEMIDE est une nécessité afin d'éviter des redondances pour les Points Focaux Nationaux du SEMIDE qui pourraient être aussi des InfoDesks dans le cadre du SADIEau (Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie...).

- **InterDev**, un projet qui repose également sur un réseau de partenaires. Ceux d'Afrique impliqués sur la thématique « Eau potable et assainissement » pourraient constituer des Centres de Ressource Régionaux dans le cadre du présent projet sur les pays concernés (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal, Bénin, Cameroun, Togo).
- **AQUADOC Inter** : SADIEau pourra être la branche africaine du réseau d'échange d'informations sur l'eau AQUADOC Inter ; il sera ainsi connecté aux sous – réseaux en cours de développement en Amérique du Sud et en Europe.

Le processus s'associera aux nombreuses autres initiatives, développées dans le cadre des réseaux WUP, WSSCC, Streams of Knowledge, SAWINET, CAPNET, IW-LEARN,.. etc.

2.5 Les Partenaires potentiels :

Un certain nombre d'organismes ont été pré identifiés comme étant susceptibles d'être des CRR et donc membres du comité de pilotage, mais il leur appartiendra de s'autodéterminer en fonction du cahier des charges qui leur sera proposé. Cette liste n'est pas fermée et pourra intégrer d'autres structures qui montreront leur intérêt pour la démarche :

Des organismes de bassin :

- RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN (RAOB)
- AUTORITE DU BASSIN DU NIGER (ABN)
- ORGANISATION DE MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL (OMVS)
- ORGANISATION DE MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)
- OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL (OSS)
- OKAVANGO RIVER COMMISSION (OKACOM)
- LAKE CHAD BASIN COMMISSION (LCBC)
- NILE BASIN INITIATIVE (NBI)

Des centres de documentation ou dispositif d'information :

- WATER UTILITY PARTNERSHIP - WUP (Côte d'Ivoire) par son « unité d'observation et d'évaluation institutionnelle », observatoire des réformes institutionnelles en Afrique
- MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE (Mali)
- WATER UTILITIES CORPORATION (Botswana)
- SOUTH AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY (Afrique du Sud)

Des organismes de formation, de documentation ou d'appui aux initiatives locales :

- EIER-ETSHER (Burkina Faso)
- TENMIYA (Mauritanie), qui joue également un rôle de facilitation dans le cadre du processus STREAM pour le Maghreb
- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE DE YAOUNDE (Cameroun)

- ❑ PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (Bénin), dont l'objectif est de soutenir les politiques de décentralisation et de renforcement des capacités des collectivités locales en Afrique.
- ❑ CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA RECHERCHE (Tchad)
- ❑ CREPA (Burkina Faso et ses bureaux régionaux)
- ❑ NATIONAL WATER RESOURCES INSTITUTE (Nigeria)
- ❑ NETWAS (Kenya, Tanzanie, Ouganda), facilitateur du processus STREAM pour l'Afrique de l'Est
- ❑ CFPAS (Mozambique, Angola)
- ❑ TREND (Ghana), facilitateur du processus STREAM avec le CREPA pour l'Afrique de l'Ouest
- ❑ IWSD (Zimbabwe), facilitateur du processus STREAM pour l'Afrique australe

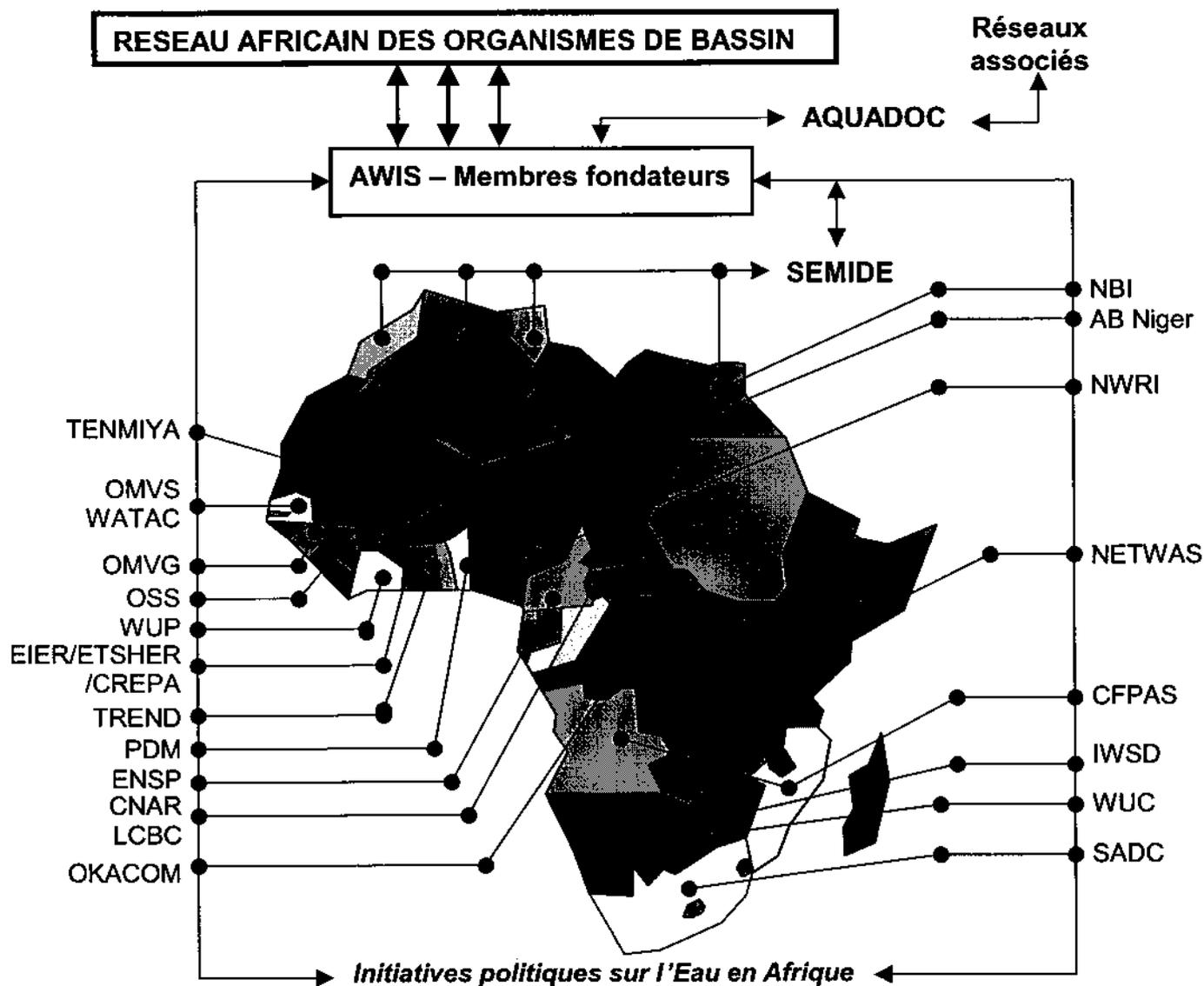
Au sein du Groupe Consultatif, nous retrouverons en plus des représentants d'institutions nationales africaines :

- ❑ AFRICAN MINISTERS CONFERENCE ON WATER (AMCOW)
- ❑ AFRICAN WATER TASK FORCE
- ❑ NEW PARTNERSHIP FOR AFRICAN DEVELOPMENT (NEPAD)
- ❑ CEDEAO
- ❑ WORLD WATER ASSESSMENT PROGRAM (WWAS)
- ❑ WATER AND SANITATION PROGRAM (WSP)
- ❑ GLOBAL WATER PARTNERSHIP (GWP) - WATAC

des responsables de réseaux thématiques et instances internationales du secteur (ex. : STREAM, SAWINET, CAPNET, IW-LEARN, WSSCC, WHYCOS, PEA, SIE, etc.), et des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, dont le MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (France).

SADIEau – AWIS :

Un partenariat africain pour promouvoir la diffusion des connaissances vers les acteurs locaux de la gestion de l'eau



3 ANALYSE DE LA FAISABILITÉ

3.1 Analyse des attentes et des informations disponibles

Les représentants des pays concernés, des utilisateurs potentiels et des initiatives en cours seront réunis au sein d'un **Groupe Consultatif**, et consultés afin d'étudier les orientations et les spécifications du SADIEau. Il s'agira :

- de préciser le type de service attendu et les thématiques concernés,
- puis de préciser quelle organisation le permettra,
- et enfin quel est le système technique à mettre en œuvre pour y arriver.

En terme d'organisation, la structure générale du dispositif pourrait être constituée de **Centres de Ressources Régionaux (AWIS-ID)** correspondants et co-animateurs du système au niveau local (lien physique avec les utilisateurs), appuyés par une **Unité de Coordination** qui assure l'animation du système en mettant en œuvre les orientations définies par un **Comité de Pilotage** général, lui même conseillé par le **Groupe Consultatif** composé des utilisateurs.

Les réflexions techniques devront porter sur :

- Le montage du Système et son architecture
- La construction des utilitaires documentaires ou terminologique (multilinguisme)
- L'identification des dossiers d'information
- Les travaux méthodologiques d'organisation des Centres de Ressources Relais
- La recherche de financement pour assurer la pérennisation du réseau au delà de la période de création.

Nous constatons que :

◆ Sur le plan de la documentation :

- Il existe un fort intérêt pour l'accès à la documentation sur l'eau sous toutes ses formes
- Les utilisateurs potentiels souhaitent disposer d'outils d'interrogation facilement utilisables, rapides et présentant des réponses pertinentes ;
- La possibilité d'accéder aux documents de base est aussi souhaitée ;
- L'information disponible doit être validée et actualisée.

◆ Sur le plan de la formation et des programmes de recherche et d'éveloppement :

SADIEau devra fortement associer les centres de recherche et de formation et les universités. Ces organismes pourront jouer un rôle fort en terme de production et collecte d'informations, mais aussi pour l'adapter et la restituer dans le cadre de leurs formations.

Le projet, par l'identification des différentes initiatives en cours devrait faciliter de réels programmes d'échanges et de recherche communs sur des thèmes fédérateurs. Aussi dans un premier temps, il sera important de faire le point sur (i) les programmes de recherche en

cours en Afrique, (ii) les pôles d'intérêt de certaines équipes de recherche, (iii) les types de formations professionnelles dans le domaine de l'eau réalisées en Afrique par les principales institutions de formation ou d'enseignement supérieur, ou dans le cadre des coopérations bi et multilatérales.

◆ **Sur le plan des institutions :**

Les attentes proviennent des institutions publiques, qui souhaitent principalement pouvoir accéder à des informations sur les administrations équivalentes dans les autres pays ; et aussi des opérateurs, publics et privés, de taille nationale ou municipale, qui recherchent un échange d'informations sur l'état des connaissances dans les méthodes de gestion des sociétés d'eau et les mécanismes de régulation du secteur.

Les utilisateurs potentiels recherchent prioritairement des informations sur la législation et la réglementation, et sur les compétences et moyens des administrations centrales, régionales et locales ainsi que de plus en plus sur les organismes de bassin ;

◆ **Sur le plan de l'administration des données :**

La majorité des acteurs détient des informations en général dispersées et difficiles d'accès en ce qui concerne l'eau potable, l'hydrologie, la météorologie, la piézométrie des nappes ;

Les utilisateurs souhaitent connaître les banques de données existantes, et être informés des méthodes de production, de gestion et d'administration des données mises en œuvre dans les pays.

Ils souhaitent également développer des méthodes communes pour les domaines moins bien couverts comme la qualité, les hydrosystèmes, les usages, les rejets, l'économie, ...

3.2 Renforcement des compétences des relais locaux

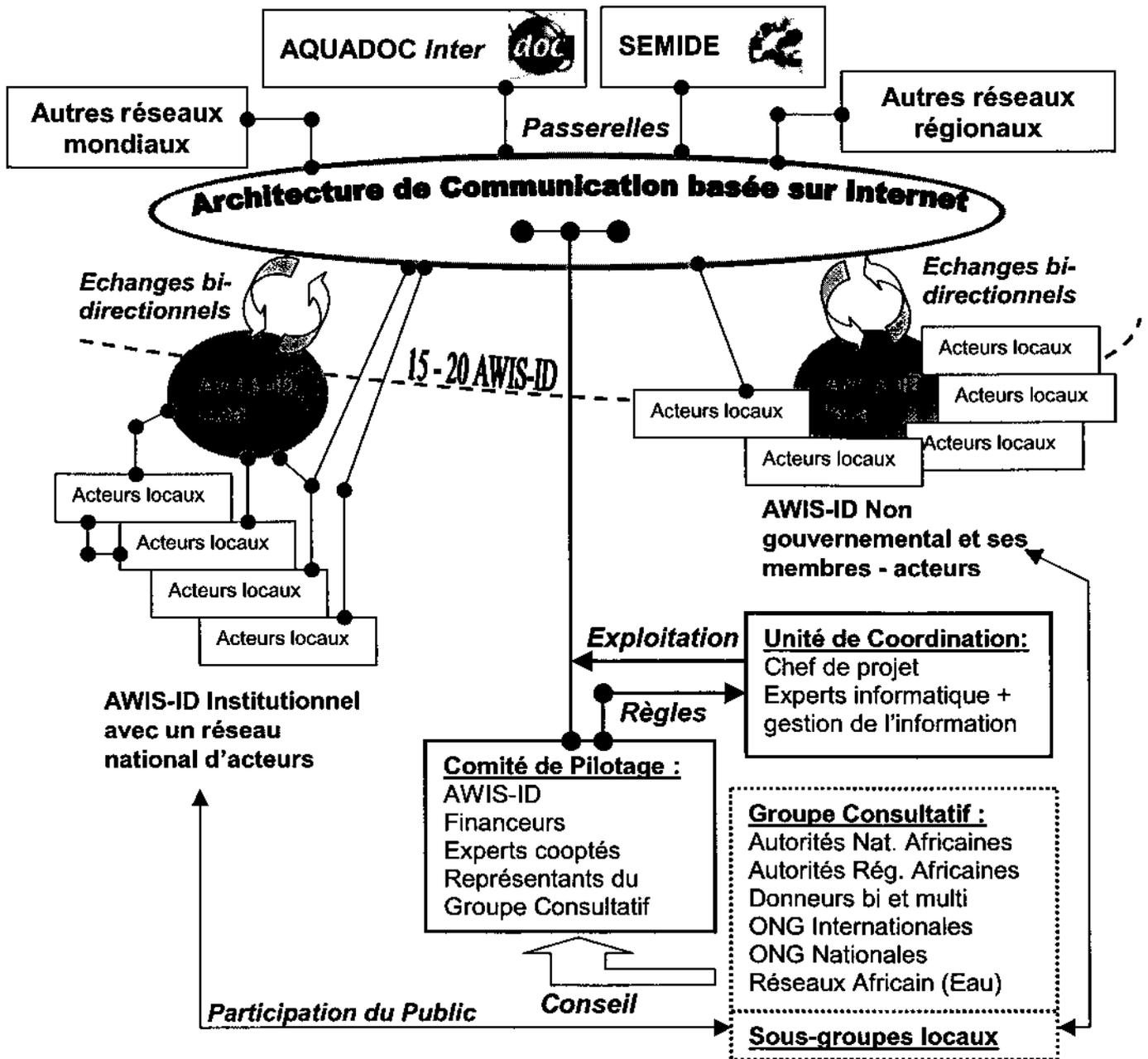
Un réel partage et accès à l'information la plus pertinente possible nécessite une démarche de renforcement des compétences de ceux qui joueront le rôle de relais locaux (AWIS-ID) pour qu'ils sachent capitaliser, collecter l'information, valider la qualité de l'information, traiter et administrer cette information, mais aussi extraire du système mis en place l'information attendue par les acteurs locaux et la restituer sous une forme adaptée.

Ce renforcement sera effectué par les membres du pS-Eau qui peuvent s'appuyer sur les outils développés dans le cadre du programme « Courants de connaissance » (Streams of Knowledge) et par les équipes de l'OIEau en fonction des attentes et des besoins exprimés par chaque centre partenaire identifié.

Cette phase de renforcement et d'harmonisation des centres sera capitale pour le fonctionnement de SADIEau. En effet, à terme, chaque centre doit pouvoir développer un pôle d'excellence dont l'ensemble du réseau pourra profiter. Ces pôles d'excellence n'auront de sens que s'ils sont alimentés par chacun des autres partenaires et que les données qualitativement validées soient rapidement accessibles et opérationnelles. Ceci suppose un ensemble de compétences et d'outils qu'il est nécessaire de renforcer.

Un effort sera notamment fait pour harmoniser le format des données (champ, thésaurus, etc.) entre Centres de Ressources Régionaux.

Schéma de principe du SADIEau :



3.3 Organisation du SADIEau

3.3.1 Structure générale

Une structure générale sera constituée de **Centres de Ressources Régionaux (AWIS-ID)** correspondants et co-animateurs du système appuyés par une **Unité de Coordination** qui assure l'animation du système en mettant en œuvre les orientations définies par un **Comité de Pilotage** général, conseillé par un **Groupe Consultatif**.

◆ Les Centres de Ressources Régionaux (AWIS-ID)

Les AWIS-ID sont au centre du dispositif dès lors qu'ils seront le lien avec les utilisateurs locaux, pour répondre à leurs besoins d'une part, et pour valoriser leurs informations au niveau du réseau d'autre part.

◆ Un Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage regroupera les représentants des Centres de Ressources Régionaux, ainsi que les bailleurs de fonds et les principaux opérateurs impliqués dans le projet. Son secrétariat est assuré par l'Unité de Coordination.

Il sera chargé de :

- ◆ Définir les orientations stratégiques principales :
 - Aspects juridiques et positionnement international du SADIEau
 - Economie générale pour assurer son fonctionnement durable ;
- ◆ Valider les résultats obtenus à chaque étape ;
- ◆ Valider le plan d'actions et le budget annuel du projet proposé par l'Unité de Coordination

◆ Un Groupe Consultatif

Un Groupe Consultatif sera également mis en place : il rassemblera des représentants d'institutions nationales africaines, des responsables de réseaux thématiques et instances internationales du secteur, et des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Il désignera en son sein un Bureau composé d'une dizaine de membres, qui se réunira régulièrement pour conseiller le Comité de Pilotage, les autres participants étant associés via Internet pour ouvrir le réseau tout en maîtrisant les coûts.

Le Comité de Pilotage le consultera au moment de la définition des grandes orientations du projet. La constitution d'un tel groupe répond au souci de mise en cohérence et en complémentarité des différentes initiatives et des moyens mis en œuvre.

Il se réunira au moins une fois par an avec une organisation tournante des réunions et peut organiser des groupes de travail locaux, supportés par les AWIS-ID.

◆ Une Unité de Coordination

L'Unité de Coordination sera composée d'opérateurs internationaux, permettant de faire le lien avec les réseaux existants. Cette structure permanente assurera l'exécution des actions conjointes définies par le Comité de Pilotage, tout en veillant à être à l'écoute des avis du groupe consultatif.

3.3.2 Organisation des Centres de Ressources Régionaux (AWIS InfoDesks)

Les AWIS-ID mobilisés sont des organismes déjà impliqués ou souhaitant s'impliquer dans la gestion et la diffusion de l'information, qui partagent les objectifs de la démarche envisagée.

Ils ont été identifiés lors d'une consultation des différents réseaux existants, sur la base d'un cahier des charges et après une analyse de leurs capacités à remplir les tâches nécessaires à la pérennisation du réseau ; la liste des organismes pré - sélectionnés sera toutefois soumise aux partenaires institutionnels nationaux avec qui se fera une validation finale.

Ils seront chargés de :

- ⇒ collecter et capitaliser l'information ;
- ⇒ de la valider ;
- ⇒ de la traiter et de l'administrer ;
- ⇒ d'extraire l'information demandée au niveau local et de la restituer sous une forme adaptée.

Dans la gestion globale du système mis en œuvre, ils seront chargés de :

- ◆ Inventorier et agréer, selon les orientations définies par le Comité de pilotage, les sources d'informations disponibles au niveau de leur pays ou de leur organisation qui seront rendues accessibles à travers le SADIEau ;
- ◆ Organiser les procédures de communication et d'accès aux informations sélectionnées ;
- ◆ S'assurer que les protocoles d'accès à l'information sont traduits et disponibles dans les langues de travail du réseau (anglais, français, portugais, puis élargi à d'autres langues si le besoin se fait sentir).
- ◆ Développer, lorsque nécessaire, les outils et interfaces logiciels permettant d'accéder à des informations homogènes, selon les normes définies par l'unité d'animation,
- ◆ Assurer les relations avec les usagers de son pays ou de son organisation (analyses de satisfaction, identification des nouveaux besoins ...) ;
- ◆ Participer aux réunions de coordination et d'information organisées par le Comité de pilotage (participation physique ou par visio-conférence selon les cas) ;
- ◆ Contribuer à l'élaboration du programme d'action annuel de l'Unité de Coordination.

Un AWIS-ID doit en principe disposer d'une équipe réduite (1 à 2 personnes), affectée au projet, au sein d'un organisme déjà chargé de tâches de mobilisation et de diffusion d'informations relative au secteur de l'eau.

Cette équipe, qui bénéficiera d'une formation, puis d'un appui continu par l'UC pour le renforcement de ses capacités, devra disposer des moyens nécessaires à la coordination des travaux (locaux, télécommunication, visio-conférence, ...) et au développement du système d'information utilisé.

- ◆ Moyens humains correspondants :
 - ⇒ 1 coordonnateur à temps partiel ;
 - ⇒ 1 informaticien (niveau ingénieur spécialisé en réseaux et webmaster) à temps partiel ;
 - ⇒ 1 assistant(e) multilingue.
- ◆ Moyens matériels nécessaires :
 - ⇒ Locaux adaptés avec salle de réunion et bureaux d'accueil des partenaires ;
 - ⇒ Matériel informatique (équipement du personnel et serveur Internet spécifique) ;
 - ⇒ Accès à des moyens de communication avancés (accès à Internet par ligne spécialisée, visio-conférence....).

3.3.3 Organisation de l'Unité de Coordination (UC)

Cette unité d'animation sera chargée de :

- ◆ **Coordonner, animer et apporter un appui technique aux activités des AWIS-ID :**
 - ⇒ appui à l'identification détaillée des besoins matériels et humains ;
 - ⇒ organisation des programmes de formation nécessaires ;
 - ⇒ appui à l'élaboration des répertoires et référentiels ;
 - ⇒ organisation de la collecte des informations animée par les relais locaux ;
 - ⇒ organisation des procédures d'agrément des sources d'informations nationales ;
 - ⇒ appui à l'organisation des accès aux informations sur les serveurs des AWIS-ID ;
 - ⇒ appui à l'élaboration des produits communs de valorisation.
- ◆ **Assurer les fonctions de "Correspondant des Organismes Internationaux" :**
 - ⇒ inventaire et agrément des sources de données internationales ;
 - ⇒ traduction des protocoles d'accès à l'information en français, portugais et anglais ;
 - ⇒ développement des accès aux sources d'informations internationales.
- ◆ **Développer le système commun d'accès à l'information :**
 - ⇒ développement des applications et des procédures d'accès ;
 - ⇒ développement d'outils spécialisés de recherche, d'accès et de diffusion ;
 - ⇒ tendre vers des systèmes de gestion de l'information harmonisés (thésaurus, etc.).

L'Unité de Coordination devra s'organiser de façon, en particulier, à pouvoir combiner les compétences de plusieurs organismes et mobiliser les fonds nécessaires à son action.

Elle devra par ailleurs disposer des moyens nécessaires à l'organisation de réunions, et au développement du système d'information au niveau international.

La coordination avec les AWIS-ID se fera par le biais de réunions régulières et éventuellement par un usage de la visio-conférence.

- ◆ Moyens humains minimums correspondants :
 - ⇒ 1 coordonnateur à temps partiel
 - ⇒ 1 informaticien à temps partiel
 - ⇒ des experts mobilisables pour des missions ponctuelles
 - ⇒ 1 assistant(e) multilingue

◆ Moyens matériels nécessaires :

- ⇒ matériel informatique (équipement du personnel permanent et serveur Internet) ;
- ⇒ accès à des moyens de communication avancés (accès Internet à haut débit, visio-conférence....)

3.4 Projet de développement du SADIEau :

La mise en place du Système ne peut se faire qu'à travers un programme pluriannuel de montée en puissance simple, pragmatique, progressif et faisable.

Ce programme doit, dès le départ, faire ressortir l'intérêt du système et permettre une intégration progressive des partenaires. Il pourrait être structuré comme suit :

3.4.1 A court terme (3 ans) :

- ◆ Mobilisation des membres du réseau : les AWIS-ID ont été recherchés sur la base du volontariat et de la constitution d'un projet autour de l'appartenance au réseau, afin de renforcer les chances de réussite et de pérennisation.

Le projet apportera 50 % environ des frais de fonctionnement spécifiques du CRR pendant les 2,5 premières années, et ainsi que les équipements nécessaires.

- ◆ Mise en place des différentes instances du projet (Comité de Pilotage, Groupe Consultatif, Unité de Coordination) ;
- ◆ Identification des ressources (bases de données, informations) déjà existantes et mise en œuvre du Système à travers la mise en commun des informations déjà réunis par le WUP, le RéFEA, le SEMIDE et AQUADOC-INTER notamment.

Si sur le plan méthodologique l'approche de chacun des réseaux est similaire, il n'en reste pas moins qu'un travail spécifique doit être réalisé pour permettre un fonctionnement et un accès simple et homogène.

- ◆ Renforcement des capacités de chaque AWIS-ID (Formation / assistance technique)
- ◆ Développement des accès aux informations avec :
 - Analyse des réseaux optimaux de communication ;
 - Élaboration et mise à disposition de bases documentaires, des texte intégraux et de répertoires et de sources d'informations dans les pays intéressés ;
 - Développement d'accès communs aux systèmes d'information existants ;
 - Développement des accès aux informations non encore numérisées (fichiers papier, microfiches ...) ;
 - Expérimentation des procédures d'accès bilingues en français et anglais,
- ◆ Élaboration de produits communs valorisant l'information ;
- ◆ Validation et sécurisation d'un mode de financement pérennisé du réseau
- ◆ Accès à l'information ouvert au public

3.4.2 A moyen terme (4 à 6 ans) :

La mise en place du Système ne peut se faire qu'à travers un programme pluriannuel de montée en puissance simple, pragmatique, progressif et faisable.

Ce programme doit, dès le départ, faire ressortir l'intérêt du système et permettre une intégration progressive des partenaires ; en particulier, à moyen terme (3 à 6 ans), le projet évoluera :

- Ouverture du réseau à de nouveaux partenaires intéressés
- Extension à de nouveaux thèmes,
- Constitution de systèmes d'information sur des domaines non couverts avec organisation de programmes de travail communs (collecte, validation et diffusion des informations) et développement de produits communs valorisant l'information disponible.

4. Programme de création et d'activité du SADIEau :

Une équipe de projet conjointe OIEau et pS-Eau constituera l'Unité de Coordination pilote ; son programme de travail chronologique sera le suivant :

1. Etablissement des Termes de Référence des AWIS InfoDesks

Rédaction des Termes de Référence des AWIS-ID par l'équipe de projet OIEau – pS-Eau
Identification des membres potentiels du Comité de Pilotage et du Groupe Consultatif
Organisation de la première réunion conjointe du GC et du CP (séminaire d'un jour)
Contractualisation avec les partenaires du réseau
Audit de leurs capacités à participer – identification de leurs besoins (formation, matériels)
Rédaction des spécifications du système informatique

2. Formation / Assistance technique au démarrage

Mise en place du système informatique : fourniture des équipements et logiciels
Organisation de la première réunion des AWIS-ID et du CP (atelier de 4 jours)
Fourniture d'un Fonds documentaire
Assistance au démarrage et formation sur site des relais locaux
Finalisation des détails du plan de travail à venir

3. Animation du réseau - suivi

Animation du réseau et des échanges
Appui méthodologique aux AWIS-ID
Promotion du dispositif auprès des utilisateurs potentiels
Organisation de la seconde réunion du GC (1jour)
Organisation de la seconde réunion des AWIS-ID et du CP (atelier de 3 – 5 jours)

A ce moment aura lieu l'ouverture au public

4. Evaluation du fonctionnement du réseau

Analyse des premiers mois de fonctionnement
Evaluation de la durabilité du réseau – rapport utilité / coût
Propositions d'organisation (Unité de Coordination) et de mobilisation financière

5. Animation du réseau - suivi

Animation du réseau et des échanges

Organisation de la troisième réunion du GC (1jour)

Organisation de la troisième réunion des AWIS-ID et du CP (atelier de 3 – 5 jours)

6. Evaluation du fonctionnement du réseau

Analyse de la seconde année de fonctionnement

Sous traitance d'études d'évaluation :

- au niveau des outils et méthodologies d'exploitation
- au niveau des impacts locaux (études locales avec des cahiers des charges communs)
- au niveau de l'impact au niveau du Groupe Consultatif

7. Etude de pérennisation

Evaluation de la durabilité du réseau – rapport utilité / coût

Détermination des facteurs clés – Définition des adaptations à apporter au dispositif

Plan d'action pour la pérennisation du réseau – business plan prévisionnel

Négociation avec des financeurs potentiels

5. Gestion du projet :

51. Mécanismes de suivi et évaluation :

Les travaux seront placés sous le pilotage d'un Comité rassemblant les représentants des Centres de Ressources Régionaux (AWIS-ID), ainsi que les bailleurs de fonds et les principaux opérateurs impliqués dans le projet ; ce Comité de Pilotage sera conseillé en matière de stratégie par un Groupe Consultatif, composé des institutions nationales africaines, des responsables de réseaux thématiques et instances internationales du secteur, et des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

L'Unité de Coordination sera placée sous le contrôle du Comité de Pilotage, qui se réunira régulièrement pour valider l'avancement des travaux et le choix des options ; des indicateurs pertinents seront définis au démarrage du projet (respect des délais de mise en œuvre, nombre d'échanges de documents, etc).

Les différents travaux seront réalisés en accord avec un ensemble de procédures Qualité, réunies au sein d'un Manuel d'Assurance Qualité simplifié ; ces règles définiront les modes de relation entre les partenaires, les modalités de prise de décision, la circulation de l'information entre les partenaires et vers le Groupe Consultatif.

Pour suivre et analyser l'activité de diffusion d'informations, des compteurs de visites seront placés sur chaque serveur Internet des AWIS-ID ; ces compteurs permettront de suivre la consultation sur chaque thématique. A intervalle régulier, l'ensemble des données de suivi seront collectées auprès de chaque relais et la compilation de ces données permettra de générer des graphes d'évolution de la consultation, des thématiques les plus demandées, etc.

Ce comptage est une mesure de l'audience : elle aura un rôle stratégique dans les choix des filières méritant approfondissements et collecte d'informations supplémentaires, dans le ciblage de campagnes de promotion de l'offre d'information auprès du public-cible.

Une évaluation externe sera mise en œuvre pour analyser régulièrement le déroulement du projet, et pour apporter une aide méthodologique à l'Unité de Coordination pour mettre au point et collecter les indicateurs de performance.

52. Risques du projet et actions envisagées pour y faire face :

Les risques majeurs, identifiés comme étant susceptibles de mettre en cause les conditions de réussite du projet, sont les suivants :

- Dispersion géographique des différents partenaires.
- Hétérogénéité des AWIS-ID à divers niveaux :
 - leurs thématiques d'intervention
 - Leur expérience en matière de gestion de l'information
 - Equipement et maîtrise des outils de diffusion de l'information.

Pour y faire face, le dispositif SADIEAU prévoit :

- L'organisation au démarrage du projet, d'une rencontre physique rassemblant tous les partenaires afin de bien définir avec chacun les informations collectées et thématiques prioritaires, les outils et compétences disponibles, les besoins spécifiques en matière de gestion documentaire et d'animation de l'information.
- D'analyser en détail avec chaque AWIS-ID ses attentes, moyens, et besoins d'appui spécifique pour la mise en œuvre de SADIEAU.
- A la suite de cette étape clé du projet, les échanges se poursuivront à intervalle régulier par messagerie électronique.

Par ailleurs les AWIS-ID et l'Unité de Coordination s'appuieront également sur le Comité de Pilotage opérationnel.

53. Accessibilité des résultats du projet :

Un portail d'accès internet commun, présentant les différentes bases de données (documentaires, bibliographiques, organismes ressources) animées et actualisées au sein de Sadieau.

Cet accès internet doit permettre au plus grand nombre d'acteurs francophones de simplifier leur recherche et d'obtenir des informations fiables et pertinentes.

A travers le Comité consultatif , les réseaux et le public de chacun des partenaires de SADIEAU, une large action de communication sur SADIEAU et ses principaux résultats et enseignements sera entreprise.

En particulier au travers des différents supports des membres du SADIEAU :

- Le site Web portail d'accès du dispositif.
- Les lettres périodiques et Bulletins des membres, diffusés par voie électronique et sur support papier.

54. Calendrier prévisionnel :

	Année 1			Année 2			Année 3		
Unité de Coordination	X								
Contrats avec les membres	—————			X			X		
Organisation du CP	—————	X		X		X		X	X
GC et sous groupes locaux	—————								
Spécifications	—————					Revision			
Indicateurs de Performance		—————				Revision			
Audit des besoins		—————							
Formation des AWIS-ID			—————						
Fournitures informatiques			—————						
Dével. de l'architecture		—————				Revision			
Expérimentation				—————	—————	—————	—————	—————	—————
Promotion vers les acteurs				—————	—————	—————	—————	—————	—————
Evaluations		Besoins		Protocoles & outils			Enquêtes		
Etude de pérennisation							—————	—————	—————
Business Plan								—————	—————
Négotiations									—————

6. Budget prévisionnel de développement du SADIEau :

AWIS InfoDesks :

Personnel :

1 chef de projet AWIS-ID x 30 jours/an x 3 ans x EUR 200 EUR 18 000

Assistance locale x 50 jours/an x 3 an x EUR 100 EUR 15 000

Voyages et perdiem : EUR 6 000

Experts externes locaux (évaluations) : EUR 5 000

Achat d'équipements spécifiques : EUR 5 000

Dépenses de publication : EUR 1 000

Total pour un AWIS-ID : EUR 50 000

Sous Total 1 pour 12 AWIS-ID : EUR 600 000

Comité de Pilotage et groupe consultatif :

Dépenses logistique pour organiser les réunions : EUR 7 000

Voyages et perdiem pour les membres du CP hors AWIS-ID : EUR 50 000

Voyages et perdiem pour les membres du GC : EUR 49 000

Pilotage des CP et GC par le RAOB : 30 jours/an x 3 ans x EUR 200 EUR 18 000

Experts externes (évaluations) : EUR 15 000

Location de la plate-forme d'échanges collaboratifs : EUR 15 000

Sous Total 2 : EUR 154 000

Unité de Coordination (Office International de l'Eau et pS-Eau) :

Personnel : 1 chef de projet x 50 jours/an x 3 ans x EUR 500 EUR 75 000

experts x 260 jours x EUR 450 EUR 120 000

Voyages et perdiem : EUR 75 000

Fourniture des équipements et logiciels de gestion centrale : EUR 20 000

Dépenses de publication : EUR 6 000

Sous Total 3 : EUR 296 000

Total Général : EUR 1 050 000

L'évaluation est faite pour une première étape réunissant 12 AWIS-ID, en considérant que bien qu'ils soient très intéressés à intégrer le projet, tous les partenaires ne seront peut être pas en mesure de participer à la première phase.

Au cas où plus de plus de partenaires souhaiteraient devenir rapidement des Centres de Ressource Régionaux (InfoDesk), il faudrait mobiliser EUR 50 000 pour chaque membre.

7. Proposition de financement du projet SADIEau :

	Montant	% du coût total
AWIS InfoDesks (50 % de leurs dépenses de personnel) et Unité de Coordination (*)	EUR 218 000	21 %
Ministère Français des Affaires Etrangères	EUR 300 000	29 %
Commission Européenne –EUWI Afrique (**)	EUR 532 000	50 %
Total (estimation provisoire)	EUR 1 050 000	100 %

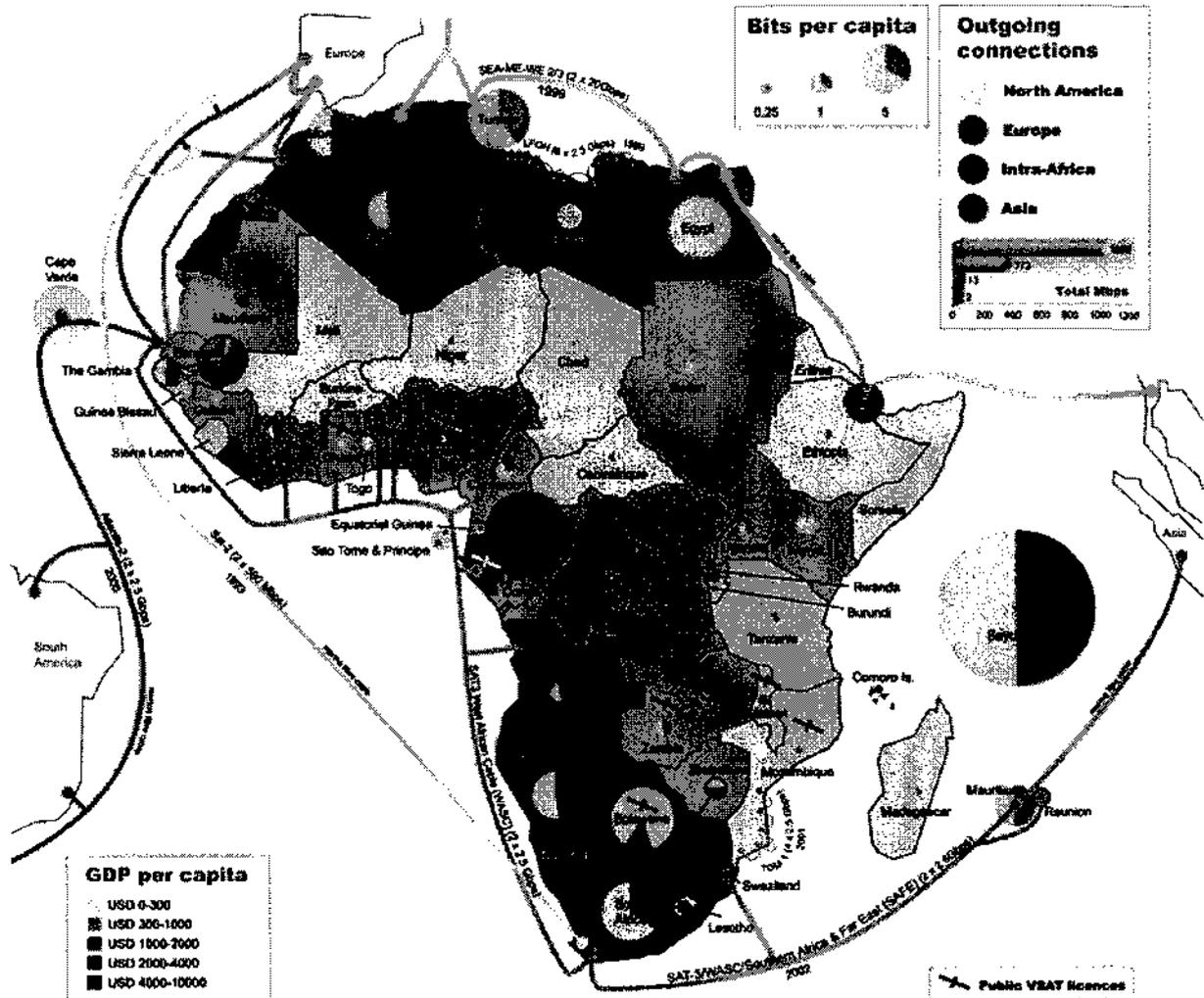
(*) des financements complémentaires seront à rechercher si un ou plusieurs AWIS-ID n'étaient pas en mesure de couvrir dès la seconde année 50 % des dépenses de personnel engagées sur leurs fonds propres (entre 15 et 20 k€ à rechercher alors).

(**) soutien européen demandé, dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'Afrique annoncée lors du Sommet Mondial de Johannesburg.

8 - CADRE LOGIQUE

	Logique d'Intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Risques
Objectif général	Mise en œuvre de la EU Water Initiative en Afrique, au regard de : l'alimentation en eau et l'assainissement la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau, et en particulier à propos des eaux transfrontalières	Les indicateurs développés dans le cadre de la EU Water Initiative	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Le Forum multi-acteurs de la EU Water Initiative ▣ Etats membres (FR, NL, DK) pilotant les groupes de travail ▣ African Water Task Force ▣ Réseau Africain des Org.de Bassin 	
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Collecter et partager les expériences et le savoir faire local en Afrique ▣ Diffuser ces compétences aux acteurs locaux (autorités locales, ONG, ...) pour améliorer la participation du public ▣ Promouvoir le savoir faire Africain dans le monde et faciliter l'accès des Africains à l'expertise locale d'autres continents 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Enquête externe de l'impact de AWIS localement dans chaque pays / région 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Rapports nationaux des sondages (les enquêtes seront réalisées par des experts locaux indépendants sur la base d'un questionnaire commun) ▣ Analyse globale des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Pas de restrictions légales pour accéder aux informations ▣ Pas de restrictions légales à l'implication des autorités et des ONG ▣ Pas de coûts excessifs d'accès local à Internet
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Un réseau de 12 InfoDesks couvrant l'Afrique Subsaharienne ▣ Echanges interAfricains d'informations sur l'eau ▣ Diffusion facilitée vers la population ▣ Connexions des AWIS InfoDesks au réseau d'échange mondial - AQUADOC et au réseau méditerranéen - SEMIDE ▣ Développement d'une « taskforce » Africaine sur l'information sur l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Contrats avec 12 InfoDesks couvrant l'Afrique Subsaharienne ▣ Evaluation externe des outils et protocoles d'échanges ▣ Nombre de documents échangés ▣ Nombre de contacts par les acteurs aux Infodesks ▣ Evaluation externe des schémas de diffusion locale ▣ Nombre d'accès non-Africains 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Rapports d'activité du projet ▣ Rapports d'Evaluation externe ▣ Statistiques du site web 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Main d'œuvre appropriée dans chaque AWIS-ID ▣ Bon soutien des organisations hôtes et des autorités nationales ▣ Participation locale des acteurs pour définir les spécifications ▣ Développement de moyens d'accès traditionnel lorsque Internet n'est pas disponible
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Audit et contractualisation de 10 - 15 Centres devenant les AWIS InfoDesks ▣ Développer les outils et protocoles pour collecter, partager et diffuser les informations locales sur l'eau ▣ Développer des passerelles vers les autres réseaux (AQUADOC et SEMIDE) 	<p>Moyens:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ une équipe (2-3) dans chaque ID ▣ une Unité de Coordination ▣ des ordinateurs dédiés par ID ▣ serveur Internet et logiciels ▣ Formation du personnel des ID sur des procédures communes ▣ Assistance technique externe ▣ Réunion des chefs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Minutes des réunions des chefs de projet - Echanges ▣ Rapports d'activité semestriels ▣ Déploiement hardware / software ▣ Rapports d'évaluation des formations organisées ▣ site web AWIS 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Identifier 10 - 15 centres de documentation intéressés ▣ Mobiliser un soutien approprié des autorités et des donateurs ▣ L'accès à Internet semble bon en ville, mais doit être développé dans les zones rurales

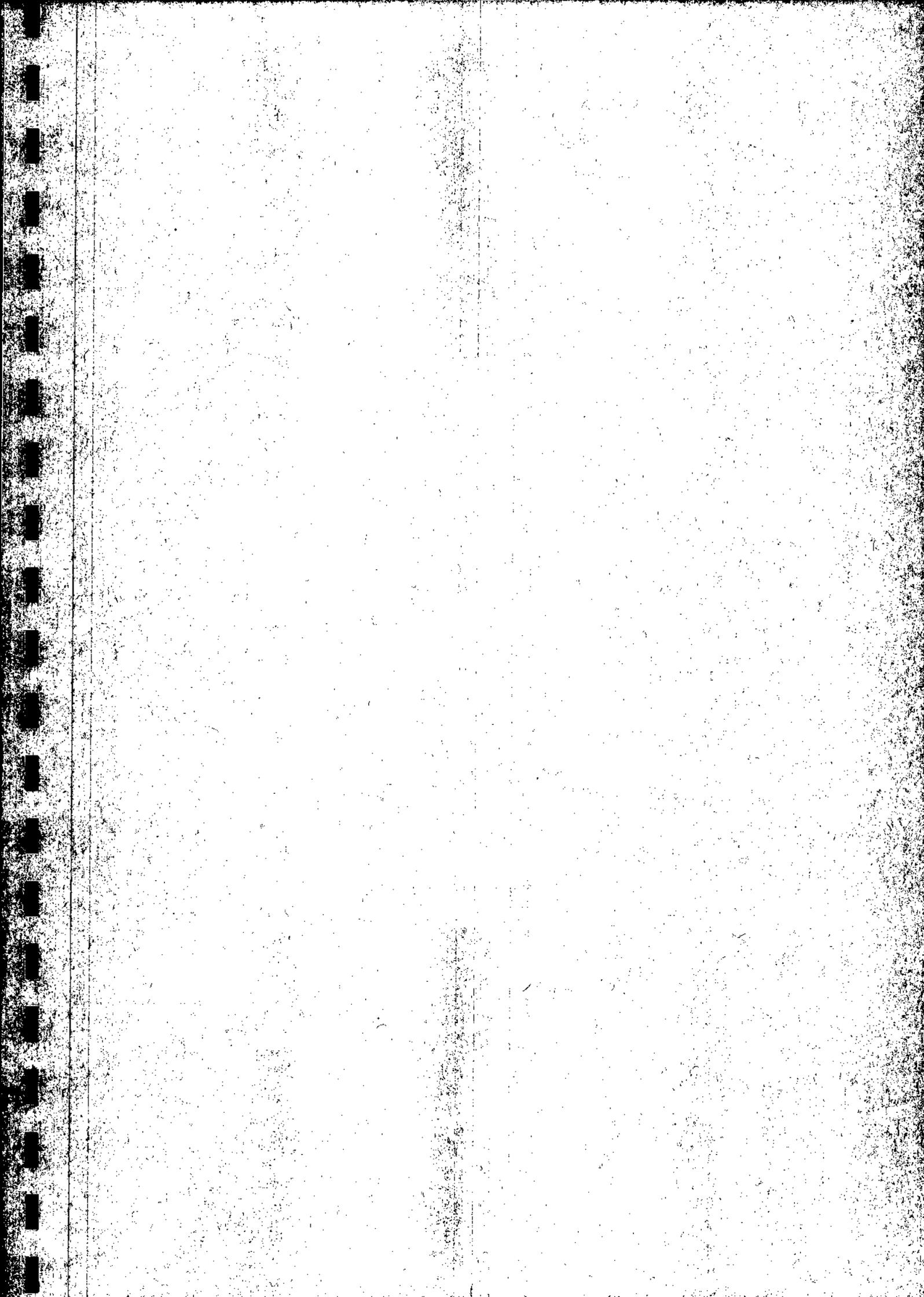
Annexe : accès à Internet



Bits/habitant est une mesure relativement nouvelle du débit de fréquentation d'Internet. La taille d'Internet dans un pays indique un élément de sa progression vers une économie axée sur l'information. La largeur de bande internationale d'Internet donne une mesure de l'activité sur la Toile en raison du grand nombre d'utilisateurs qui partagent des comptes ou qui empruntent les réseaux institutionnels et universitaires, les cybercafés et les télécentres. La bande sortante prend également mieux en compte le large éventail des emplois possibles, depuis les utilisateurs qui n'écrivent que quelques courriers électroniques par semaine à ceux qui se connectent au réseau plusieurs heures par jour pour effectuer des recherches, des opérations, des lectures en transit et des téléchargements. En conséquence, l'indicateur " Nombre d'utilisateurs d'Internet ", souvent employé, peut avoir moins de pertinence dans le monde en développement que dans d'autres régions.

Le cercle coloré identifiant chaque pays sur la carte montre, à l'échelle précise, la largeur de bande internationale en bits/habitant (B/H) disponible à la mi-2002 depuis les IP accessibles au public.

La disponibilité de la bande passante en Afrique varie énormément, mais elle est généralement très basse en regard des pays du Nord. Bien qu'il y ait peu de liaisons intra-africaines, les câbles de fibres optiques illustrés sont désormais tous opérationnels et il devraient acheminer de façon plus rapide et économique les transmissions intercontinentales et en provenance d'Afrique.





World-Bank Group

"Gestion des Ressources en eau par bassin versant le principe de décentralisation de cette gestion au niveau approprié le plus bas les raisons et lieux de son succès et de son échec".

La décentralisation de la prise de décision au "niveau approprié le plus bas " est l'un des principes de la gestion par bassin, adoptés au niveau international. Ceci implique souvent de faire passer la prise de décision d'un **niveau centralisé à un niveau de comités ou conseils de bassin.**

Notre recherche a pour but d'analyser les causes des réussites et des échecs de la gestion au niveau local le mieux approprié : pourquoi une telle décentralisation fonctionne ou pas. La recherche va également développer des indicateurs pour définir et mesurer les impacts des changements institutionnels, juridiques et financiers survenus dans un bassin sur la gestion des ressources en eau.

Pour atteindre ces objectifs, nous menons une enquête sur les organismes de bassin qui doit être profitable aux organismes de bassin futurs ou existants.

Les destinataires des résultats de cette enquête seront les responsables des organismes de bassin, les décideurs au niveau gouvernemental, les organisations internationales et tous ceux impliqués dans l'amélioration de la gestion des ressources en eau. **La diffusion de nos publications se fera auprès de tous les partenaires ayant contribué à cette enquête.**

La Banque Mondiale et le RIOB ont besoin de votre concours pour mener à bien cette enquête. Actuellement le RIOB a pu obtenir 60 questionnaires, mais ce nombre ne suffit pas pour réaliser une analyse statistique et notre but est d'avoir 90-100 questionnaires, ce qui semble raisonnable.

Nous réalisons également 7-8 rapports détaillés sur 7-8 bassins à travers le monde, étudiés lors de visites techniques. Ces rapports sont très intéressants car ils suivent le même format et couvrent de nombreux aspects des sujets traités dans nos travaux. Lors de leur publication, ces rapports seront également diffusés auprès des bassins ayant contribué à l'étude.

Vous trouverez, ci-joint, le questionnaire établi par la Banque Mondiale et je vous remercie de votre attention pour le renseigner. Toutes les questions doivent avoir une réponse pour qu'un questionnaire puisse être pris en compte. Si vous rencontrez des difficultés, question non pertinente dans le bassin par exemple, vous pouvez utiliser N/A (non applicable) et nous indiquer pourquoi. De même si une question est hors de votre domaine d'action, veuillez nous indiquer la structure responsable pour un suivi éventuel.

Ce questionnaire peut nous être renvoyé (RIOB-OIEau BP 075 Sophia Antipolis 06902; FRANCE, Fax: 33 4 93 65 44 02 ou e-mail: g.sine@oieau.fr ou à William Fru - Nfru@worldbank.org) ou bien être directement renseigné en ligne sur le site de la Banque Mondiale: <http://www.worldbank.org/rbosurvey> (attention, nous vous recommandons de remplir d'abord le questionnaire sur papier et ensuite sa forme électronique en ligne, car il n'y a aucune sauvegarde possible avant l'envoi final).

Nous vous remercions par avance de vos efforts et vous prions d'agréer nos salutations distinguées

**Ariel Dinar,
Chef Economiste
Département de l'Agriculture et du Développement Rural**

et

**Karin Kemper
Co-Manager
Expert en Ressources en Eau
Groupe de Gestion des Ressources en Eau
Banque Mondiale**

Enquête sur les Organismes de Bassin

Cher participant à l'enquête:

Cette enquête fait partie d'un projet de recherche dont le but est d'essayer d'évaluer l'impact de la création d'un Organisme de Bassin sur la décentralisation de la gestion des ressources en eau vers d'autres niveaux – inférieurs – de prise de décisions. Le projet de recherche essaie également d'évaluer de quelle manière la création d'un organisme de bassin peut améliorer la gestion des ressources en eau.

Les informations spécifiques (encart ci-dessous) concernant chaque bassin resteront confidentielles afin que l'Organisme de Bassin ne puisse être identifié.

Les résultats de l'enquête seront rendus publics et, nous l'espérons, aideront à l'effort mondial vers une gestion durable et intégrée des ressources en eau.

Si vous considérez que l'espace est insuffisant pour remplir ce questionnaire, vous pouvez agrandir les sections de ce document ou ajouter des annexes.

Nous vous remercions de votre collaboration à cet effort.

Bassin:	Pays:
Nom de l'OB :	
Adresse:	
Personne à contacter:	Titre:
Téléphone:	Fax:
Email:	
Site web :	

Données de base::

1. Superficie du bassin (km2)
2. Population: Totale: % Rurale
3. Précipitations annuelles (mm):
4. Evapotranspiration annuelle (mm):
5. Ressources en eau du bassin (Millions de m3 par an):
6. Combien de pays se partagent les ressources en eau du bassin:

Structure institutionnelle:

7. L'année où la décentralisation a eu lieu
8. Année de création de l'OB:
9. Quels sont les objectifs majeurs du RBO (Inondations, Pénurie d'eau, Conflits d'usage de l'eau, etc):

Inondations Pénurie d'eau Conflits d'usage de l'eau 1-Autre 2-Autre

10. Mesurer le succès par rapport aux objectifs (échelle 1-5; 1- 0% succès et 5- 100% succès) (voir question 9).

N/A Inondations N/A Pénurie d'eau N/A Conflits d'usage de l'eau N/A1- Autre N/A2- Autre

11. Organe directeur de l'Organisme de Bassin (OB):): N/A

Précisez

12. Procédé utilisé pour le choix de cet organe directeur:

- Désigné par N/A
 Nominé par N/A

Précisez

13. Lois et décrets qui s'appliquent à l'OB:

14. Création de l'OB (de A à Z): (bottom-up/top down): N/A

Expliquez:

15. Institutions qui ont disparu dans le processus de décentralisation:

16. Nouvelles institutions créées lors du processus de décentralisation :

17. Le coût du processus de décentralisation (exemple: la création de nouvelles institutions, etc)

(échelle 1-5; 1- coût bas, 5- coût élevé).

la création de nouvelles institutions N/a

1-Autre N/a

2-Autre N/a

3-Autre N/a

4-Autre N/a

18. Existe-t-il des forums permettant de faire état des litiges, combien et quels sont-ils : N/A

19. Principaux genres de litiges/problèmes qui doivent être généralement résolus: (*Qualité-partage des eaux, évacuation des déchets, déboisement, érosion, pratiques agricoles, ouvrages dans le bassin, pollution des eaux souterraines, inondations, etc*):

20. Des associations de consommateurs d'eau ont-elles été établies: N/A Combien:

Quel est leur degré d'implication (0-100%):

21. Quels sont les types et quantité d'infrastructures dans le bassin (canaux, réservoirs, barrages, usines de traitement des eaux, etc)

types d'infrastructures **Quantité**

- canaux
- réservoirs
- barrages
- usines de traitement des eaux
- 1-Autre
- 2-Autre

22. Types d'usagers et répartition des usages de l'eau dans le Bassin (ex: usages domestiques, industriels, irrigation, électricité, usages environnementaux):

Types d'usagers s **Usages de l'eau dans le bassin (%)**

- Irrigation N/A
- industriels N/A
- usages domestiques N/A
- électricité N/A
- usages environnementaux N/A
- 1-Autre N/A
- 2-Autre N/A

23- Organigramme: Veuillez donner un organigramme de l'Organisme de Bassin.

24. La part des types d'eau : pourcentage des usagers :

- nappe phréatique N/A
- eau de surface: N/A
- les deux N/A
- Autre N/A
- Autre N/A

25- Indicateurs des problèmes rencontrés avant et après la création de l'organisme de bassin
(vérifier tous les facteurs qui s'appliquent) :

Problèmes de ressources en eau dans le bassin	Avant la création de l'OB			Après la création de l'OB		
	Pas de problème	Quelques problèmes	Sérieux problèmes	Situation inchangée	Situation améliorée	Situation empirée
Pénurie d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégradation des sols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conflits d'usage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

de l'eau						
Problèmes de développement	<input type="checkbox"/>					
Autres (spécifiez)	<input type="checkbox"/>					

26. Compétences en matière de décisions avant et après la création de l'OB. Veuillez indiquer la répartition des décisions dans les domaines suivants :

Compétence pour	Avant				Après			
	% au niveau local (ex. municipalité)	% au niveau du bassin	% au niveau du gouvernement estatal/provincial	% au niveau gouvernemental national	% au niveau local (ex. municipalité)	% au niveau du bassin	% au niveau du gouvernement estatal/provincial	% au niveau gouvernemental national
Gestion de l'eau	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement des ouvrages	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Police des eaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Définition des normes de qualité de l'eau	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres (spécifiez)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Instruments pour la gestion des ressources en eau:

Comparez la situation **avant** et **après** la création de l'OB

27. Existence de droits sur l'eau (ex. concessions, droits permanents, droits à court terme
– qualitatifs ou quantitatifs):

Avant la création de l'OB Aucun

Précisez

Après la création de l'OB Aucun

Précisez

28. Qui est responsable de l'octroi de droits sur l'eau

Avant la création de l'OB N/A

Précisez

Après la création de l'OB N/A

Précisez

29. Qui est responsable de la répartition /affectation des eaux

Avant la création de l'OB N/A

Précisez

Après la création de l'OB N/A

Précisez

30. Qui est responsable de la modélisation et de la prévision de la disponibilité en eau:

Avant la création de l'OB N/A

Précisez

Après la création de l'OB N/A

Précisez

31. Qui est responsable de la surveillance de la qualité de l'eau et de la police des eaux :

Avant la création de l'OB N/A

Précisez

Après la création de l'OB N/A

Précisez

32. Qui est le responsable du recouvrement des taxes:

Avant la création de l'OB N/A

Précisez

Après la création de l'OB N/A

Précisez

33. Tarification de l'eau (donnez des taux pour les divers usages principaux, si possible):

Groupe d'utilisateurs	Prix de l'eau
------------------------------	----------------------

Irrigation	
------------	--

Industriels	
-------------	--

Domestiques	
-------------	--

Autre	
-------	--

Autre	
-------	--

Autre	
-------	--

34. Pourcentage d'utilisateurs payant le prix de l'eau:

Groupe d'utilisateurs	Pourcentage qui paie
------------------------------	-----------------------------

Irrigation	N/A
------------	-----

Industriels	N/A
-------------	-----

Domestiques	N/A
-------------	-----

Autre	N/A
-------	-----

Autre	N/A
-------	-----

Autre	N/A
-------	-----

35. Quel pourcentage des recettes est attribué au bassin et quel pourcentage est affecté à d'autres fins ?

Reste dans le bassin N/A

Autres destinations N/A

Quelles destinations?

36. Participation du secteur privé (niveau/activités) aux investissements dans le bassin

(ex. alimentation en eau, traitement de l'eau, construction de réservoirs, entretien des ouvrages du bassin):

% participation du secteur privé N/A

Précisez

37. Echanges d'information entre les acteurs (réunions, rapports annuels, sites web):

38. Renforcement des capacités des acteurs (ex. sessions de formation, séminaires, voyages d'étude):

Financement :

39. Budget annuel (en millions de Dollars par an)

-% budget alloué par des établissements extérieurs (gouvernement) :

quel établissement :

-% budget provenant des acteurs des bassins

-% budget provenant d'autres sources :

40. % budget utilisé pour des investissements dans le bassin

41. % budget utilisé pour d'autres activités de développement

42. % budget utilisé pour le fonctionnement et l'entretien

43. % budget utilisé pour des activités liées à la qualité de l'eau

44. % budget utilisé pour d'autres activités :

Indicateurs de performance

45. Est-ce que vous mesurez le PIB de votre bassin ? Oui Non

PIB du bassin (en million de \$ par an)

<u>Année</u>	<u>PIB</u>
	N/A
	N/A
	N/A
	N/A

46. Superficie des terres utilisées par les différents secteurs :

<u>Secteur</u>	<u>Superficie (km²)</u>
Agricole	
Forêt	
Urbain	
Terres non utilisées	
Autre	
Autre	
Autre	

47. Différents indicateurs de la qualité de l'eau utilisés dans votre bassin :

<u>Indicateur</u>	<u>Valeur (unité)</u>
O ₂ dissous	
PH	
Température	
Conductivité	
MES	
Autre	
Autre	
Autre	

48. Réduction des pertes de production ou de productivité, causées par la pénurie d'eau ou les inondations. Décrivez la situation, avant et après la décentralisation, pour les différents secteurs :

49. Nombre de litiges sur l'affectation des eaux ou sur la qualité de l'eau avant et après la création de l'OB.

50. Toute autre remarque ou clarification, y compris des documents annexes, qui vous semblent utiles :

wb218433
C:\Documents and Settings\wb218433\Desktop\French RBO Questionnaire.doc
Error! Unknown info keyword.

wb218433
C:\Documents and Settings\wb218433\Desktop\French RBO Questionnaire.doc
August 8, 2002 10:20 AM



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

Paris, le

Chers Amis,

Lors de la dernière réunion du Bureau de Liaison à La Martinique, nous avons de nouveau insisté sur l'intérêt de l'enquête que le RIOB conduit dans le cadre de l'étude de la BANQUE MONDIALE (WB) sur la gestion décentralisée de l'eau par bassin.

Cette étude est évidemment stratégique pour la prise en compte par la WB, dans sa politique de soutien aux projets dans le domaine de l'eau, des approches que le RIOB préconise (Déclaration de Québec, Dix Commandements de Kyoto).

En outre, l'enquête se situe dans le cadre d'un partenariat RIOB/WB qui, à la fois, renforce la représentativité de notre Réseau et permettra à nos membres d'accéder aux résultats complets de l'étude, avec tout l'intérêt que nous pourrions en tirer pour diffuser ensuite les meilleures pratiques.

Beaucoup de nos membres se sont déjà mobilisés et nous avons pu collecter 60 questionnaires plus ou moins complets.

Mais ce bon taux de retour reste insuffisant pour fonder la démarche statistique prévue par la WB, aussi il nous faut pouvoir travailler sur un échantillon de 90-100 questionnaires, soit 30 à 40 organismes supplémentaires et pour le moins ceux de l'intégralité des organismes de bassin existants dans les pays représentés à notre Bureau de Liaison.

Je vous retransmets en pièce jointe la lettre d'introduction que Ariel DINAR et Karin KEMPER de la WB nous ont adressée à votre attention, suite à notre dernière rencontre lors de la Conférence Internationale des Organismes de Bassin de Madrid en Novembre 2002.

.../...

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. (33) 1.44.90.88.60 - Fax (33) 1.40.08.01.45 - E.mail : riob2@wanadoo.fr

Voici également la liste des questionnaires que nous avons déjà reçue, vous verrez tout de suite si vous avez déjà rempli le vôtre, et par défaut quels sont les organismes de votre pays qui n'ont pas répondu !!

Certains ont objecté que le questionnaire, ci-joint, était trop compliqué mais il est simple de cocher une case N/A (Non Applicable) ou de donner les coordonnées de l'organisme national ou local responsable de telles ou telles compétences qui n'appartiennent pas chez vous aux Organismes de Bassin.

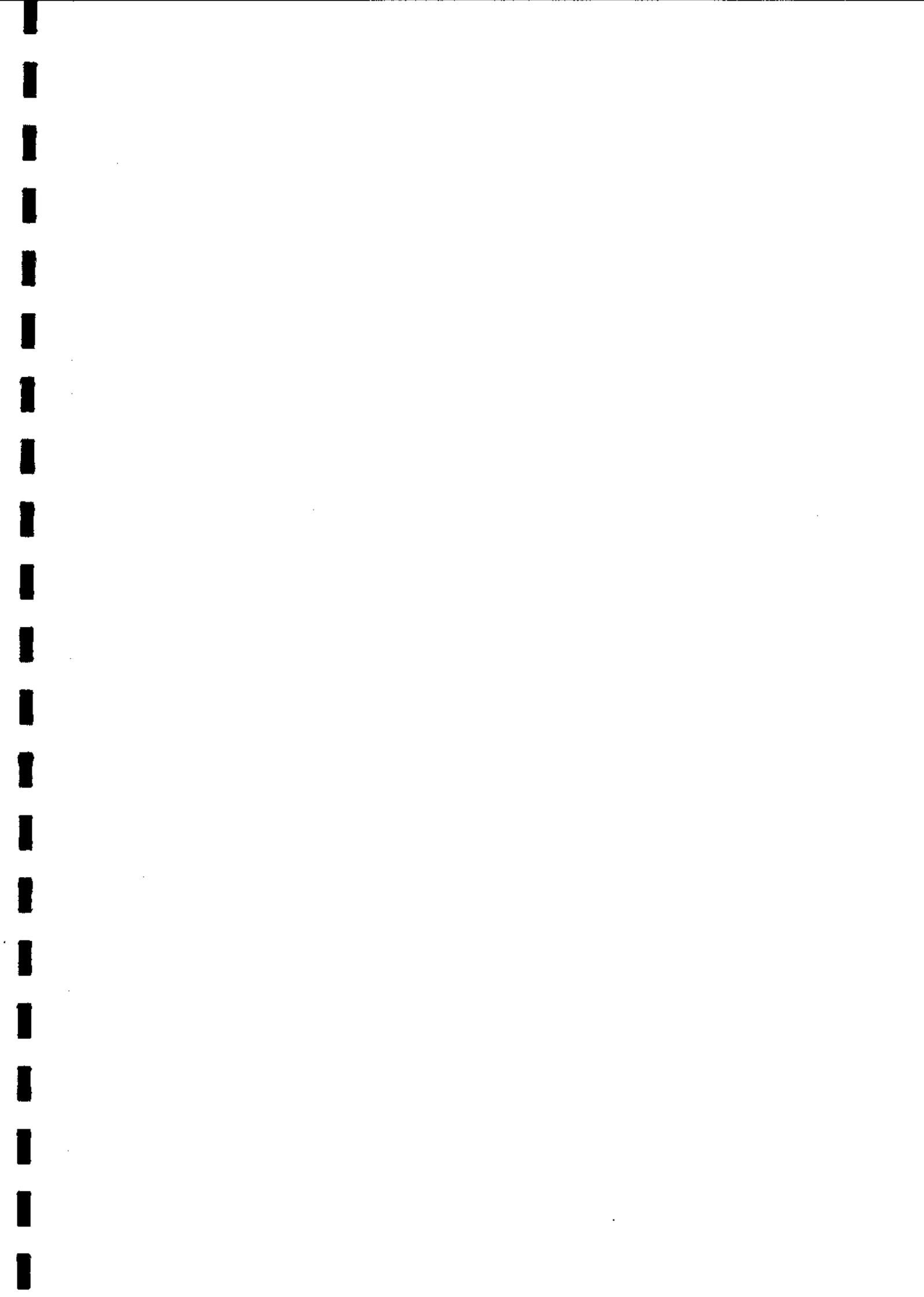
Il nous faut donc faire un dernier effort et je compte sur vous pour retourner le questionnaire au plus tard fin Novembre, avant notre prochaine réunion de Bureau de Liaison à TIPAZA en Algérie.

Je vous en remercie par avance.

Avec toutes mes amitiés

P.J. : - Lettre WB
- Liste des retours
- Questionnaire à remplir

Jean-François DONZIER
Secrétaire Technique Permanent
Réseau International des Organismes de Bassin





**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

Paris, le

COMITE DES EXPERTS DU RIOB

Chers Amis,

Lors de sa dernière réunion à La Martinique, le Bureau de Liaison a décidé la création d'un **Comité International d'Experts**, sur lequel notre Réseau pourrait s'appuyer pour obtenir des avis utiles pour la conduite de la GIRE, la réalisation d'études, d'enquêtes ou de synthèses, ainsi que de cycles de formation ou d'information.

Nos collègues canadiens, HYDRO QUEBEC, Commission Mixte Internationale (USA/CN), Ministère de l'Environnement du Québec ont proposé d'organiser la première réunion de ce Comité en fin Février 2004, sans doute à Montréal.

D'ores et déjà, des Comités d'experts avaient été prévus dans les statuts du CEENBO, du RAOB et du REMOB dans les mêmes termes que ceux proposés par le Bureau de Liaison pour le RIOB lui-même et qui sont attachés en pièce jointe.

Dans un premier temps, il faut procéder à la désignation des premiers « experts » dont la liste pourrait être examinée lors de la prochaine réunion du Bureau de Liaison du 12 au 14 Décembre à TIPAZA (Algérie).

.../...

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)**

Tél. (33) 1.44.90.88.60 - Fax (33) 1.40.08.01.45 - E-mail : riob2@wanadoo.fr

Je vous demande de bien vouloir me faire part de vos propositions en nominant - avec la fiche ci-jointe à retourner au Secrétariat Technique Permanent au plus tard le 30 Novembre 2003 par Fax : + 33.1.40.08.01.45 ou par E-mail : riob2@wanadoo.fr - des personnalités aux compétences confirmées et reconnues au niveau national ou international dans les différents domaines scientifiques, économiques, juridiques ou sociologiques utiles à une meilleure Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin.

Pour des raisons de logistiques évidentes, ces personnes devront appartenir à des centres de compétences disposant d'équipes et de moyens opérationnels importants.

Le Bureau pourra de son côté associer au Comité d'Experts les représentants de centres de compétences internationaux travaillant dans notre domaine (UNESCO, JRC, CEPAL, etc ...).

Je vous remercie d'avance des propositions que vous pourrez me faire et vous adresse mes meilleures amitiés.

P.J. : - Note Comité d'Experts du RIOB
- Fiche de nomination

Jean-François DONZIER
Secrétaire Technique Permanent
Réseau International des Organismes de Bassin

ARTICLE - LE COMITE D'EXPERTS -

Sur proposition des Organismes-membres et des Observateurs, le Bureau de Liaison désigne auprès de lui, pour une période de 4 ans, des personnalités qualifiées et reconnues, afin qu'elles participent au Comité d'Experts ou à ses groupes spécialisés.

Le Président du Réseau, ou le membre du Bureau qu'il délègue, préside le Comité d'Experts et établit son programme de travail. Le Secrétaire Technique Permanent en assure le secrétariat.

Tout Organisme-membre ou Observateur peut demander au Bureau de consulter le Comité d'Experts sur toute question relative à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant.

Le Bureau peut proposer, au sein du Comité d'Experts, la désignation d'un responsable de projet, d'étude, de recherche ou de formation organisé par le RIOB, notamment concernant des typologies d'organismes de bassin et l'identification des meilleures pratiques à développer.

Le Bureau peut demander au Comité d'organiser des séminaires, des symposiums et des conférences sur la gestion par bassin versant.

Le Comité d'Experts développe des relations privilégiées avec les Comités homologues des Réseaux régionaux du RIOB, afin de favoriser la participation du Réseau dans les programmes de coopération multilatérale, et en rend compte au Bureau.



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

**PROPOSITION DE NOMINATION
AU COMITE DES EXPERTS DU RIOB**

■ **ORGANISMES-MEMBRES DU RIOB PROPOSANT LA NOMINATION :**

NOM DE L'ORGANISME _____

PAYS _____

SIGLE _____

REPRÉSENTÉ PAR NOM _____ PRÉNOM _____

■ **EXPERT NOMINÉ :**

NOM..... PRÉNOM.....

FONCTION.....

SPECIALITÉ.....

ORGANISME.....

SIGLE.....

ADRESSE : N°..... RUE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

BOITE POSTALE..... PAYS.....

TELEPHONE⁽¹⁾ +..... FAX⁽¹⁾ +.....

E-MAIL.....

Joindre si possible un Curriculum Vitae

**FICHE A RETOURNER
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2003**

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU RIOB
Fax : + 33 1 40 08 01 45 - E-mail : riob2@wanadoo.fr**





**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

ORGANISATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les dernières Assemblées Générales du RIOB ont mis en évidence plusieurs difficultés d'application des principes initiaux retenus depuis MORELIA, notamment en ce qui concerne la détermination des éventuels participants pris en charge par les Autorités du Pays d'accueil.

Les frais supportés par le Pays-hôte sont très lourds.

DECISION

1 - L'Assemblée Générale se déroule sur Trois (3) jours pleins, dont une journée de visite technique, avec arrivée des délégués la veille au soir et départ le lendemain matin.

Cela correspond à :

- 4 nuits d'hôtel
- 4 dîners
- 3 déjeuners.

2 - Tous les délégués ont à prendre à leur charge leurs frais d'hébergement (chambre + petit déjeuner + extra), sauf les membres officiels du Bureau de Liaison qui peuvent avoir été spécialement invités par le pays-hôte.

3 - Le Pays-hôte prend en charge :

- ™ Les transports locaux depuis l'aéroport ou la gare la plus proche;
- ™ Les locations de salles (réunions plénières + ateliers + réunions régionales), leur équipement et décoration (sonorisation, vidéoprojection + diapositives + rétroprojecteur), la traduction simultanée des débats en 4 langues (Anglais + Espagnol + Français + langue locale);
- ™ Le secrétariat de l'Assemblée avec l'équipement bureautique - photocopieuse, E-mail et Fax - et les traductions sur place (en 4 langues idem), en appui de l'équipe du Secrétariat Technique Permanent;
- ™ Les 3 déjeuners sous forme de buffet,
- ™ Les 4 dîners, dont 2 buffets + un dîner officiel + un dîner de cuisine locale.

Le Pays-hôte se charge également de la négociation avec l'hôtel d'un tarif de groupe préférentiel appliqué à tous les délégués et accompagnants pour les chambres et petits-déjeuners (à un prix attractif **ne dépassant pas** celui du "per-diem" - barème des Nations Unies correspondant pour la ville d'accueil).

Objet : TAUX PERDIEM MARTINIQUE

Martinique	First 60 Days		After 60 Days Local	Room as % of DSA	Date (dd/mm/yy)		Notes
	Euro	US\$			Local	Effective	
All Areas	179	152	114	46	01/06/03	01/08/97	





SECRETARÍA
DE ESTADO
DE AGUAS Y COSTAS
CONFEDERACIÓN
HIDROGRÁFICA
DEL JUCAR



SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET LA DIRECTIVE – CADRE EUROPEENNE

VALENCIA (ESPAGNE)
11 / 12 NOVEMBRE 2003

RÉSOLUTIONS FINALES

123 délégués d'administrations gouvernementales, chargées de la gestion des ressources en eau, d'organismes de bassin et d'organisations non gouvernementales et internationales, venus d'Albanie, de Belgique, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Macédoine, Maroc, Moldavie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Suisse, Ukraine, ainsi que de représentants de la Commission européenne, se sont réunis à Valencia les 11 et 12 Novembre 2003, à l'initiative du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), à l'invitation de la Confédération Hydrographique du Jucar et des Autorités espagnoles.

Ils sont convenus des résolutions suivantes :

PRÉAMBULE

Beaucoup des organismes représentés sont déjà membres du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), présents aujourd'hui dans 52 Pays. Le RIOB a été créé en 1994, à Aix-les-Bains, pour permettre de mobiliser l'expérience concrète et pratique des décideurs et des professionnels directement chargés dans les administrations et les organisations concernées de la mise en œuvre effective d'une gestion intégrée des ressources en eau par bassin ou désirant l'expérimenter dans leurs Pays ou Régions.

.../...

Le RIOB s'appuie notamment en Europe sur ses Réseaux Régionaux, en Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et en Méditerranée (MED-INBO), ainsi que sur son réseau des Commissions Internationales et des organismes de Bassins Transfrontaliers.

Il est rappelé que le RIOB est ouvert :

- aux Commissions Internationales et aux organismes ayant mandat de promouvoir et assurer la gestion intégrée de bassins versants et aquifères, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers,
- aux administrations gouvernementales chargées dans leur Pays respectifs de la gestion intégrée des ressources en eau par bassins et aquifères,
- aux organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des bassins versants et aquifères.

Des Organisations Non Gouvernementales peuvent aussi s'associer aux activités du Réseau en qualité d'Observateurs.

RESOLUTIONS :

- **Considérant que la nouvelle Directive – Cadre européenne fixe pour objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux superficielles et souterraines en Europe d'ici à 2015,**
- **Qu'elle retient les bassins ou districts hydrographiques comme territoire d'application,**
- Qu'après la phase de transposition dans les législations nationales des Pays, la mise en application de la Directive –Cadre entre désormais dans une phase active et concrète par les organismes de bassin existants ou en création ou par les autorités désignées pour chaque districts hydrographiques .
- Que cette application pourrait s'avérer complexe et qu'elle fait appel à de nouveaux concepts et méthodes d'intervention,
- Tenant compte de l'ambition des objectifs à atteindre et de l'importance de la tâche à accomplir :

Les organismes représentés à Valencia ont souhaité pouvoir mieux échanger leur informations et expériences et évoquer les problèmes qu'ils rencontreraient avec les Autorités nationales concernées et la Commission européenne, dans un esprit de forte coopération entre eux et au niveau européen.

A cette fin, ils ont décidé de constituer, au sein du RIOB et sans nécessité d'y créer une nouvelle structure spécialement, un « groupe des organismes de bassin européens pour l'application de la Directive – Cadre », (Europ-INBO), ouverts à toutes les organisations concernées de l'Union européenne et des Pays limitrophes qui voudraient s'y associer.

Ce Groupe se fixe pour objectif d'aider à la mise en œuvre concrète de la Directive – Cadre européenne par les organismes de bassin de l'Union européenne élargie, des pays candidats et des Pays intéressés d'Europe Orientale et de la Méditerranée, notamment en conduisant des réflexions communes sur des actions permettant :

- de renforcer la coopération entre les pays riverains de fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers ;
- de concourir aux réflexions locales, nationales et internationales sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'aménagement durable des bassins versants et aquifères;
- de développer les échanges d'informations, d'expériences et d'expertises entre organismes de bassin intéressés ;
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats, notamment par des publications et programmes de formation appropriés ;
- d'élaborer et de promouvoir des projets communs concourants à ses objectifs ;
- de faciliter l'élaboration des outils et modèles de gestion nécessaires ;
- de favoriser l'échange des informations et des données indispensables à la connaissance des ressources, des usages et des pollutions et nécessaires à la prévision des risques naturels et accidents, à la définition de plans pluriannuels de gestion et des programmes de mesures et à l'évaluation des politiques mises en œuvre ;
- d'aider à la mise en place de systèmes de financement nécessaires à leur réalisation basés sur les principes « utilisateur-pollueur-payeur », et sur la notion de solidarité de bassin ;
- de promouvoir des programmes de formation des dirigeants, des cadres et des techniciens des organismes-membres, et d'une façon générale de tous les acteurs de la gestion de l'eau ;
- d'encourager la participation des populations concernées aux processus de planification et de gestion durable des ressources en eau.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des organismes partenaires intéressés conviennent de se réunir à nouveau et au plus tard dans un délai de 12 mois et ensuite au moins une fois par an ou à chaque étape importante d'application de la Directive – cadre européenne sur l'eau .

La Pologne a proposé d'accueillir la prochaine réunion plénière et en fixera les lieux et dates en accord avec le Secretariat Technique Permanent du RIOB et en s'appuyant sur **un Comité de coordination**, composé de façon provisoire de

MM. :

- OSTOJSKI (Pologne),
- GABOR (Roumanie),
- PAPP (Hongrie),
- ROUSSEL et KACZMARECK (France),
- ESTRELA et PIÑERO (Espagne),
- MARRAZZA (Italie),
- SERRA (Portugal),
- BOND (Royaume Uni),
- LOZANSKIY (Ukraine),
- DAVY (Commission européenne),
- BIDOGLIO (JRC),

ainsi que les secrétaires du RIOB, du CEENBO et du REMOB .

Le Comité de coordination sera présidé par le représentant de l'organisme ayant organisé la réunion précédente, c'est-à-dire la Confédération hydrographique du Jucar pour la première période.

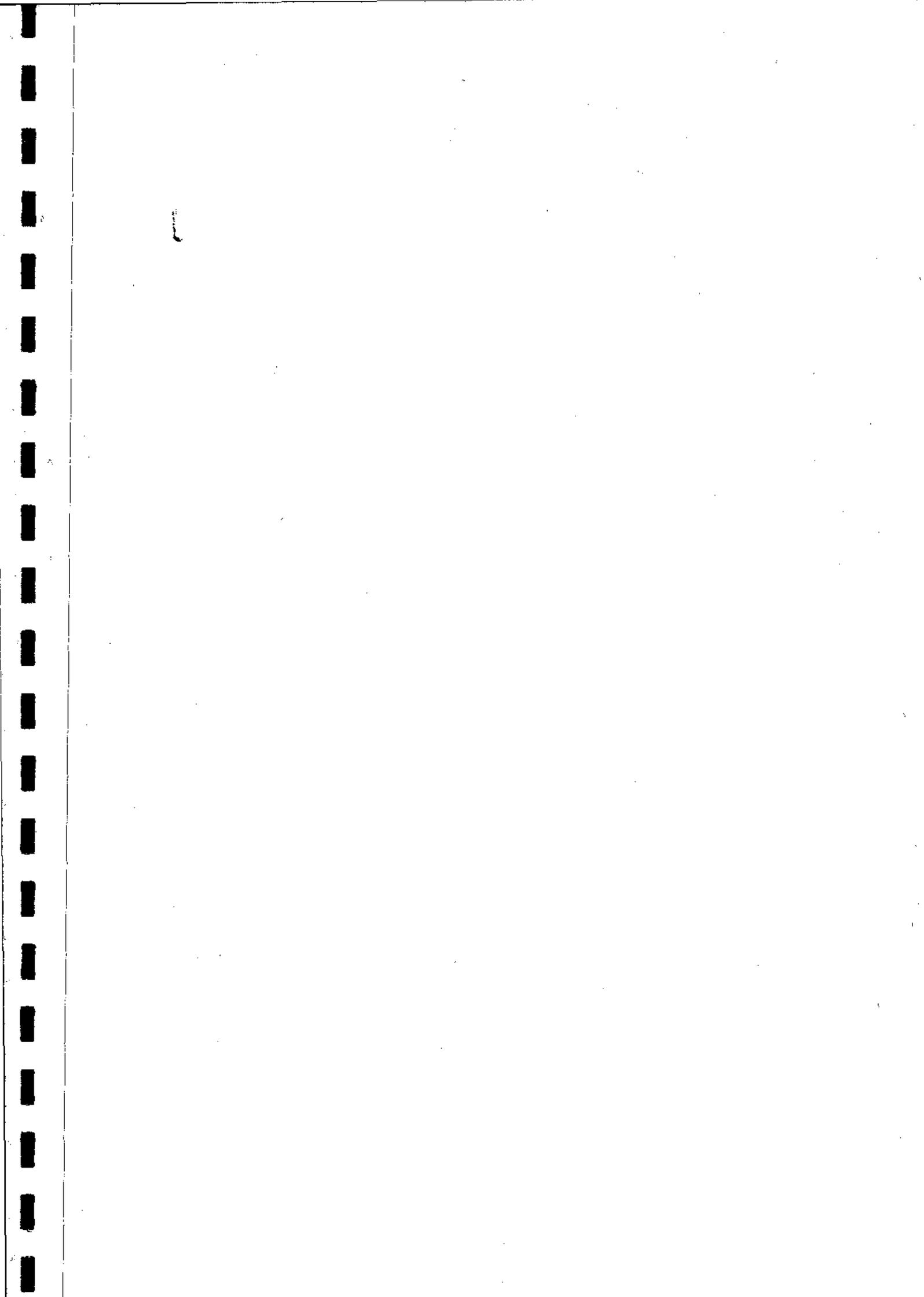
L'animation et le Secrétariat du Comité de coordination seront assurés par le Secrétariat Technique Permanent du RIOB.

Les participants à la réunion de Valencia ont souhaité que leurs résolutions soient présentées au prochain Comité des directeurs de l'eau européens et à la Commission Européenne.

Ils ont remercié la Confédération Hydrographique du Jucar, le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin et les Autorités espagnoles pour avoir pris l'initiative de ce premier Séminaire international et ainsi que pour leur accueil à Valencia.

RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. (33) 1 44 90 88 60 - Fax (33) 1 40 08 01 45 - E.mail : riob2@wanadoo.fr

www.riob.org



IWRM.Net : Vers un réseau européen d'échanges pour l'amélioration de la diffusion des résultats de recherches sur la Gestion Intégrée des Ressources en eau

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) – l'entière coordination de l'aménagement et de l'utilisation des eaux – est une condition préalable pour la mise en conformité avec la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE.

Les Programmes Cadre de l'UE ont encouragé l'échange de savoir-faire entre les projets de recherche sur la GIRE. Mais des ressources considérables sont consacrées à la recherche appliquée par les gouvernements nationaux et régionaux, et par les autorités de l'eau, et ces efforts ne sont pas actuellement coordonnés de quelque façon que ce soit.

Le projet IWRM.Net va faire un recensement des programmes de recherche existants et rassembler leurs gestionnaires afin d'élaborer des stratégies de recherche communes pour satisfaire les demandes, et des programmes qui promettent d'améliorer la rapidité et l'efficacité de la recherche européenne sur la GIRE.

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) s'est tout d'abord concentrée sur l'équilibre des demandes de différents groupes d'utilisateurs – dans un bassin versant par exemple. Aujourd'hui, le concept a été étendu pour englober l'intégration des techniques et des politiques et la coordination complète de l'aménagement et de l'utilisation des eaux, afin d'optimiser les résultats économiques, sociaux et écologiques.

La nécessité de se conformer à la Directive Cadre sur l'Eau au sein de l'Union Européenne a fait de la GIRE une priorité pour toutes les autorités de l'eau, alors que l'Initiative Européenne sur l'Eau vise aussi à encourager les gouvernements des Pays Tiers.

Une cible particulière de l'intégration sera de surmonter la séparation traditionnelle entre politique de l'eau, gestion des ressources en eau et les communautés scientifiques. Ceci affecte la définition des priorités de la recherche et le libre accès aux résultats pour les gestionnaires et les décideurs, entraînant souvent des retards variables dans l'exploitation des dernières avancées scientifiques au bénéfice de la société – la politique de gestion de l'eau est souvent basée sur les connaissances et technologies actuelles et bien établies afin de réduire les risques. Dans de nombreux cas, les scientifiques ne sont pas toujours bien conscients des vrais besoins des utilisateurs, alors que les utilisateurs ignorent les alternatives techniques disponibles ou presque disponibles.

Les Programmes Cadre successifs de Recherche de l'EU ont fait beaucoup pour stimuler la création de groupes conçus pour faciliter la fertilisation croisée entre les projets de recherche complémentaires de la GIRE.

Les Ministères nationaux, les autorités de l'eau et les autorités régionales financent tous d'important programmes de recherche appliquée pour soutenir la mise en œuvre de leurs politiques, comme le font l'OTAN, les agences des NU et les ONG internationales.

Actuellement, il n'existe aucun mécanisme pouvant donner un aperçu global de ces efforts très considérables, ou de leurs résultats. Mais, il est bien connu que la duplication des efforts est considérable, un exemple anecdotique suggère que très souvent les recherches financées ne correspondent pas aux besoins des professionnels. En particulier, la communauté scientifique est mal équipée pour fournir les solutions immédiates et multidisciplinaires exigées par les gestionnaires des eaux, qui à leur tour, ne voient pas la nécessité d'une recherche fondamentale permanente.

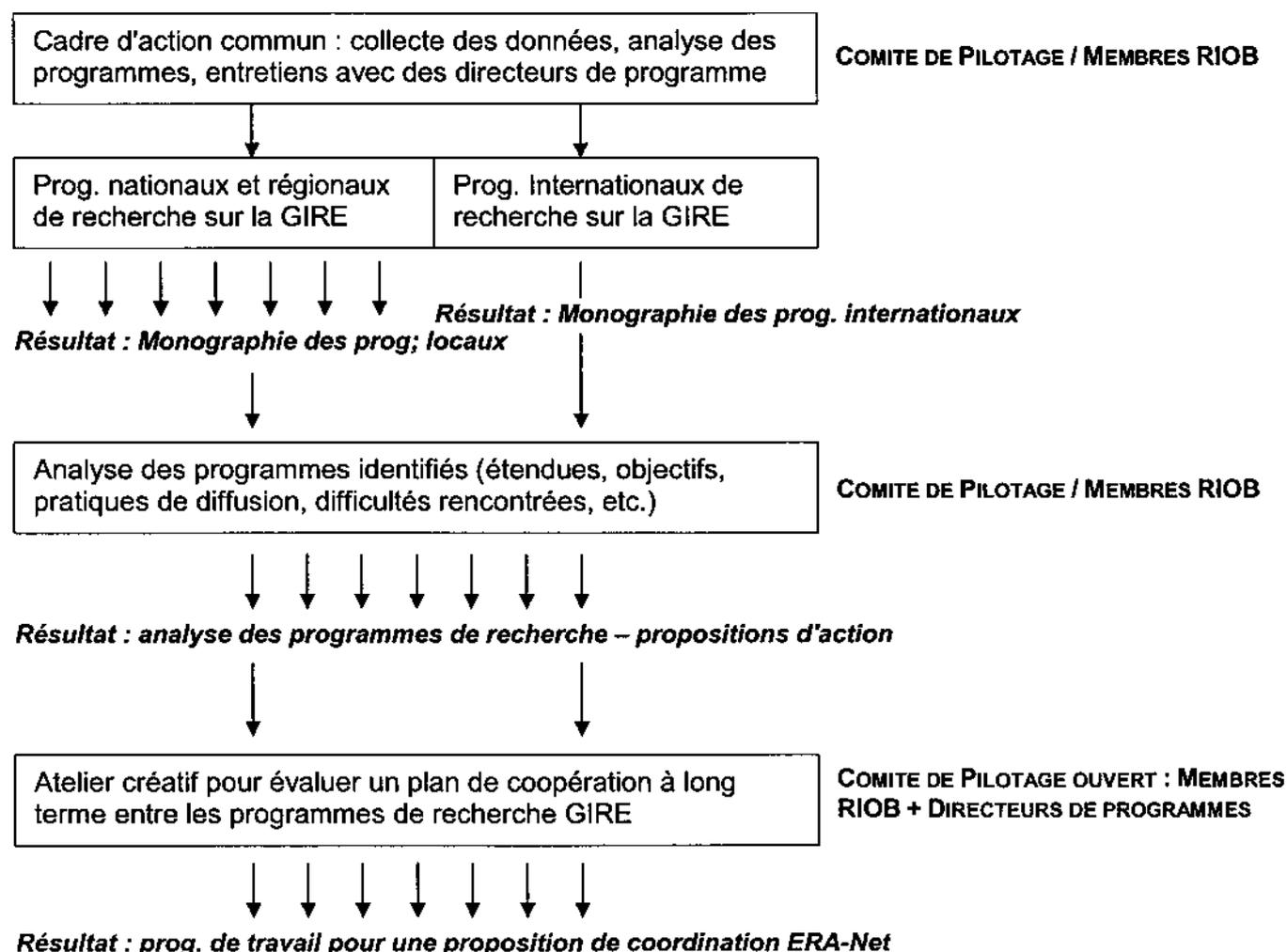
Le but du programme ERA-Net de la Commission l'européenne est de surmonter ces difficultés.

Le projet:

Le projet IWRM.Net, action de soutien spécifique d'ERA-NET, est piloté par l'Office International de l'Eau (OIEau) et le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). Il a pour but de faire le recensement des programmes de recherche nationaux et régionaux dans 15 pays de l'UE élargie à 25. C'est la première étape vers la préparation d'une proposition, dirigée vers la satisfaction des demandes et de bas en haut, pour un projet ERA-NET d'une durée de cinq ans, dont le but sera la coordination et la mutualisation des programmes locaux afin d'atteindre les objectifs communs établis par la Directive-Cadre sur l'Eau et l'Initiative Européenne sur l'Eau.

Le RIOB créera un comité de pilotage, composé initialement des directeurs de programmes de recherche de huit de ses pays membres (les participants doivent toujours être confirmés) – la France (le Ministère de l'Environnement), l'Allemagne, l'Italie, les Pays Bas et l'Espagne (CH Jucar) parmi les Etats Membres actuels de l'UE, et la République Tchèque, la Pologne (le Ministère de l'Environnement) et la Roumanie (Apele Romane) parmi les pays candidats. Mais ceci n'est nullement un groupe fermé, et il est prévu que les directeurs de programmes d'environ dix pays supplémentaires rejoignent le comité au fur et à mesure que les travaux avancent.

IWRM.NET : PROCEDURES DE TRAVAIL



En se basant sur une analyse holistique des rapports sur les programmes de recherche de 15 + pays, le comité de pilotage formulera des propositions d'action pour atteindre des synergies inter-programmes et améliorer l'accès aux résultats exploitables pour les gestionnaires des ressources en eau. Il invitera environ 50 directeurs de programmes de recherche – et des dirigeants de réseaux universitaires et de groupes de recherche européens – afin de discuter de ces propositions pendant un atelier de réflexion. Leurs conclusions détermineront le *modus operandi* du réseau d'échange et de collaboration, qui doit être créé au cours du projet ERA-NET.

IWRM.Net a adopté une approche interdisciplinaire qui intègre les sciences sociales et l'économie ainsi que les aspects scientifiques et techniques. Il a pour but de développer une compréhension réciproque des besoins de recherche, des programmes et des pratiques entre les pays et les régions, dans le contexte d'une structure intégrée impliquant les directeurs de programmes, les chercheurs et les gestionnaires des ressources en eau et les utilisateurs.

En identifiant et en réunissant les directeurs de programmes nationaux et régionaux de recherche sur la GIRE, il espère donner un coup de pouce à la coopération et à la mutualisation des programmes au profit de tous – ce qui mènera finalement à l'intégration de stratégies de recherche sur la GIRE et de financements au niveau européen.

Ce projet, d'une durée de 9 mois, est financé par la Commission Européenne – DG Recherche, dans le cadre de la mise en place d'un Domaine de Recherche Européen (ERA). Le budget (180,000 €) couvrira les recensements locaux, les réunions du Comité de Pilotage et l'organisation de l'atelier.

WFD-Community : Communauté virtuelle d'apprentissage des professionnels de l'eau

Le projet consiste à tester un dispositif de formation continue de professionnels basé sur la collaboration entre pairs, et reposant sur l'animation à distance d'une communauté d'apprentissage de professionnels (CVA), travaillant ensemble sur l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le public cible rassemble les cadres débutants et confirmés des organismes de bassin, membres du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) au niveau européen, confrontés à la mise en œuvre de la DCE : la CVA sert à former les jeunes cadres en les aidant à « apprendre en faisant », en y associant des cadres confirmés, soit comme tuteurs, soit comme contributeurs aux échanges, apportant ainsi aux jeunes leurs connaissances et savoir faire formels et informels, et bénéficiant en retour d'une actualisation de leurs propres connaissances.

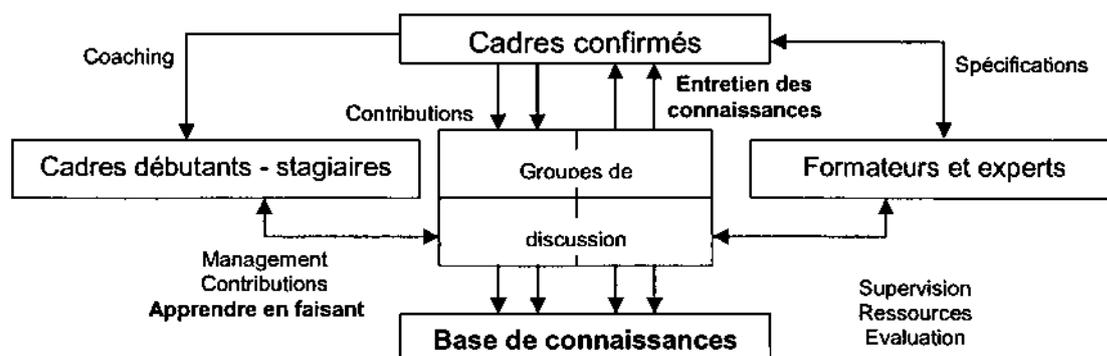
Les stagiaires (une vingtaine de jeunes cadres) seront chargés, en équipe, d'animer des groupes de discussion ouverts largement aux professionnels du secteur ; cette animation sera au cœur du processus de formation, et consistera à faire vivre la réflexion, y apporter des éléments de référence, y contribuer, en faire des synthèses régulières, ...

Chaque individu apportera sa réflexion dans tous les forums, aura à rédiger des « exposés » sur des thèmes particuliers, réalisera des monographies sur l'application de la DCE dans son contexte, etc.

Les différentes contributions seront capitalisées pour alimenter une base de connaissances.

Ces équipes seront épaulées et guidées par des enseignants et des tuteurs ; le tuteur sera un professionnel confirmé, rémunéré pour accompagner l'équipe (participation aux fils de discussion, validation des activités, aide à l'animation, ...), et les formateurs encadreront et valideront le processus d'apprentissage (suivi de la progression des connaissances, apport méthodologique aux équipes pour capitaliser les travaux réalisés, ...).

Le dispositif sera ouvert également aux professionnels non tuteurs, qui pourront participer aux échanges et bénéficier des résultats obtenus dans le cadre de leur perfectionnement continu. Il sera ouvert également à ceux qui sont concernés par la gestion de l'eau sans être au cœur de la cible pour élargir les débats aux acteurs.



Le multilinguisme sera privilégié ; l'outil technologique comprendra un outil d'aide à la traduction.

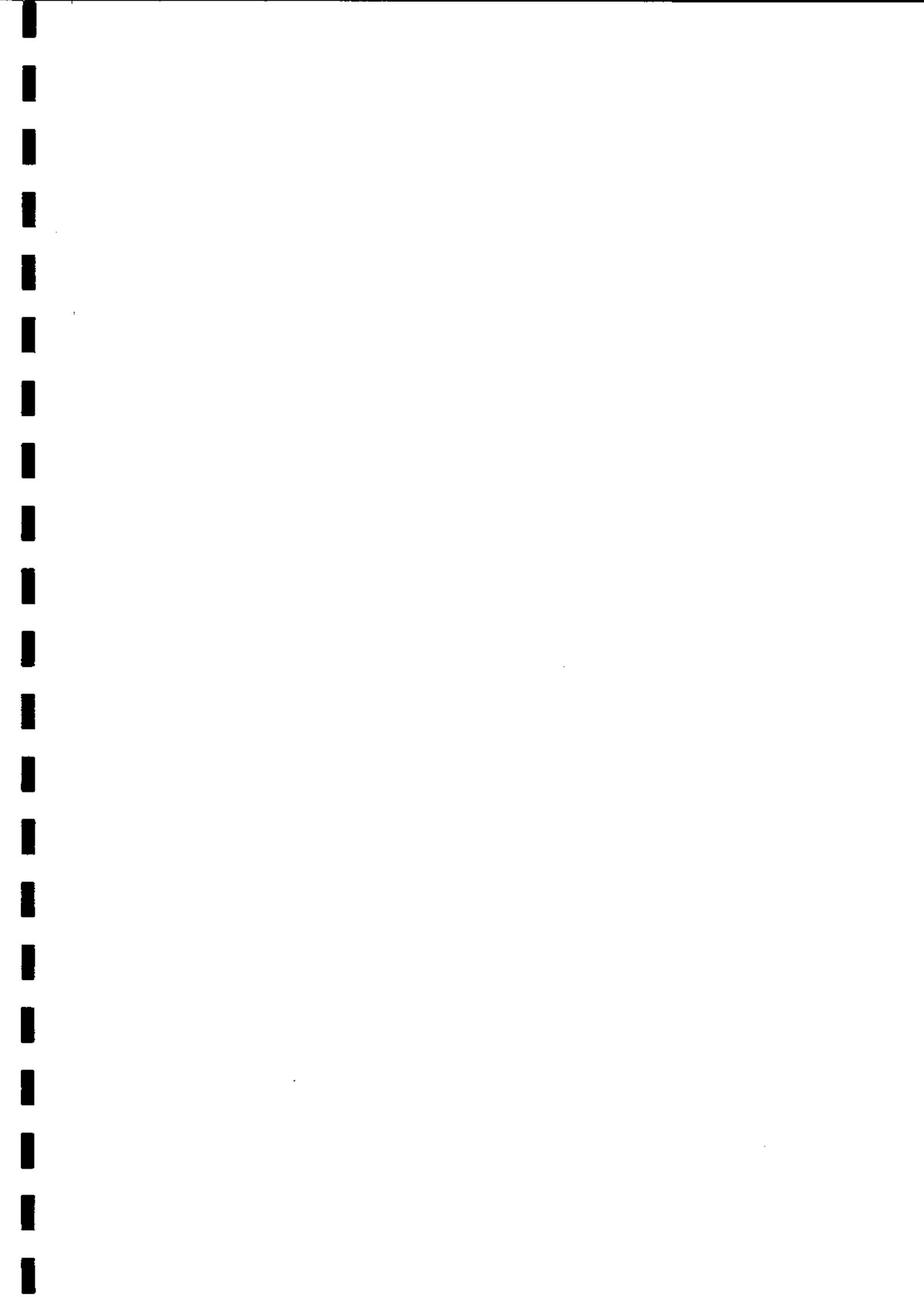
Le projet consistera à élaborer les spécifications opérationnelles d'une communauté virtuelle d'apprentissage, à développer les outils techniques et méthodologiques nécessaires, puis à les tester en vraie grandeur pendant une durée suffisamment longue (18 mois); on disposera alors d'une méthodologie et d'outils validés de mise en œuvre d'une formation collaborative à long terme, et le cadre pédagogique du dispositif aura été étudié et formalisé (prêt pour un transfert).

La Charte s'appuiera sur un référentiel, qui comprendra la description du parcours de formation, les points de passage à valider, les modalités de validation des connaissances acquises, etc.

La partenariat regroupe des organismes de bassin (Apele Romane, RIOB), l'Université de Bucharest et des Centres de formation et de gestion d'informations sur l'eau (OIEau, Gdansk Water Fondation, Hydrocontrol) sur une durée de 36 mois :

- L'OIEau est le contractant et le coordinateur technique du projet, chargé de mettre en place l'Unité Opérationnelle du Projet, qui organisera à partir de l'expertise des partenaires, la rédaction des spécifications, puis la phase expérimentale, avant de formaliser la faisabilité de la communauté.
- Le RIOB apporte la validation élargie au travers de ses membres et pilotera la diffusion et la promotion des résultats.
- HyC est plus particulièrement responsable de la validation du mode de reconnaissance des acquis, et de la dissémination des résultats intermédiaires et finaux, grâce en particulier à son partenariat étroit avec le réseau entreprises universités Techware ; ses experts interviendront également lors des échanges techniques et il sera chargé également de mobiliser des participants italiens.
- La Fondation de l'Eau de Gdansk participe en tant qu'expert pour alimenter la réflexion sur les spécifications du système, et elle participera à la mobilisation de cadres polonais pour participer à l'expérimentation et collecter les données auprès d'eux pour l'évaluation.
- Apele Romane représente les bénéficiaires du dispositif, et apportera son expertise sur les besoins, son personnel pour faire les tests (plusieurs jeunes cadres bénéficiaires, un tuteur et des professionnels confirmés participants aux échanges) et pour valider le fonctionnement de la communauté ; AR sera le pilote de la phase expérimentale.
- L'Université de Bucharest est chargée au sein du projet de valider les spécifications pédagogiques du dispositif, de participer à l'évaluation de la phase expérimentale et de rechercher les conditions de reconnaissance et de validation des acquis.

Le financement du projet (EUR 380 000) est supporté à hauteur de 75 % par le programme européen Leonardo da Vinci.





TwinBasin^{xn}



TWINBASIN^{xn} : promouvoir les jumelages de bassin pour renforcer les pratiques de gestion intégrée de la ressource en eau :

Pour renforcer la capacité des organismes de bassin à gérer la ressource en eau, le RIOB fait la promotion des jumelages bilatéraux, comme en témoigne le Programme Associé avec le Global Water Partnership (GWP) ; en effet les échanges directs nous semblent le moyen le plus fiable pour diffuser les bonnes pratiques et renforcer les ressources humaines des Organismes.

Le projet TWINBASIN^{xn} a pour objectif de faciliter ces jumelages, en définissant un cadre d'actions, en supportant la mobilité des personnels entre agences jumelées, et en capitalisant les connaissances ainsi acquises.

Cette initiative des Organisations de Bassin sera ouverte aux autres acteurs majeurs (Administrations, Universités, entreprises), pour travailler ensemble à la facilitation de ces jumelages.

L'outil ainsi développé s'attachera à la capitalisation du savoir acquis pour le partager ensuite à une plus large échelle ; une attention particulière sera portée sur les relations entre Bassin et recherche, pour renforcer la diffusion des résultats des chercheurs vers les utilisateurs, et pour en améliorer le pilotage par la demande.

Les résultats du projet comprendront :

- des guides et des modèles d'agrément pour monter des jumelages fructueux,
- des échanges sur des sujets d'actualité (les eaux transfrontalières, la participation du public, la modélisation, le monitoring, ...),
- des bourses pour faciliter la mobilité des cadres entre bassins (stages pratiques de 0,5 à 2 mois),
- des outils de gestion des connaissances et de formation à distance,
- etc.

La participation à la communauté TWINBASIN^{xn} sera ouverte : il sera « seulement » nécessaire de soutenir les principes du projet, et de signer le protocole TWINBASIN^{xn} (le MoU – Memorandum of Understanding) pour devenir membre, puis de participer aux échanges, au travers de Groupes de Travail Spécifiques (Specific Interest Groups – SIGs) spécialisés sur tel ou tel thème d'intérêt.

Les travaux seront réalisés essentiellement à distance, en s'appuyant sur un outil informatique approprié, avec cependant des opportunités de rencontre lors des Assemblées Générales du RIOB.

Des conférences sur internet seront organisées régulièrement avec des experts pour diffuser les résultats de la recherche, ainsi que les constats des personnels impliqués dans les échanges.

Le projet soutiendra financièrement les échanges de personnel, à hauteur de 50 % en moyenne des frais de déplacement et de séjour dans l'organisme jumelé ; ce montant sera modulé en fonction de l'organisme de départ (la modulation sera définie ultérieurement par le Comité de Pilotage du projet).

Le réseau devrait rassembler 150 membres d'ici 4 à 5 ans (organismes de bassin, administrations, entreprises, Universités, ...); pour démarrer ses activités, il s'appuiera sur un groupe d'une vingtaine de membres fondateurs, représentatifs des acteurs concernés, et qui constitueront le Comité de Pilotage du projet :

Coordinateur : Office International de l'Eau (France)
International Network of Basin Organisations (France)
Agence de l'Eau Seine Normandie (France)
Ea – Pôle de l'eau (France)

Confederación Hidrografica del Jucar – MENBO (Spain)

GWP (Suède)

Techware (Italie)

RZGW – Gdansk (Pologne)

National Water Authority - OVF (Hongrie)

Interstate Coordination Water Commission – ICWC Aral Sea (Ouzbékistan)

Jara Tirta I Corporation (Indonésie)

African Network of Basin Organisations (Africa - Niger)

Agence de Bassin Algérois – Hodna – Soumman (Algérie)

Hydraulic Basin Agency – Sebou (Maroc)

Organisation pour le Mise en Valeur du Sénégal – OMVS (Sénégal)

Comision Nacional del Agua (Mexico)

Apele Romane (Roumanie)

Mis en forme : Espagnol
Espagne - moderne

Mis en forme : Anglais
Royaume-Uni

Mis en forme : Italien
Italie

Mis en forme : Anglais
Royaume-Uni

Mis en forme : Anglais
Royaume-Uni

Mis en forme : Espagnol
Espagne - moderne

Un groupe de partenaires comprenant l'Office International de l'Eau, le GWP et Techware constitueront l'équipe opérationnelle du projet (TwinBasin Support Service), chargée du fonctionnement au jour le jour du réseau (dont en particulier l'attribution et la gestion des bourses de mobilité) et sa promotion.

Le projet a été sélectionné dans le cadre de la priorité « Global change and ecosystems » du 6^e Programme Cadre de Recherche Européen, lors de son 1^{er} appel à propositions ; le financement européen du projet couvrira les dépenses de fonctionnement du réseau (déplacements des membres du Comité de Pilotage, développement des outils, bourses de mobilité, animation des SIGs, dissémination des résultats, ...), à hauteur de EUR 900 000, sur une durée de 48 mois.

Le lancement officiel du projet aura lieu le Dimanche 25 Janvier 2004 à l'occasion de l'Assemblée Générale du RIOB, à La Martinique (Antilles Françaises).

Tous les membres du RIOB sont invités à cette manifestation.



Agence de l'Eau
Adour Garonne



ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

ACCORD DE JUMELAGE

ENTRE

l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

**représentée par le Directeur,
Monsieur Jean-Pierre POLY**

ET

l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

**représentée par le Haut Commissaire,
Monsieur Mohamed Salem OULD MERZOUG**

2003 – 2005

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Haut Commissariat de l'OMVS,

- **CONSCIENTS** de l'importance stratégique d'une gestion rationnelle des ressources en eau ;
- **CONVAINCUS** de la nécessité de promouvoir une coopération efficace sur les aspects techniques, financiers, institutionnels et sociaux relatifs à la gestion des ressources en eau et de la lutte contre leur pollution ;
- **S'ENGAGENT** à conduire des actions communes sur les bases suivantes :

Article 1 : Fondement et motivation du jumelage

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.), organisme de coopération inter-étatique entre le MALI, la MAURITANIE et le SENEGAL pour la gestion des ressources du bassin du fleuve Sénégal, créée le 11 mars 1972, a pour mission principale de promouvoir le développement socio-économique du bassin partagé sur des bases durables, pour les besoins d'aménagements hydro-agricoles, de production hydro-électrique,, de navigation, d'alimentation en eau potable des populations et de préservation de l'environnement. Dans ce but, l'O.M.V.S. a engagé un ambitieux programme de connaissance et de maîtrise des ressources en eau et un second visant à établir une gestion intégrée du bassin.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, établissement public administratif national créé en 1968, a pour mission de contribuer, par les aides financières et techniques apportées aux maîtres d'ouvrage et par ses actions de coordination et de concertation, à promouvoir une gestion intégrée et équilibrée des bassins hydrographiques de l'Adour, la Garonne, la Dordogne et la Charente. L'Agence de l'Eau entreprendra en 2003 son 8^{ème} programme pluriannuel.

Les Parties peuvent ainsi enrichir réciproquement leur expérience, avec leurs spécificités complémentaires, au moyen d'échanges décrits ci-après.

Ce jumelage s'inscrit dans la continuité des relations de coopération établies de longue date entre le Ministère Français chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération et l'OMVS.

Article 2 : Objet de la coopération

Les Parties conviennent de collaborer, d'échanger les fruits de leur expérience respective et d'organiser des actions communes concernant notamment les aspects institutionnels, techniques, financiers et sociaux relatifs à l'utilisation, à la gestion et à la protection des ressources en eaux sous toutes leurs formes.

Article 3 : Coopération technique et formation

Les Parties conviennent de coopérer par divers échanges portant notamment sur les thèmes suivants : les aménagements hydrauliques, la gestion qualitative des milieux aquatiques, la gestion des étiages et des ouvrages de régulation, la gestion par la demande (principalement en agriculture), la sécurité de l'alimentation en eau potable des populations, la lutte contre la pollution, la sensibilisation et l'éducation du public, ainsi que la concertation avec les élus et les usagers.

Dans ce but, elles pourront notamment :

- réaliser des études en commun et échanger les résultats d'études sur divers thèmes concernant la gestion et la protection des ressources en eau ;
- organiser des rencontres, séminaires, voyages d'études et sessions de formation continue du personnel et des dirigeants;
- échanger des missions d'experts de courte ou longue durée ;
- établir une liaison régulière entre leurs centres de documentation.

Article 4 : Coopération dans le domaine institutionnel

Cette coopération porte notamment sur :

- la structure et le fonctionnement d'organismes de concertation dans les différents Etats concernés;
- la réglementation et les aspects économiques et sociaux des redevances ;
- les aides et les mesures d'incitation à la réalisation de travaux d'aménagement et de protection des eaux.
- les messages et les outils de communication et de sensibilisation du public et des partenaires en gestion des eaux.

Article 5 : Pilotage et suivi de l'accord

Le déroulement du jumelage fait l'objet d'un examen annuel, sur son bilan et ses perspectives, au sein d'un **Comité de Pilotage** constitué des dirigeants des Parties. Les réunions du Comité de pilotage ont lieu alternativement à l'initiative et sur le territoire de l'une ou de l'autre Partie.

En outre, les responsables techniques se réunissent au moins une fois par an pour assurer le suivi de la présente convention, décider des nouvelles actions à entreprendre et en rendre compte au Comité de Pilotage.

Article 6 : Modalités de financement

Chaque Partie assume les frais de transport de ses experts et stagiaires à l'occasion des missions conduites pour l'application du présent Accord, lorsque n'existe pas d'autre source de financement. Les frais de séjour des visiteurs sont à la charge de la Partie qui reçoit.

Article 7 : Durée et évaluation

La présente convention de jumelage est conclue pour une **durée de trois ans**. Elle est renouvelable et peut être modifiée à tout moment par accord entre les deux Parties.

Le Comité de Pilotage effectue une évaluation annuelle de la progression du jumelage et fixe les orientations prioritaires pour sa poursuite.

Les actions prioritaires pour la première année sont présentées en annexe.

Article 8 : Mise en vigueur

La présente convention prendra effet dès son approbation par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et par le Conseil des Ministres de l'OMVS.

Fait à AGEN, le 13 décembre 2002

**En présence de Monsieur Jean FRANCOIS-PONCET,
Président du Comité de Bassin Adour-Garonne**

Pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

**Pour l'Organisation pour la Mise en
Valeur du fleuve Sénégal**

Jean-Pierre POLY
Directeur

Mohamed Salem OULD MERZOUG
Haut Commissaire

ANNEXE : Programme d'action pour l'exercice 2003

I - Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau

1^{er} trimestre 2003 : Mission d'un expert AG à l'OMVS : Etat des lieux et évaluation de la gestion quantitative des ressources en eau du bassin du Sénégal (moyens disponibles face aux besoins, méthodes,) ;

2^{ème} trimestre : Mission de formation de 2 ou 3 experts hydrauliques de l'OMVS à l'Agence, sur l'exploitation d'une base de données hydrauliques (tableau de bord) ;

II - Contribution à la mise en place des réseaux de mesures nécessaires à l'Observatoire de l'Environnement (veille environnementale)

2^{ème} trimestre : Suivi des Etudes de base de l'Observatoire par des experts de l'Agence, par étude de dossiers et/ou missions de terrain (évaluation des systèmes de suivi et état zéro).

3^{ème} trimestre : Mission de formation à l'Agence sur l'organisation et la gestion d'une base de données relationnelles et sur les produits et moyens de valoriser des données.

Fin 2003 (2004) : Mission d'appui de l'Agence à l'OMVS sur le processus de mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux.

III - Appui à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE) pour une meilleure gestion intégrée du bassin du fleuve Sénégal

Trois ou quatre missions d'appui sont programmées, soit sous forme d'expertise à distance, soit en missions de terrain, en fonction du calendrier d'élaboration du SDAGE et des disponibilités de l'Agence.

IV - COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Une mission d'un expert de l'Agence, suivie d'échanges de dossiers et informations, aura pour but d'établir un état des lieux des besoins, des actions déjà conduites et un appui à l'élaboration d'un plan de communication institutionnelle, avec une première série de préconisations.

V - En complément de ces actions de coopération d'ordre technique, les échanges entre l'Agence et l'OMVS consisteront également en **l'accueil de stagiaires** de moyenne durée, sur des sujets convenus entre les Parties et des **voyages d'études** des dirigeants des deux institutions, notamment à l'occasion de réunions du Comité de Pilotage ou du Comité Technique de Jumelage.

SIXTH FRAMEWORK PROGRAMME
PRIORITY 1.1.6.3
GLOBL CHANGE AND ECOSYSTEMS

Draft 

“Twinning European/third countries river basins” projects

Common Position Paper
RIVERTWIN – TWINBAS – TWINBASIN^{XN} - WADE

RATIONALE :

Four projects have been selected for contributing to the FP6 priority II.3.1) *Integrated water management at catchment scale :*

II.3.1.a) Twinning European/third countries river basins. Specific integrated water resources management research activities in case studies, to be carried out on twinned catchments/river basins from Europe and from developing countries. This research activity will contribute to the objectives of the EU Water Initiative launched in Johannesburg at the World Summit on Sustainable Development. The participation of African and NIS countries is particularly requested. The participation of International Organisations is welcome, particularly for establishing interfaces with other bilateral or multi-lateral international co-operation actions.

They are 3 Specific Targeted Projects :

WADE :

RIVERTWIN : The project “RIVERTWIN” aims in developing, adjusting, testing and implementing an integrated regional model for the strategic planning of water resources management in twinned river basins under contrasting ecological, social and economic conditions. The regional model will take into account the impacts of demographic trends, economic and technological development, the effects of global climate and land use changes on the availability and quality of water bodies in humid temperate, sub humid tropical as well as semiarid regions.

The model will be first developed and tested in a European river basin with high data availability and data density. The transferability of the model to other regions with different

economic level, ecological standards and with low data availability will be jointly tested by the project team and river basin organisations in two river basins in West Africa and Uzbekistan.

TWINBAS : To reach the strategic objectives of TWINBAS, a number of research tasks on hydrology, modelling of pollution flow, impact assessment, socio-economics, scenario analyses and action efficiency have to be carried through. For all these activity areas, the goal is to bring knowledge to a level where IWRM can be implemented for the five twinned river basins; Okavango (Botswana), Nura (Kazakhstan), Bío Bío (Chile) Thames (UK) and Norrström (Sweden).

The research and the IWRM components of TWINBAS are organised according to the EU Water Framework Directive (WFD) so that the FWD guideline documents can be utilised. The strong component of public participation and stakeholder involvement will ensure that each component has local ownership and addresses priorities identified within the region. The river basins selected represent a wide variety of water use problems, and a variety of political and societal systems. Thus, the applicability of the WFD approach will vary for the third country basins, and methodology applied will be a modification of the WFD process.

and one Co-ordination Action :

TWINBASIN^{XN} : The main objective of the TWINBASIN^{XN} participants is to improve the effectiveness of the co-operation between European and Third Countries river basins for the implementation of Integrated Water Resources Management (IWRM) principles, as stated in the Water Framework Directive (WFD) and the European Water Initiative (EUWI), by promoting twinning between Basin Organisations, as a tool for enhancing their human resources capacities, and by collecting and disseminating the shared knowledge for the common benefit of all. This will be achieved by creating a world-wide forum dedicated to identifying and sharing knowledge and best practices, as well as staff exchanges for in-depth know-how transfer.

COMMON POSITION :

The co-ordinators of the above-mentioned projects (University of Stuttgart-Hohenheim, IVL, CSIC and Office International de l'Eau) have issued the present common position paper for presenting the potential co-operation activities between the 4 projects.

It is of outmost importance to disseminate the knowledge gained from the projects to the water management community, both within the consortiums, and outside ; it is also stressed that exchange of information could lead to better implementation of individual projects.

The following activities will be supported by the four consortium :

- The projects' web sites will be linked (the WebRing of twinning projects), to facilitate the surf of users between the respective sites.
- In order to capture the experience of twin activities within their consortium, the co-ordinators will support the signature of the TWINBASIN^{XN} Memorandum of Understanding (MoU) by their partners, and their effective participation in the Specific Interest Groups (SIGs) exchanges.
- The projects' co-ordinators will be invited to participate at the TWINBASIN^{XN} Steering Committee meetings once a year as observers. At a specific meeting in

connection to the SC meeting, the four co-ordinators will meet, present their project progress and discuss how to standardise or harmonise methodologies if similar methods are applied in the other projects (scenario development, model application).

- A common electronic newsletter will be issued once a year, with information collected from all projects, and disseminated to all individual project letter subscribers, as a special issue.
- Experts from each project will present regularly key outcomes of their work through the web seminars run by TWINBASIN^{xn}, as guest-lecturers (free of charge).

OPERATION :

Since one aim of the Co-ordination Action project TWINBASIN^{xn} is to ease the transfer of knowledge and know-how among water professionals, it is stated that their Support Service unit will play a central role in the circulation of information among the projects partners, but it will be a duty of each co-ordinator to do his/her best to select / promote / disseminate valuable information.



ACCORD DE JUMELAGE

ENTRE

**L'AGENCE DE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE L'ALGEROIS-
HODNA-SOUMMAM
(ALGERIE)**

ET

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE,
(FRANCE)**

**CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN PARTENARIAT TECHNIQUE ENTRE LE
BASSIN DE L'ALGEROIS-HODNA-SOUMMAM ET LE BASSIN SEINE NORMANDIE.**

CONSIDERANT

- ◆ L'importance croissante de la gestion durable et intégrée des ressources en eau.
- ◆ La similitude des modes de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique adoptés par l'Algérie et la France.
- ◆ Le développement constant du dialogue et des échanges techniques spontanés entre les agences de bassin de l'Algérois-Hodna-Soummam en Algérie et Seine-Normandie en France, qui contribue à la protection et à l'usage durable de l'eau dans leurs territoires respectifs,

ET

- ◆ sur la base des législations Algérienne et Française applicables,

L'Agence Hydrographique de Bassin de l'Algérois-Hodna-Soummam et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, désormais dénommées « les Partenaires »,

Sont convenues d'engager une coopération administrative, scientifique et technique.

ARTICLE 1 : Objectifs

Les objectifs du présent accord sont notamment :

1. La promotion conjointe des partenariats entre organismes de bassin et la généralisation de cette pratique.
2. L'établissement et le maintien d'un programme de coopération technique en matière de gestion de l'eau par bassin hydrographique, visant l'échange d'expériences entre les deux organisations en général et la consolidation du Comité de bassin de l'Algérois-Hodna-Soummam en particulier.
3. L'échange d'information de caractère général et scientifique et de documentation technique visant l'amélioration de la gestion intégrée par bassin hydrographique.
4. L'organisation de visites techniques, séminaires, conférences et ateliers, visant l'approfondissement des connaissances et sujets d'intérêt commun.
5. L'échange de personnalités impliquées dans la gestion de l'eau, ainsi que de personnel spécialisé.
6. La réalisation d'études ou de missions d'assistance technique d'intérêt commun, en France ou en Algérie.
7. L'organisation de rencontres périodiques des représentants des Partenaires, y compris les membres des Comités des bassins de l'Algérois-Hodna-Soummam et de Seine-Normandie, ainsi que d'autres instances de ces bassins, à réaliser alternativement en Algérie et en France.
8. Le renforcement des organismes de bassin algériens et français, ainsi que d'autres pays ayant des objectifs similaires, notamment dans le cadre des programmes soutenus par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

ARTICLE 2 : Domaines d'intervention

Ces domaines pourraient notamment concerner :

L'inventaire des problèmes posés par la mise en œuvre de la gestion par bassin hydrographique, y compris les questions institutionnelles et socio-économiques,

L'amélioration des méthodes dites de « bonne gouvernance » à l'intérieur des bassins par le renforcement des liens de coopération entre tous les usagers, acteurs et décideurs locaux, y compris les administrations et associations concernées par la gestion de l'eau,

Le service du public en matière de gestion durable des ressources, d'alimentation en eau potable, d'amélioration des performances de collecte et d'épuration des pollutions urbaines, domestiques et industrielles, y compris le traitement des boues et résidus solides,

L'utilisation des méthodes de l'évaluation économique et financière des patrimoines naturels (zones humides, réserves de biodiversité...) notamment pour la valorisation de solutions et technologies alternatives concernant les aménagements de rivières et ouvrages de protection contre les inondations,

La création et la gestion d'un système d'évaluation et d'information s'appuyant sur des banques de données fiables et réseaux de mesure quantitative et qualitative appropriés.

Le développement d'actions de communication, sensibilisation et d'éducation visant à permettre une meilleure implication du public actuel et des générations futures dans la gestion durable des patrimoines et ressources aquatiques ainsi que des services publics d'eau et d'assainissement,

L'amélioration de l'accès à l'information sur les meilleures technologies disponibles.

ARTICLE 3 : Mécanismes de suivi

La mise en œuvre des activités découlant du présent accord, sera assurée pour la partie Algérienne par L'Agence Hydrographique de Bassin de l'Algérois-Hodna-Soummam et pour la partie Française, par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ces deux organismes tiendront des réunions périodiques et rédigeront un rapport annuel de jumelage décrivant leurs activités conjointes et proposant leurs futurs programmes de travail, les éventuels besoins induits, et tout autre sujet d'intérêt commun.

Les Partenaires conviendront, si nécessaire, d'associer d'autres institutions gouvernementales, ainsi que des universités et des organisations des deux pays pertinentes pour le développement de ce Programme.

ARTICLE 4 : Propriété Intellectuelle

Si à l'issue des actions développées dans le cadre du présent Programme des produits de valeur commerciale ou des droits de propriété intellectuelle sont créés, ceux-ci seront réglementés par la législation nationale applicable, de même que par les Conventions Internationales sur ce sujet inaliénables pour les deux Parties.

ARTICLE 5 : Financement

Aucun engagement financier de quelque nature que ce soit n'est attaché au présent accord. Chaque partie prendra en charge ses frais de voyage et mission lors des actions conduites dans le cadre de cet accord. Toute opération commune fera l'objet d'un accord particulier concernant son coût, ses modalités de financement et de prise en charge par chaque partie.

ARTICLE 6 : Responsabilité

Chaque Partie sera responsable des éventuels dommages causés par son personnel dans le cadre de l'exécution de cet accord.

Les personnes de chacune des Parties qui interviendront dans le cadre de ce Programme resteront sous la tutelle de leur employeur d'origine.

Les Parties conviennent que toute information ou résultat de travaux ou d'études rassemblés dans le cadre du présent accord, ne pourront être divulgués à des tiers, sauf accord écrit préalable.

ARTICLE 7 : Règlement des différends

Toute difficulté résultant de l'application ou l'interprétation de ce Programme sera réglée d'un commun accord entre les Parties.

ARTICLE 8 : Dispositions Finales

Le présent accord de coopération est conclu pour une période de 3 ans, à l'issue de laquelle il pourra être prorogé par tacite reconduction. A tout moment il pourra être révisé d'un commun accord.

La fin de ce Programme n'affectera pas la conclusion des actions de coopération qui auraient pu être formalisées pendant sa période de validité, à moins que les Parties n'en décident autrement.

Signé à Villepinte, le Jeudi 4 décembre 2003, en trois exemplaires originaux.

**POUR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-
NORMANDIE
(AESN)**

**POUR L'AGENCE DE BASSIN
HYDROGRAPHIQUE DE L'ALGEROIS-
HODNA-SOUMMAM (ABHA)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. PIERRE-ALAIN ROCHE

M. MEKKI ABROUK

**POUR LE RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN (RIOB)**

LE SECRETAIRE GENERAL

M. JEAN-FRANCOIS DONZIER

TWINBASIN^{XN}

Promoting Twinning of River Basins for Developing Integrated Water Resources Management Practices

Memorandum of Understanding

(January 2003)

**A Partnership of basins stakeholders for
a Common Approach to IWRM principles**

1 INTRODUCTION

This Memorandum of Understanding (MoU) was drafted as a result of wide discussions with a number of important interested parties (INBO members, participants to WSSD, etc.), and is intended to enable key players to identify key issues for further development of Integrated Water Resources Management (IWRM) and the provision of education and training to water stakeholders and basin organisations professionals in Europe and Third Countries by the means of twinning agreements and associated exchanges.

The MoU partnership was intended to bridge the gap between research and actual implementation of IWRM principles, and to reach a wide consensus so as to enable all parties to benefit from it, for example in the form of Guidelines, Recommendations and Best Practice Handbooks, for quick research dissemination and mutualisation of knowledge resources.

Following the signature of that MoU by over 40 organisations in early 2003, and the selection of an initial Steering Committee in February 2003, the consortium of signatories adopted the name TWINBASIN^{XN} – promoting TWINning of river BASINs eXchange Network.

During the next three years a number of Special Interest Groups (SIGs) will be established and several conferences and other events held.

As a result of that experience the original MoU, which is only valid until the end of 2005, will be revised to take account of the accumulated know how.

This TWINBASIN^{XN} MoU is open for signature by all public and private organisations that share its aims and objectives and are willing to contribute to the work in Europe and Third Countries; it is also open for signature by individuals who are willing to contribute to this work. These contributions can be in the form of direct participation in TWINBASIN^{XN} activities or in the form of creating awareness of the issues raised by TWINBASIN^{XN} and disseminating the results arising from TWINBASIN^{XN} activities.

The MoU co-operation framework will be in the field of integrated water management, focusing on the implementation of the Water Framework Directive (WFD) and the European Water Initiative (EWI) – a key accompanying network supporting exchanges on research, technological development and demonstration activities.

This TWINBASIN^{XN} MoU will have a period of duration until June 2006 (with a revision expected in 2005), by which time it is hoped that TWINBASIN^{XN} will be ready to convert itself into some form of self-sustainable organisation. The work of TWINBASIN^{XN}, carried out under the framework of this MoU, should feed into the activities of policy makers and standardisation bodies in the IWRM sector.

2 BACKGROUND

2.1 EMERGING TRENDS

A Basin Organisation is generally regarded as one of the best solutions to adopt for developing an Integrated Water Resources Management (IWRM) at a catchment level.

By catchment area, it is understood watershed of rivers and large lakes, including their associated aquifers, gathering the sub-basins of their tributaries.

From an historical point of view, Basin Organisations were implemented in varied legal forms and in various regions of the world, in order to solve at the very beginning local problems, generally sectoral, such as irrigation conflicts, the management of large flood prevention facilities, or the operation of waterways or energy production sites ; more recently water supply for industries and urban areas, and the pollution control of rivers and aquifers.

There have then been many types of Basin Organisations, some of them existing for several decades, and a lot in a development process ; they present a great diversity of legal statutes and economic schemes.

None of these examples can be regarded as a model ; each country must conceive its own system. But years of practice allow to establish some generally admitted principles such as autonomy, transparency, responsibility, equity, stakeholders participation, anticipation and public information.

By facilitating direct exchanges on best practices, and as well on failed experiments, twinning can help Basin Organisations to improve their effectiveness by a greater technical, scientific and institutional expertise. The concept of twinning is based on the following observation : Basin Organisations can profit from peers opinion regarding administrative, technical and/or institutional aspects, coming from a sister organisation managing a basin in another geographical, political or economic context. This is particularly true for the youngest Basin Organisations, but also makes it possible to improve BO having already reached a further stage of development (benchmarking effect and human resources development).

It is forecasted that direct and close connections and exchanges between Basin Organisations could lead to a strengthening of these structures and to a quicker diffusion of the research outputs in the real life ; these could be assumed on the basis of twinning bilateral agreements between BO, but better within the framework of a formal network of these pairs, to be sure not to waste the involved human energy and expertise, by capitalising all the associated knowledge.

Many examples show that twinning can be first of all a simple friendly relationship between the policy level - members of the Basin Committees (Stakeholders Committees), and/or the BO executives, which goals and experience in basin management are more or less the same ones. This kind of non formal connections seems to be profitable and prolongs the exchanges which INBO facilitates already.

But two organisations could need to develop a more structured mode of co-operation, better based on a formal agreement organising their permanent relations.

Although twinning between Basin Organisations from European countries and those from Third Countries are to be encouraged, it is also necessary to develop direct relations between Basin Organisations from South Countries to also support specific experience sharing. It is desirable to promote North-South twinning, as well as West-East, North-North and South-South.

2.2 WHAT IS A "MEMORANDUM OF UNDERSTANDING" AND WHAT DOES ITS SIGNATURE MEAN?

This Memorandum of Understanding (MoU) is a formal expression, by all its signatories, of the importance of making progress at European and international levels in the field of IWRM in Europe and Third Countries, mainly through twinning of Basin Organisations for direct cross fertilisation.

The main goal of TWINBASIN^{XN} is to support effective use, take-up, research and development in the field of IWRM by promoting twinning of basins. This will be achieved by creating a world-wide forum and a global knowledge resource dedicated to identifying, sharing and disseminating knowledge and best practices relating to all significant activities in this field, and to identifying any gaps in knowledge, experience, capability and tools across Europe and the associated Third Countries.

TWINBASIN^{XN} aims to become an authoritative and neutral body, attracting a critical mass of actors, promoting collaboration between different sectors and across national borders, and providing a channel for conveying the needs and opportunities identified globally to TWINBASIN^{XN} members, the European Commission, Member States, Standardisation Bodies, and other relevant organisations.

The MoU takes the form of a co-operation framework signed by different categories of actors, coming from a range of organisations, both public and private, which have an interest in the deployment of IWRM practices :

- ◆ basin organisations, and sub basin bodies ;
- ◆ other public authorities (international, national, regional and local), and advisory/inspection bodies ;
- ◆ research institutions, both public and private ;
- ◆ water stakeholders, and their representative organisations (NGOs, Unions, federations)
- ◆ companies and organisations with learning needs for their employees or members, schools, vocational training and higher education ;
- ◆ individual persons who wish to contribute to TWINBASIN^{XN} activities, but who are unable to do so through their employers.

The MoU is a voluntary agreement, entered into by organisations, companies and individuals prepared to be both pioneers and active participants in developing consensus on issues of common interest, and who are willing to commit both human and financial resources for this purpose.

While there is no legal obligation to respect the agreements that emerge, the signature of the Memorandum of Understanding represents a public commitment to respect certain principles and to work towards specific common goals and consensus in specific areas.

This particular MoU implies the following public commitments :

- ◆ Commitment from signatories to help to bridge the gap between research and actual implementation of IWRM principles by :
 1. identifying set of recommendations for policy makers ;
 2. identifying set of recommendations for researchers about real life expectations ;
 3. sharing knowledge and best practices among its members.

- ◆ Commitment from signatories to facilitate and accelerate dissemination of research results in the field by ensuring that the needs of the represented sectors are well defined and conveyed.
- ◆ Commitment from signatories to co-operate in the production of recommendations and guidelines for best practice in developing twinning and related services for learning by :
 1. co-operating in the specification of twinning activities – exchange of information, exchange of personnel ;
 2. co-operating in the specification of common knowledge representation systems and dissemination tools and practices (including Continuous Education and Training) ;
 3. co-operating in the development of standards for curriculum description, learner identification and skills inventory ;
 4. co-operating in the domain of quality standards ;
- ◆ Commitment from signatory individuals to utilise their individual experience and expertise to expedite TWINBASIN^{XN} activities by :
 1. participating in the work of TWINBASIN^{XN} through Special Interest Groups and such other means as may be appropriate;
 2. promoting the results of TWINBASIN^{XN} activities through their personal contacts and networks.

The MoU therefore represents a combination of commitments that together will enable and accelerate coherent developments for the mutual benefit of all those involved.

3 THE TWINBASIN^{XN} ADMINISTRATIVE STRUCTURE AND OPERATIONAL ROLE

3.1 ORGANISATIONAL STRUCTURE

TWINBASIN^{XN} consists primarily of its members, that is the representatives of those organisations which have signed the MoU and individuals who have signed the MoU in a personal capacity.

Every two years the membership (excluding individual members) elects a Steering Committee from amongst the representatives of all the members, which has the overall responsibility for the day-to-day supervision of TWINBASIN^{XN} and the determination of its future policy.

The Steering Committee consists of 40 elected members with observer members from the European Commission and member states. The Steering Committee devises its own rules of procedure and elects its own Chairman and such other officers as it decides are appropriate.

The Steering Committee is also responsible for the production and revision of two key documents : a "Vision" of the long-term aims and objectives of TWINBASIN^{XN} and a "Road Map" detailing specific actions and objectives for the next twelve months in order to move closer to the

long-term aims set out in the “Vision”. Both of these documents will be revised at least annually by the Steering Committee and the latest approved version will be placed on the TWINBASIN^{xn} web site and will be deemed to be part of this Memorandum of Understanding.

The Steering Committee is also responsible for approving the creation of Special Interest Groups (SIGs). Members of TWINBASIN^{xn} may belong to any number of SIGs, or to none. Each SIG is responsible for determining its own rules of procedure and for electing its own Chairman and such other officers as it decides are appropriate, subject only to any Rules that the Steering Committee may approve to govern the operation of SIGs. All SIG members must either be representatives of organisational signatories of the MoU or must be individual signatories of the MoU.

The Steering Committee and the SIGs are supported by the TWINBASIN^{xn} Support Service (TSS), which operates under a contract with the European Commission to provide a range of services, including the development and maintenance of the TWINBASIN^{xn} web site and email services, the provision of document editing services, conference and meeting support, learning and knowledge support tools, etc.

The TWINBASIN^{xn} Support Service contract is supervised by the Bureau of the Steering Committee (BSC) which has six members, including the Chair, nominated by the INBO and six members nominated by the TWINBASIN^{xn} Steering Committee.

During the period covered by this MoU it is expected that TWINBASIN^{xn} will transform itself into some form of legal entity, and will take the first steps towards becoming self-sustaining. Proposals for these changes will be drawn up by the Steering Committee and submitted for approval to all the signatories of the MoU.

3.2 TWINBASIN^{xn} PUBLICATIONS

All documents created by the Steering Committee or by Special Interest Groups, including minutes of meetings, reports, etc., shall be non-confidential and available to any interested party on the TWINBASIN^{xn} website. In addition, any document which may be of general public interest, shall be actively disseminated.

The copyright of draft documents shall remain with the author/s, but once any document is formally approved and/or accepted by the Steering Committee, a SIG, the SSSC, or any other formal TWINBASIN^{xn} body then the copyright shall be transferred to TWINBASIN^{xn}.

During the period until TWINBASIN^{xn} becomes a legal entity, however, the copyright of such formally approved documents shall remain with the authors. Once TWINBASIN^{xn} has become a legal entity then the copyright of such documents shall be immediately transferred from the author/s to TWINBASIN^{xn}. The transfer of these rights shall be immediate, with a written agreement and without any request of payment.

During this temporary period, although the Author/s of any such formally approved document shall retain the copyright of the document, they shall agree not to exploit it commercially. Moreover, during this temporary period, the Author/s shall give the right of presentation of any such formally approved document produced under this TWINBASIN^{xn} MoU to all the TWINBASIN^{xn} Signatories to allow them to publicly communicate the content.

3.3 THE SPECIAL INTEREST GROUPS

Special Interest Groups are formally established by the Steering Committee in order to provide forums for discussion and co-operation in areas of relevance for TWINBASIN^{xn}. It is expected that they will work mainly through electronic means, but there will normally be opportunities for SIG meetings at TWINBASIN^{xn} conferences and other public events.

All SIGs will have their own pages within the TWINBASIN^{xn} web site as well as their own email lists and discussion forums.

It is expected that the output from these Special Interest Groups might consist of:

- ◆ Guidelines for basins twinning
- ◆ Best Practice Handbooks
- ◆ Recommendations to National and International Policy Makers
- ◆ Recommendations for CET and knowledge dissemination
- ◆ Management of funds to support the mobility of professionals
- ◆ or such other deliverable products as the SIGs and the Steering Committee deem to be appropriate.

3.4 TWINBASIN^{xn} EVENTS

From time to time, and at least once each year, TWINBASIN^{xn} will organise an event for its members. This may take the form of a major conference with invited speakers, or it may be a smaller event concentrating on activities within the SIGs.

Other events may be organised by individual SIGs or by signatories of the MoU. Any such events which are to carry the TWINBASIN^{xn} identity must be approved by the Steering Committee.

4 THE MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

TWINBASIN^{XN} - Promoting Twinning of River Basins for Developing Integrated Water Resources Management Practices

A Partnership of Basin Stakeholders for a Common Approach to IWRM principles

The river basin organisations and other international, national or local authorities, the education and training agencies and establishments, the associations and companies of water stakeholders, end users, consumers, operators, and others signing this MoU are herein referred to as the 'Signatories'.

The Signatories,

Committing to improving the effectiveness of the co-operation between river basin organisations, research teams and other water stakeholders within the European Community, including the Commission of the European Communities (the Commission), and Third Countries,

Committing to fostering research, development and demonstrations to improve the availability and quality of methodologies and, when appropriate, technologies to implement Integrated Water Resources Management principles, with regards to the European Water Framework Directive and the European Water Initiative,

Committing to fostering the development of common European and international guidelines for IWRM services,

Committing to giving a global dimension to their co-operation, and to having open and effective dialogues on issues relating to water management policy with policy makers in all regions of the world,

Considering that the way to achieve these goals is by following certain common rules organising their future co-operation through twinning agreements,

Considering that these rules should be based upon an analysis of the needs expressed by stakeholders in the water sector,

have agreed as follows :

ARTICLE I – SCOPE OF CO-OPERATION

The scope of co-operation under this TWINBASIN^{XN} MoU covers all aspects of Integrated Water Resources Management in Europe and Third Countries – creating a partnership for a common approach of loose exchanges through twinning of river basins. This may comprise all aspects of research, technological development, demonstration and procurement, as well as Community

policies – in particular those related to the European Water Framework Directive and the European Water Initiative.

ARTICLE II – GENERAL PRINCIPLES

The Signatories agree on the following general principles :

- (i) The Signatories will make their best efforts to improve mutual communication. In particular, they will define appropriate guidelines for efforts-effective twinning protocols between river basins, and identify tools for supporting the know-how development of their professionals.
- (ii) Co-operation initiated by a Signatory is open to other Signatories if they wish to participate and if they actively contribute to the purpose of the initiative. Such an initiative can be anything from a round table meeting to a common project or a permanent activity. For efficiency reasons, the initiator will seek the best match between participants, purpose and resources. Participants may include persons, organisations, and associations other than the Signatories.
- (iii) The value of the contributions from the Signatories results from the active participation of their members.
- (iv) Co-operation organised by Signatories will be supportive of the Community policy of water
- (v) All chapters (from the first to the fifth) of this document form an integral part of the TWINBASIN^{XN} MoU and are equally valid in defining goals and procedures.
- (vi) In cases of differences between the original and translated versions of this document, the English-language original version is the official one.

ARTICLE III – ORGANISING CO-OPERATION

1. A Signatory wishing to take an initiative involving other Signatories may invite them to a round table meeting by giving timely notice on the TWINBASIN^{XN} website. Such a meeting may either be held as a physical meeting or, where possible, as a virtual meeting.
2. The Signatory that has taken the initiative to call such a round table meeting shall organise and chair the meeting and shall be responsible for preparing the agenda and minutes of the meeting, unless otherwise agreed.
3. If the conclusions of such a round table meeting, or a series of such meetings, require further action from the participants, they may decide either to request the TWINBASIN^{XN} Steering Committee to establish a new Special Interest Group (SIG) for this purpose, or to take some other appropriate action.
4. The conclusions of all such meetings shall be included in the minutes, a copy of which shall be forwarded to the TWINBASIN^{XN} Steering Committee for action or information, as appropriate.

5. A Signatory may take part in a round table meeting as either a participant or an observer. It will inform the other participants before the meeting starts whether it is taking part as an observer or as a participant. A participant is entitled to take a position on any common positions adopted, including the conclusions of the meeting. An observer does not participate in the decision making in the meeting(s).
6. If several Signatories decide to launch the same or similar initiative(s), they will use their best efforts to examine together whether it would not be more useful to combine such initiatives. If so, they will use their best efforts to make the necessary arrangements for the management of such meetings, including agreement on who shall chair the meetings.
7. The Signatory that has taken the initiative shall inform all other Signatories of their initiative on the TWINBASIN^{XN} website, including subject, objective, participants and calendar of planned meetings.

ARTICLE IV – INFORMATION

1. The Signatories will seek to obtain regular updated information from the European Commission and other policy makers in the field of IWRM.
2. When the Signatories consider it necessary in pursuing the goals of the MoU, they will allow for linking from the TWINBASIN^{XN} website or send regular updates to other Signatories and the Commission on the following information :
 - (i) The constitution, objectives, composition, members (numbers, profiles, etc.), contact persons and geographical coverage of the Signatory;
 - (ii) Main field of activities and the services rendered to members;
 - (iii) Published declaration in issues of interest to other Signatories;
 - (iv) Plans for co-operation with other Signatories.
3. The Signatories with a relevant network of members will select and transmit all relevant information they receive from other Signatories and the Commission to their members.

ARTICLE V – INPUT IN POLICY MAKING

1. In order to ensure appropriate input for the European Communities' water policy and other international forums, the Signatories will welcome their invitations to meetings to discuss important changes in water policy relevant to IWRM.
2. A Signatory will make its best efforts to reach a common position with other Signatories having similar interests before submitting contributions to the Commission or other policy makers. The TWINBASIN^{XN} Steering Committee or a TWINBASIN^{XN} Special Interest Group can invite Commission and international bodies representatives to meet with them before they prepare such contributions.

3. When submitting contributions to policy makers on matters concerning water policy, the Signatories will provide evidence of the size and profile of their consultation base. The TWINBASIN^{XN} Steering Committee can co-ordinate such contributions to policy makers.

ARTICLE VI – FUNDING FOR COMMON ACTIONS

1. The Signatories will, where appropriate, prepare proposals for common actions which :
 - (i) Result in a valuable and tangible contribution to the TWINBASIN^{XN} objectives.
 - (ii) Will involve their members in the work accomplished.
 - (iii) Will fully exploit the co-operation with other Signatories, if necessary with the co-ordinating help of consultants or experts.
2. The Signatories will explore ways to achieve appropriate funding.

ARTICLE VII – CONCLUDING PROVISIONS

1. This TWINBASIN^{XN} MoU remains open for signature for any organisation, company or individual person wishing to follow the guidelines laid down herein.
2. A Signatory may at any time withdraw from TWINBASIN^{XN}. To do so, the Signatory will have to submit its resignation in writing to the TWINBASIN^{XN} Support Service.

5 Procedures for signing the TWINBASIN^{XN} MoU and for participation

This TWINBASIN^{XN} MoU is signed for an initial period ending 31 December 2005 following which time its terms and objectives will be reviewed by all Signatories.

The signatories are to follow the steps below.

1. The TWINBASIN^{XN} MoU should be signed on behalf of an organisation or company by an authorised representative empowered to sign such documents and morally bind the signatory organisation, or on behalf of an individual person by that person.
2. This signature must be carried out on the appropriate signature page provided, or an exact replica.
3. The information on the signature page must be complete to become a Signatory. In particular, to exercise electronic voting rights an email address must be provided, which the Signatory authorises to be used on its behalf for voting. This authorised email address and other contact information of the Signatory, must be provided on the TWINBASIN^{XN} MoU registration form, which is supplied with this document. Note that individual Signatories do not have the right to vote in the election of the Steering Committee, although an individual Signatory may stand for election to the Steering Committee.
4. The signature page and the registration form should be returned to :

TWINBASIN^{XN} SUPPORT SERVICE s/c OIEau
21, rue de Madrid
75008 Paris - France

Tel : +33 1 44 90 88 60

Fax : +33 1 40 08 01 45

5. Further information and copies of relevant documents, including this TWINBASIN^{XN} MoU and the registration form, can be obtained from the TWINBASIN^{XN} web site :

<http://www.iowater.org/inbo/twinbasin>

Organisational Signatory Page

I, _____ (name)

in quality of

_____ (title)

declare that

_____ (name and address of Signatory)

_____ (e-mail)

Hereby subscribes to the Memorandum of Understanding “TWINBASIN^{XN} - Promoting Twinning of River Basins for Developing Integrated Water Resources Management Practices - A Partnership of Basins Stakeholders for a Common Approach to IWRM principles”

Signed in _____, (location)

this _____ day of _____ (date).

_____ (signature)

Please tick the appropriate type of organisation :

- Basin organisation
- Sub basin body
- Other authorities (national, regional, local)
- Research team or network
- Stakeholders and their representative organisations
- Universities and schools
- Professional training organisations
- Consultant
- Other SMEs
- Large water company
- Information owners and brokers
- International organisations

Individual Signatory Page

I, _____ (name)

of

_____ (address of Signatory)

_____ (e-mail)

Hereby subscribes to the Memorandum of Understanding "TWINBASIN^{xN} - Promoting Twinning of River Basins for Developing Integrated Water Resources Management Practices - A Partnership of Basins Stakeholders for a Common Approach to IWRM principles"

Signed in _____, (location)

this _____ day of _____ (date).

_____ (signature)

Please tick the appropriate type of organisation :

- Basin organisation
- Sub basin body
- Other authorities (national, regional, local)
- Research team or network
- Stakeholders and their representative organisations
- Universities and schools
- Professional training organisations
- Consultant
- Other SME
- Large water company
- Information owners and brokers
- International organisations



INITIATIVE EUROPÉENNE SUR L'EAU



GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU EN AFRIQUE

Application aux fleuves transfrontaliers africains

2003-11-24
DOCUMENT DE TRAVAIL :
PROPOSITION POUR LES PROCHAINES ETAPES

RAPPEL

Dans le cadre de l'**Initiative Européenne pour l'Eau**, lancée lors du Sommet Mondial de Johannesburg, la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique (GIRE)** fait l'objet d'une composante particulière.

Le Ministère français des Affaires Etrangères a été chargé du pilotage de cette composante et a confié à l'Office International de l'Eau une mission de conseil pour proposer des modalités opérationnelles de réalisation d'actions concrètes et efficaces sur le terrain.

Outre les différentes réunions d'échanges et de propositions qui se sont tenues depuis l'automne 2002, la conférence GIRE + 5 d'Octobre 2003, couplée avec la réunion de l'AMCOW, a été l'occasion de faire le point de l'avancement de l'Initiative, de préciser les concepts et les processus et de clarifier les points de vue avec les responsables et les professionnels africains intervenant dans le secteur de l'eau.

En particulier, la conférence de Ouagadougou a permis de faire un bilan et des propositions pour l'élaboration de Plans Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de préciser leur articulation avec l'application des mêmes principes au niveau des bassins transfrontaliers, dans les pays riverains.

En effet, l'Initiative Européenne comporte un volet spécifique visant à l'amélioration de la Gouvernance des fleuves transfrontaliers africains.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU – MAE Novembre 2003-11-20

C'est ainsi qu'après enquête auprès de la Commission Européenne, des coopérations bilatérales intervenant en Afrique, des organisations non gouvernementales oeuvrant dans le secteur de l'eau, et après analyse des programmes des autres bailleurs bi ou multilatéraux, un panel d'une **dizaine de fleuves transfrontaliers africains** ont pu être identifiés, **comme terrains d'expérimentation d'une nouvelle approche de la gestion intégrée par bassin, pour la mise en œuvre de l'Initiative Européenne**. Dans le cadre de celle-ci, cette nouvelle approche, qui aura été discutée et approuvée par le groupe de travail GIRE ; pourra être étendue par nos partenaires européens à l'ensemble des bassins sur lesquels ils travaillent déjà.

Compte tenu de la réalité géopolitique de l'Afrique, qui conduit à un partage de la quasi-totalité des bassins entre plusieurs pays, l'introduction d'une nouvelle gouvernance, adaptée aux contextes spécifiques rencontrés sur le terrain, pour ces bassins transfrontaliers, est une des clés obligatoires de solutions des problèmes de l'eau, indispensables au développement du Continent, et notamment à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et à la lutte contre la pauvreté.

QU'EST-CE QUE LA GIRE ?

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau, en Afrique, comme d'ailleurs partout dans le monde, vise :

- la prise en compte de **l'ensemble des ressources en eau superficielles et souterraines**,
- **une approche intersectorielle** de tous les usages rationnels et des pollutions, dans le respect des écosystèmes aquatiques.

Il faut souligner dans cette approche, outre l'importance des questions touchant à l'hydro-électricité et aux transports par voie d'eau, qui ne sont pas à proprement parler des « consommateurs nets », la nécessité d'une réflexion stratégique sur les besoins rationnels de l'irrigation agricole, qui dans tous les pays arides ou secs représentent près de 70-80 % des consommations totales nettes de l'eau.

La satisfaction des besoins pour l'eau potable et l'eau industrielle, dont les consommations nettes sont bien moindres, peut dans certains cas limites entrer déjà en concurrence avec les prélèvements agricoles.

La pollution des ressources, en surface ou dans les nappes souterraines, devient également de plus en plus sensible, au moins localement, et, outre les risques pour la santé humaine, peut empêcher ou fortement renchérir certains usages de l'eau.

- **la prévention des phénomènes extrêmes**, d'inondation, de sécheresse et d'érosion,
- une déclinaison assurant une cohérence à l'échelle des territoires naturels que sont les bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers,
- **l'association** des organismes et groupes sociaux, principaux utilisateurs ou pollueurs des ressources en eau, ainsi que les pouvoirs locaux et les ONG représentatives, présents sur le terrain, aux processus de diagnostic et de

planification, voire de gestion décentralisée de certains projets, équipements et aménagements,

- l'élaboration **d'une vision commune de l'avenir à moyen terme**, sous forme d'un **plan de gestion ou schéma directeur**, identifiant les priorités d'actions conjointes et les mesures coordonnées à prendre, notamment pour chaque bassin, et en particulier pour les Etats riverains de fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, dans le cadre de leur politique nationale de l'eau,
- **une meilleure connaissance du patrimoine à gérer** et de l'économie qui en dépend,
- l'étude de **programmes d'actions prioritaires**, à réaliser dans chaque bassin par périodes quinquennales successives, en fonction des moyens disponibles,
- la simulation et la mise en place de **mécanismes pérennes de financement** des investissements à réaliser, ainsi que des actions d'administration, d'exploitation et de maintenance indispensables, assises sur la participation solidaire et socialement acceptable des usagers et des pollueurs,
- **l'éducation et la sensibilisation des décideurs**, des groupes sociaux et des populations du bassin, ainsi que **la formation permanente** des professionnels de tous niveaux intervenant dans le bassin.

Ces principes, largement validés par les plus récentes conférences internationales et dernièrement lors du III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto-Shiga, sont notamment les fondements de la nouvelle Directive-Cadre européenne sur l'eau, applicable bientôt à plus de 25 pays-membres de l'Union, et qui, s'appuyant sur une gestion réorganisée par bassin (districts hydrographiques), vise au bon état écologique des eaux de surface et souterraine à l'échéance de 2015.

Il convient de souligner que l'application de ces principes de la GIRE suppose une modification en profondeur des pratiques africaines actuelles et ne pourra porter ses fruits qu'à moyen terme.

Il s'agit principalement d'**aider à l'émergence d'une véritable expertise africaine**, adaptée aux situations réelles du terrain et de lancer un processus d'approbation par les partenaires africains de cette nouvelle démarche et des réformes obligatoirement longues qui en découlent tant au plan juridique, que managérial ou financier.

Plusieurs expériences africaines sont de ce point de vue très intéressantes et peuvent servir de références et de précurseurs. Il est important d'en assurer la diffusion aux partenaires concernés.

Si l'Union Européenne, alors que les Etats-membres ont déjà plusieurs décades de pratique de gestion moderne de l'eau, a prévu 15 ans pour l'application de la Directive-Cadre sur l'eau, c'est bien la preuve de la difficulté à assimiler rapidement des nouvelles pratiques de gestion, même quand le contexte de départ est déjà très favorable !

L'émergence de cette nouvelle pratique africaine de la GIRE doit être soutenue de façon réaliste dans le cadre de l'Initiative Européenne et donc accompagnée et renforcée dans la durée et sans précipitation préjudiciable.

L'INITIATIVE EUROPEENNE, POURQUOI FAIRE ?

Au-delà de l'objectif général de **renforcer la volonté politique d'agir** pour améliorer la gestion des ressources en eau, l'Initiative Européenne vise, rappelons-le, à :

- à **rendre effective une meilleure gouvernance de l'eau** et de renforcer les capacités institutionnelles africaines, à cette fin,
- à **améliorer la coordination entre les programmes de coopération européenne** en Afrique et à renforcer l'efficacité des aides.

C'est donc en changeant substantiellement nos modes de coopération que ces objectifs seront atteints. Il y a déjà de nombreux plans et projets dans la majorité des bassins, mais peu d'entre eux peuvent être considérés comme répondant aux principes nouveaux de la GIRE, quelles que soient la bonne volonté et les compétences qui les soutendent.

Dans ces conditions, on ne peut pas se contenter de faire simplement la collection, même critique, des projets en instance de financement pour prétendre disposer d'un « portefeuille » d'actions : ce serait dévoyer l'esprit de l'Initiative.

L'Initiative Européenne n'atteindra son but qu'au prix d'une maturation et d'un travail collectif sur le terrain associant les acteurs africains, mais se situant dans une nouvelle perspective de partenariat nord-sud et Etats-Société Civile qu'il convient de nourrir profondément.

Les travaux de l'AMCOW, comme les débats et conclusions de la conférence GIRE + 5 de Ouagadougou en Octobre 2003, montrent bien une réelle prise de conscience du chemin à parcourir et une volonté concrète d'aller de l'avant.

L'Initiative Européenne devra également organiser sa propre cohérence interne, en permettant une **articulation opérationnelle entre les approches de gestion des fleuves transfrontaliers, les plans de GIRE nationaux et les programmes consacrés à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.**

LA COHERENCE DES VOLETS DE L'INITIATIVE

L'Initiative Européenne sur l'eau en Afrique comporte deux grandes composantes :

- ⇒ **La gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** qui elle-même, s'appliquera à la fois :
 - ▶ au niveau des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers,
 - ▶ au niveau de chaque pays.
- ⇒ **L'eau potable et l'assainissement (WSS)** qui est un volet stratégique à la fois de la nouvelle gouvernance de l'eau et de la lutte contre la pauvreté et le manque d'hygiène.

L'Initiative cherche prioritairement à introduire de nouvelles pratiques d'organisation et de gestion, et à soutenir les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités qui en découlent, plus qu'à financer de lourds programmes d'investissement tout aussi indispensables mais relevant d'autres mécaniques.

En améliorant la gestion, l'Initiative aidera à faciliter le financement des infrastructures et à en garantir la bonne exploitation et le renouvellement.

Chacune de ses composantes est interdépendante des autres et doit être approchée de façon cohérente et concertée.

Dès lors que la grande majorité des ressources en eau africaines de surface ou souterraines sont situées dans des bassins transfrontaliers, l'approche à ce niveau est indispensable pour assurer :

- ⇒ une gestion solidaire de bassins entre les pays d'amont et d'aval pour assurer une optimisation des bénéfices à tirer conjointement d'une meilleure gestion de l'eau,
- ⇒ une prévention coordonnée des risques naturels majeurs,
- ⇒ la disponibilité des ressources suffisantes, tant en qualité qu'en quantité, au passage des frontières des pays riverains.

Les pays concernés sont interdépendants et doivent fixer ensemble les objectifs à atteindre et les plans de gestion du bassin et les programmes de mesures prioritaires, dont ils seront directement responsables de la bonne réalisation chacun en ce qui le concerne sur son territoire dans le cadre de son Plan National de GIRE.

Le territoire national de chaque Pays est en effet partagé entre les parties qui le concerne des différents bassins transfrontaliers, et le cas échéant, de bassins strictement nationaux.

Il appartient à chaque pays d'organiser sa gestion de l'eau, comme il lui semble possible, sur chacun de ces territoires, en cohérence avec ses engagements internationaux quand c'est le cas, et d'appliquer dans son cadre institutionnel national les principes de la GIRE dont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est une composante essentielle, compte tenu des enjeux humains et sociaux qu'il représente.

CADRE D'APPLICATION DE LA GIRE :

Afin de ne pas disperser les efforts, il serait souhaitable de coordonner les différents volets de l'Initiative Européenne en s'appuyant sur:

◆ Les onze bassins transfrontaliers pré-sélectionnés et le travail d'inventaire qui a déjà été fait:

- Afrique de l'Ouest : Niger, Sénégal, Volta
- Afrique Centrale : Lac Tchad,
- Afrique de l'Est : Nil Bleu et Lac Victoria,
- Afrique Australe : Incomati, Limpopo, Okavango, Orange, Zambeze,
(auxquels se rajouteront progressivement ceux sur lesquels travaillent déjà d'autres États membres)

- ◆ **Les priorités retenues conjointement avec l'AMCOW, c'est-à-dire quatre bassins pilotes pour démarrer l'application** : Lac Tchad, Orange, Lac Victoria et un bassin à préciser en Afrique de l'Ouest,

- ◆ **Les pays prioritaires qui seront retenus pour l'étude et la mise en œuvre de leur Plan National de GIRE** : il serait logique (souhaitable) que ces pays retenus soient eux-mêmes riverains des quatre bassins transfrontaliers pilotes ou au moins des onze bassins transfrontaliers prioritaires. Des consultations par pays et des plans nationaux de gestion intégrée ont été entamés par le GWP, qui seront d'abord exploités, et qui pourraient être étendus.

S'y appliqueraient les principes et méthodes élaborés pour la GIRE, notamment par le GWP, complétés par les recommandations de la conférence GIRE + 5 de Ouagadougou.

Le Programme Associé RIOB-GWP « pour la création et le développement d'organismes de bassin dans le monde » trouverait aussi en Afrique une application renforcée.

Du côté de nos partenaires africains, : en plus du rôle des représentants d'AMCOW-TAC dans le groupe GIRE, les bassins (comme l'Orange, le Sénégal ou « l'Initiative du Nil ») et pays (comme le Burkina Faso, ...) africains déjà bien avancés dans ces approches nouvelles pourraient jouer un rôle important et faire bénéficier de leur expérience.

PROPOSITION POUR LES PROCHAINES ETAPES **A PARTIR D'UNE APPROCHE PAR BASSIN TRANSFRONTALIER**

Le processus de choix de bassins pilotes ne doit pas être ressenti comme un processus d'exclusion, mais au contraire s'intégrer dans **une démarche cumulative d'émergence d'une nouvelle expertise africaine de gestion de bassins transfrontaliers.**

▪ **FORMATION D'UN COMITE PERMANENT DE SUIVI TECHNIQUE**

Il est proposé de créer un **Comité Permanent de Suivi Technique** qui réunirait :

⇒ d'une part des membres du groupe de travail GIRE actuel, c'est-à-dire des représentants:

- de AMCOW-TAC désignés pour être les correspondants de la composante GIRE,
- de la Commission Européenne et des Etats membres intéressés à soutenir cette composante.
- des principales ONG internationales intervenant sur des aspects de la GIRE par bassin (INBO - ANBO, GWP, GCI, WWF, UICN, ...;

⇒ d'autre part : des représentants de dix ou onze bassins (par exemple ceux retenus dans la phase d'identification)

Ce Comité Permanent devrait se formaliser par un engagement de participants au groupe de travail GIRE (et une implication régulière): il **aurait pour tâche de définir les actions concrètes à développer, à préciser ou valider les termes de références, à analyser les résultats et à synthétiser et diffuser les meilleures pratiques.**

Il pourrait être ultérieurement élargi à d'autres bassins intéressés. Il assurerait principalement la liaison avec les acteurs de terrain. Il pourrait se réunir environ 4 fois par an dès 2004, à l'initiative conjointe de l'AMCOW-TAC et du pilote européen de la composante (MAE France).

▪ **CINQ PRINCIPAUX THEMES MOBILISATEURS A APPROFONDIR :**

L'atelier du 30 Octobre 2003 à Ouagadougou, a très clairement identifié les 5 thèmes prioritaires, sur lesquels doivent porter les efforts de l'Initiative Européenne :

- 1) les **statuts**, missions, délégations des organismes de bassin transfrontaliers, existants ou en création,

- 2) **la coordination intersectorielle**, les niveaux de responsabilité et de décision, les mécanismes de **renforcement du partenariat pour une approche participative** : Il s'agit à la fois :
 - d'avoir une vision globale des usages, notamment par une approche interministérielle et transversale lorsqu'elle n'existe pas déjà,
 - d'introduire, dans le contexte institutionnel et social des pays concernés d'Afrique, les modalités appropriées d'une meilleure association des Pouvoirs locaux, des groupes d'usagers et des ONG à l'élaboration des stratégies et programmes,
- 3) les techniques d'élaboration des **plans de gestion des bassins opérationnels** et des **programmes d'actions prioritaires réalistes**,
- 4) la mobilisation des **moyens financiers** nécessaires à la création de nouveaux investissements prioritaires, à l'administration des ressources et des milieux, au fonctionnement des services et équipements,
- 5) **le monitoring**, la production, l'échange entre pays et organismes de bassin, la conservation et la valorisation des données et des documents nécessaires au diagnostic et au suivi des politiques.

Pour chacun de ces cinq thèmes, le « Comité Permanent » devrait élaborer un canevas de travail, et des projets concrets devraient être présentés par tout ou partie des 4-5 bassins pilotes sélectionnés par AMCOW en première phase. Il est prévu, rappelons-le, que les représentants d'AMCOW-TAC rassemblent d'ici la fin 2003, des documents de stratégie par pays, accompagnés de portefeuille de projets « eau », et un document de stratégie sous-régionale pour chacune des 4 sous-régions africaines.

Une analyse des propositions, des avancées ou des difficultés rencontrées, débouchant sur des recommandations, serait ensuite assurée afin de capitaliser les expériences et d'accélérer les processus à engager sur les autres bassins intéressés.

▪ **ELABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS COHERENTES**

Sous la supervision du « Comité Permanent de Suivi Technique », **il est proposé que les actions soutenues par l'Initiative Européenne s'organisent selon quatre axes opérationnels :**

I – Elaboration de plans d'action construits autour des cinq thèmes mobilisateurs, sur les premiers bassins sélectionnés

Les quatre premiers bassins seront **les laboratoires où seront testées les nouvelles pratiques de la GIRE par bassin en Afrique**, en particulier sur les cinq thèmes mobilisateurs ci-dessus (statut des institutions internationales de bassin à mettre en place ou à moderniser, les démarches participatives, la planification à moyen terme et l'élaboration des programmes d'actions prioritaires, les mécanismes de financement de la gestion de l'eau, le monitoring et l'observation). Ces nouvelles pratiques seront reprises sur les autres bassins, parmi les onze retenus au départ, ou parmi d'autres bassins sur lesquels travaillent déjà nos partenaires européens.

Les plans d'action seront élaborés et débattus au sein du Comité Permanent, sur la base d'une demande de nos partenaires africains, et construits conjointement.

II – Les programmes d'accompagnement

► **II-1 – Les jumelages entre organismes de bassin**

Ces jumelages permettront de tisser des liens directs et de transférer / échanger des expériences concrètes entre dirigeants et techniciens d'organismes de bassin et si possible de représentants des pouvoirs locaux et des usagers.

Il peut s'agir de jumelages entre organismes de bassin européens et africains dans un premier temps, mais aussi progressivement de jumelages afro-africains, voir avec des pays tiers ayant une expérience intéressante.

Les expériences de jumelage entre organismes de bassin, déjà engagées ces dernières années, ont montré leur grande efficacité pour le transfert d'expériences concrètes (comme entre les Agences de l'Eau françaises et leurs homologues marocaines ou avec l'OMVS) ...

Bien sûr, on peut penser à impliquer les Commissions internationales existantes sur les fleuves transfrontaliers européens, tels que le Rhin, l'Escaut, le Danube, la Meuse, l'Oder, la Tiza, le Léman, le Tage, le Duro ou le Guadiana, etc ... mais aussi à d'autres organismes de bassin nationaux expérimentés.

Un appui par des responsables d'organismes de bassin européens ou africains, eux-mêmes transfrontaliers si possible, ou nationaux, et disposant déjà d'une expertise mature pourrait être utile tout au long du processus., notamment dans le cadre du projet **TWINBASIN, d'ores et déjà financé sur le 6^{ème} PCRD (DG Recherche)**. Ce projet serait le support de ce volet de l'Initiative, avec l'appui complémentaire des coopérations bilatérales intéressées. **Les actions pourraient débuter dès Janvier 2004, avec un ciblage particulier vers les fleuves africains.**

► **II-2 – L'analyse des bonnes pratiques et la formation des acteurs**

Il s'agirait de synthétiser les enseignements et de les diffuser vers les administrations, autorités ou commission de bassin et organismes impliqués sous forme de **publications et de stages de formation.**

► **II-3 – La capitalisation et la diffusion de la documentation et des informations**

Il est indispensable d'identifier, indexer et réunir l'essentiel des informations utiles, des études et documents produits sur les différents bassins africains et les pratiques et projets de gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Le Réseau africain des Organismes de Bassin, en partenariat avec le CREPA et le GWP, a proposé, en s'inspirant et en s'appuyant sur l'acquis et la réussite du « Système Euro-Méditerranéen d'Information et de Documentation sur l'Eau » en Méditerranée (SEMIDE), de développer un projet similaire pour l'Afrique Sub-Saharienne le **Système africain d'Information et de Documentation sur l'Eau** dont le dossier est prêt à être lancé dès que les financements nécessaires seront réunis.

Dans le cadre du Programme Associé RIOB - GWP « soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin dans le monde », ce projet de Système africain d'Information et de Documentation sur l'Eau serait alors intégré avec « **CAPNET** », qui développerait de son côté **des outils pédagogiques élaborés** et « **la boîte à outils** » utile à la diffusion pédagogique des enseignements tirés de l'Initiative.

▪ **LANCEMENT DE LA PHASE INITIALE**

Il est proposé :

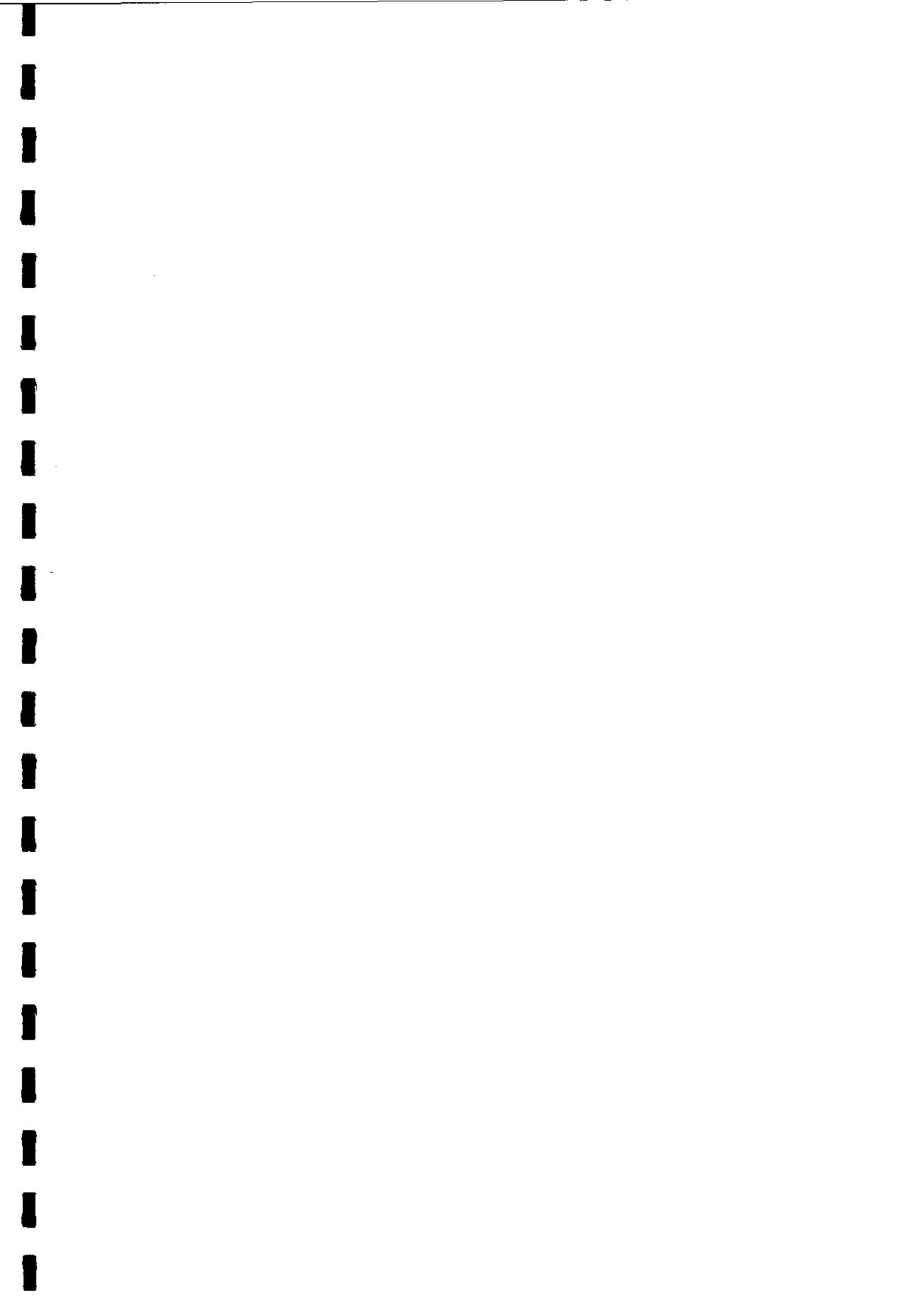
- ⇒ **de constituer** d'ici la fin de l'année 2003 le « **Comité Permanent de Suivi Technique** », fait de participants qui s'engagent à suivre régulièrement et à contribuer activement à l'élaboration de la mise en œuvre de cette composante,
- ⇒ d'étudier avec la Commission et les Etats membres les moyens concrets de **financer les déplacements des partenaires africains, nécessaires à leur participation.**
- ⇒ De démarrer dès la décision formelle du choix des premiers bassins identifiés par AMCOW (nous sommes en attente du choix du 4^{ème}), la mise en œuvre de la procédure pour permettre à ces bassins de bénéficier de la « réserve » de 10 millions d'euros par la Commission Européenne. Bien entendu, cette « facilitation » se fera en liaison avec les partenaires et tiendra compte des besoins pour l'élaboration progressive de la structure des plans d'action.
- ⇒ d'établir un premier calendrier de réunions :

Propositions :

- **la première réunion** pourrait être envisagée entre le 24 et le 28 Janvier 2004 en profitant de l'opportunité, à ces mêmes dates : de l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), qui se tiendra à l'invitation des Autorités françaises à La Martinique, et du lancement concomitant du projet TWINBASIN avec les premiers partenaires impliqués, notamment le Réseau africain des Organismes de Bassin, l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal et l'Autorité du Bassin du Niger
- La prochaine Assemblée Générale du « Réseau spécialisé des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers » se tiendra à Dakar à l'automne 2004 à l'invitation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal et serait une occasion intéressante de rencontres entre les responsables de bassins africains et leurs homologues notamment européens.
- ⇒ De prévoir pour chacun des **quatre bassins sélectionnés par AMCOW, la mise en œuvre d'une réflexion sur les cinq thèmes mobilisateurs**, qui permettra de déboucher sur des termes de référence communs et d'étudier les modalités et les coûts d'une mise en application, pour tout ou partie, dans ces bassins et les moyens d'une évaluation continue pour diffuser les résultats aux responsables africains.

Il serait souhaitable :

- ⇒ de diligenter une mission d'analyse prospective dans chacun des quatre bassins avant la fin du 1^{er} trimestre 2004,
- ⇒ de prévoir deux à trois autres réunions du « Comité Permanent de Suivi Technique » au 1^{er} semestre 2004 dont une durant la semaine de l'eau de Stockholm en Août 2004 où pourrait être approuvé le cadre opérationnel de ce volet sur les fleuves transfrontaliers de l'Initiative Européenne sur l'Eau en Afrique et fixé le plan de financement pour une première phase d'action 2004-2006.





**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

**TOUS ENSEMBLE POUR UNE GESTION INTEGREE
DES RESSOURCES EN EAU DANS LE MONDE**

"DIX COMMANDEMENTS" POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE



- I - L'eau douce est un bien commun,
- II - Une gestion intégrée des ressources en eau doit viser la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes, la protection contre les risques, la préservation et la restauration des écosystèmes,
- III - **Les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères sont les territoires appropriés pour l'organisation de la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes,**
- IV - Un cadre Juridique clair doit préciser dans chaque pays les droits et les devoirs, les compétences institutionnelles, les procédures et les moyens indispensables à une bonne gouvernance de l'eau,
- V - **Les représentants des populations et des pouvoirs locaux, des usagers de l'eau, des organisations porteuses d'intérêts collectifs, doivent participer à cette gestion, notamment au sein de Conseils ou Comités de bassin,**
- VI - L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations et de ses représentants sont indispensables,
- VII - **Des schémas directeurs ou plans de gestion de bassin doivent être élaborés dans la concertation et la transparence, pour fixer les objectifs à atteindre sur le moyen terme,**

.../...

- VII - **Des systèmes intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs, faciles d'accès et harmonisés, et des recherches spécifiques doivent être organisés dans chaque bassin,**
- IX - **La mise en place de systèmes spécifiques de financement, reposant sur la contribution et la solidarité des consommateurs et des pollueurs, s'impose pour assurer la réalisation dans chaque bassin des programmes prioritaires d'intervention successifs et garantir le bon fonctionnement des services collectifs.**

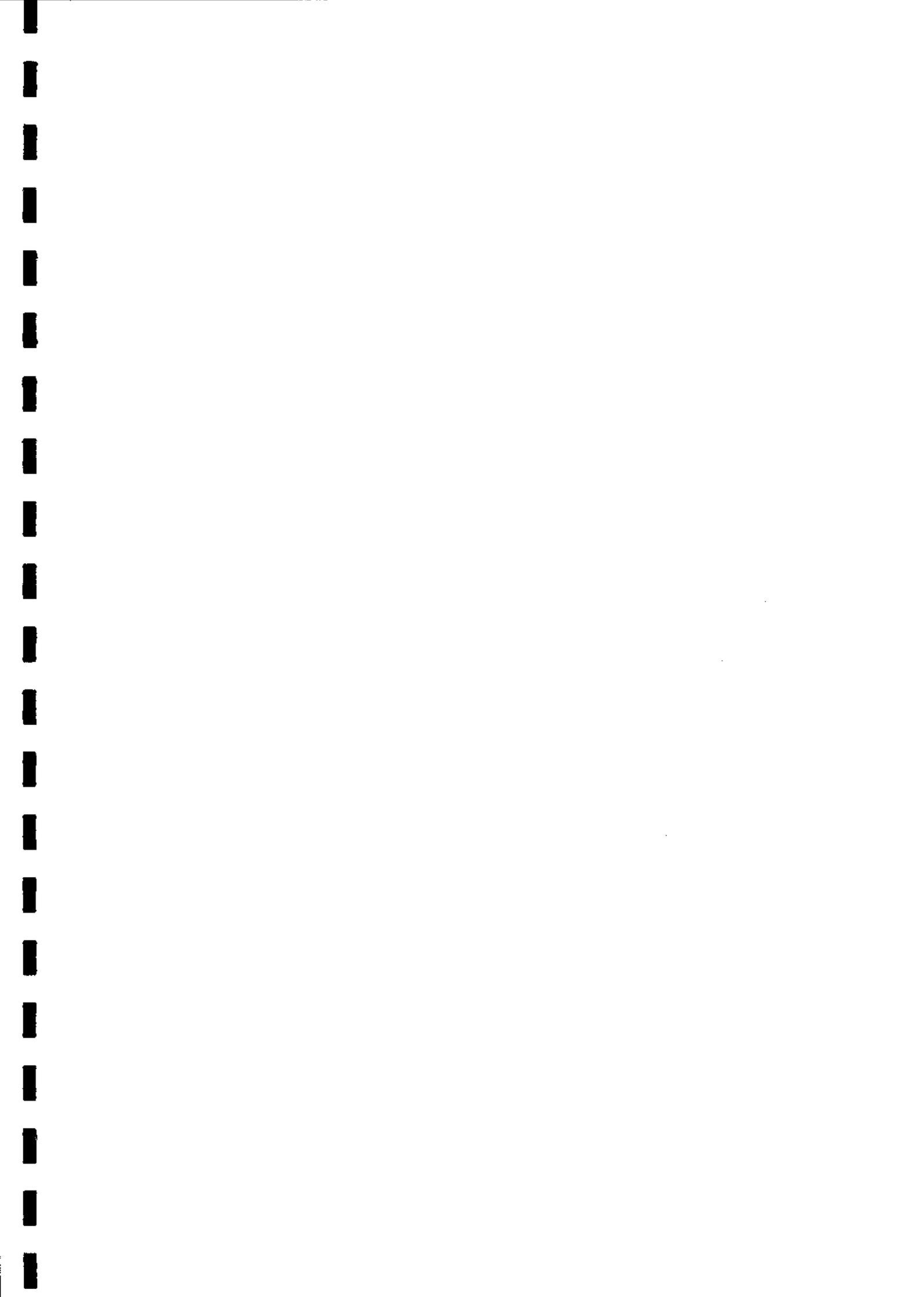
Ces contributions, fixées par consensus au sein des Comités de bassin, devraient être gérées dans le bassin par une "Agence" technique et financière spécialisée.

- X - **Pour les grands fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers des accords de coopération doivent être confortés entre les Pays riverains et les plans de gestion conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions, Autorités ou organismes internationaux ou transfrontaliers.**

ΩΩΩ

**Il faut soutenir la création et le renforcement
des organismes de bassin dans le monde !**

***Rejoignez-nous à Kyoto les 18-19-20 et 21 Mars 2003
Demandez le programme sur www.riob.org***





RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

FICHER PRESSE INTERNATIONALE

NOM : _____ PRENOM : _____

FONCTION : _____

MEDIA : _____

ADRESSE : N° _____ RUE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL (*) _____ FAX (*) _____

B.P. _____ PAYS _____

E-MAIL : _____

(*) Y compris le code international du Pays

OBSERVATIONS : _____

PROPOSITION FAITE PAR :

NOM : _____ PRENOM : _____

ORGANISME – MEMBRE DU RIOB : _____

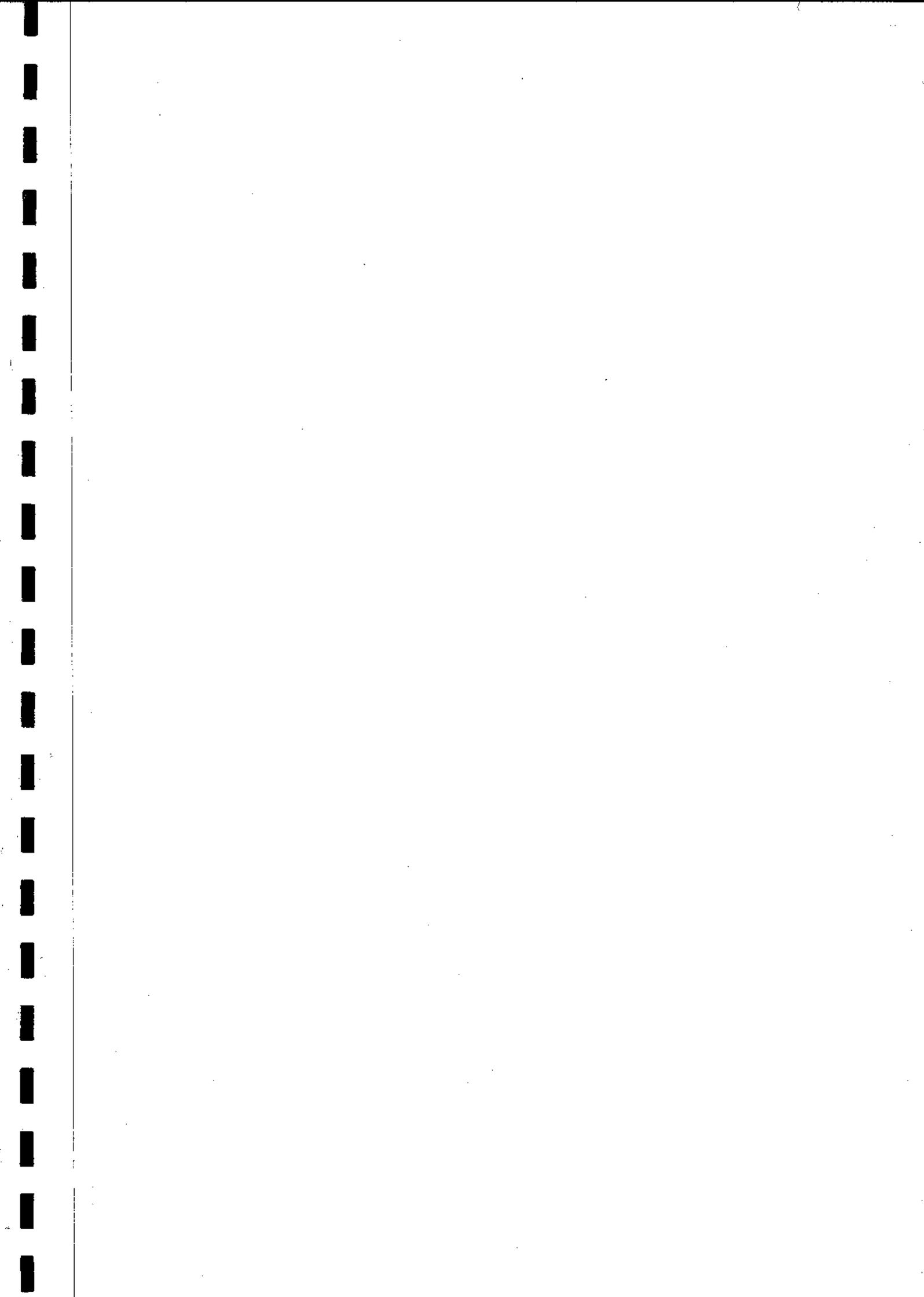
PAYS : _____

Fiche de proposition à retourner à :

Christiane RUNEL

Directrice de la Publication « La Lettre du RIOB »

Fax : +33 1 40 08 01 45 – Email : presse-riob@wanadoo.fr





RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

**VI^{ème} ASSEMBLEE GENERALE MONDIALE
LA MARTINIQUE (ANTILLES FRANCAISES)
24 - 28 JANVIER 2004**



PROGRAMME

Compte tenu des inscriptions connues au 20 Janvier 2004

☐ SAMEDI 24 JANVIER 2004

- **Arrivée des premiers délégués :**
 - ◆ Accueil à l'aéroport de Fort de France Le Lamentin
 - ◆ Installation à l'Hôtel KALENDA RESORT des Trois-Ilets
- **Soirée libre**

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. (33) 1.44.90.88.60 - Fax (33) 1.40.08.01.45 - E.mail : riob2@wanadoo.fr

☐ DIMANCHE 25 JANVIER 2004

- **ARRIVEE DES PARTICIPANTS** (suite),
- **X 9 H 30 : VISITE DU SYNDICAT DES EAUX DU SUD**
(sur inscription – retour à 12 H 30)
Usine de traitement de la Rivière Blanche
- **10 H 00 : RESEAUX REGIONAUX : CEENBO – RAOB – RELOB – REMOB**
(Réunions officieuses à l'initiative des membres et
des Secrétariats Techniques Permanents Régionaux)
- **12 H 30 : DEJEUNER-BUFFET ET ANIMATION A L'HOTEL KALENDA**
offert par l'Office Départemental de l'Eau de la Martinique
- **14 H 00 : PROJET « TWIN BASIN » :**
 - **Installation officielle du Comité de Pilotage**
 - **Animation par Mr Alain BERNARD (STP RIOB/OIEAU)**
- **16 H 00 : BUREAU DE LIAISON**
Sous la présidence de Mr Pierre BARIL
avec l'intervention de Mme Sylvie DETOC
de la Commission Européenne
- **19 H 00 : DEPART EN AUTOBUS DE L'HOTEL**
- **19 H 30 : COCKTAIL D'ACCUEIL**
au siège du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud
de la Martinique à la Rivière Salée

☐ LUNDI 26 JANVIER 2004 – PREMIERE JOURNEE OFFICIELLE

- **09 H 00 : CEREMONIE D'OUVERTURE (à confirmer)**
 - **Mr Pierre BARIL** - Président du RIOB -,
Sous-Ministre de l'Eau du Gouvernement du Québec,
 - Transmission de la Présidence du RIOB
à **Mme Madeleine JOUYE de GRANDMAISON**,
Présidente du Comité de Bassin de La Martinique,
 - **Mr Claude LISE** - Président du Conseil Général de la Martinique,
Président de l'Office Départemental de l'Eau de La Martinique,
 - **Mr Alfred MARIE-JEANNE** - Président du Conseil Régional
de la Martinique,
 - **Mr Pascal BERTEAUD** – Directeur de l'Eau
Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable.
 - **Mr Michel CADOT** - Préfet de la Martinique.

- **09 H 45 : PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE
ET DES INSTITUTIONS DE L'EAU A LA MARTINIQUE**
(rôle de l'État et des Collectivités Locales, Comité de Bassin, Schéma
Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Directives
Européennes, Office Départemental de l'Eau ...)
 - **Mme Madeleine JOUYE DE GRANDMAISON**
Présidente du Comité de Bassin
 - **Mme Jeanne DEFOI**
Directrice de l'Office Départemental de l'Eau
 - **Mr Jean-Louis VERNIER**
Directeur Régional de l'Environnement de la Martinique

- **10 H 30 : NOUVELLE POLITIQUE FRANCAISE DE L'EAU**
(Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable)
 - **Mr Pascal BERTEAUD** – Directeur de l'Eau

- **11 H 15 : PAUSE CAFE**

□ **LUNDI 26 JANVIER 2004 – PREMIERE JOURNEE OFFICIELLE**
(SUITE)

- **11 H 30 : PREMIERE SESSION STATUTAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU RIOB**
 - **Coprésidence : Mme M. JOUYE DE GRANDMAISON et
Mr P. BARIL,**
 - **Rapporteur : Mr J.F. DONZIER,**
Secrétaire Technique Permanent du RIOB.

 - **Bilan des activités du RIOB depuis l'Assemblée Générale
de Juin 2002 à QUEBEC :** SMDD de Johannesburg,
Conférence de Megève : eau en montagne -, Conférence de
Thonon : fleuves transfrontaliers -, IIIème WWF de Kyoto,
G8 d'Evian, Année Internationale de l'eau douce, Réseau des
Commissions Internationales et des Organismes de Bassin
Transfrontaliers, Groupe des Organismes de Bassins
Européens pour l'Application de la Directive-Cadre, etc ...

 - **Expertises pour la Banque Mondiale et projets avec l'Union
Européenne (TWIN BASIN, IWRM-NET, WFD-LEARN ...)**

 - **Comptes 2002 et 2003 - Budget prévisionnels 2004 du STP.**
 - **Mr Jean-François DONZIER – STP RIOB**
 - **Mr Thierry SAULE – KPMG – Commissaire aux Comptes**

 - **Stratégie de communication du RIOB**
 - **Mme Christiane RUNEL**
Directrice de la Publication de « La Lettre du RIOB »

 - **Les Réseaux Régionaux du RIOB et leurs projets:**
 - **Mr Eduardo MESTRE RODRIGUEZ**
STP RELOB Amérique Latine,
 - **Mr Oumar OULD ALY**
Président RAOB Afrique
 - **Mme Daniela RADULESCU**
STP CEENBO Europe Centrale et Orientale,
 - **Mr Teodoro ESTRELA MONREAL**
STP REMOB Méditerranée
 - **Mr Masato TOYAMA**
NARBO - Asie

- **13 H 00 : DEJEUNER-BUFFET**

□ **LUNDI 26 JANVIER 2004 – PREMIERE JOURNEE OFFICIELLE**
(SUITE)

• 14 H 30 : **PREMIERE SESSION REGIONALE : LES AMERIQUES**

**Thème directeur: Cadre institutionnel et légal approprié
pour la gestion de bassin**

- ♦ **Coprésidents** : † **Mr Jão Bosco SENRA**
Secrétaire Fédéral des Ressources Hydriques
(Brésil)
- † **Mr Cristobal JAIME JAQUEZ**
Directeur Général
de la Comision Nacional del Agua (Mexique)
- ♦ **Rapporteurs** : † **Mr Murray CLAMEN**
Secrétaire Général
de l'« International Joint Commission » (Canada)
- † **Mme Maureen BALLESTERO VARGAS**
GWP Centro America (Costa Rica)

➔ **ETUDES DE CAS : TABLE RONDE**

- † **Mr Robert GOURD (IJC Canada)**
- † **Mr Pierre BARIL (Québec)**
- † **Mr Dalto FAVERO BROCHI (Brésil)**
- † **Mr Mario LOPEZ PEREZ (CNA Mexique)**
- † **Mr Eduardo MESTRE RODRIGUEZ (Sénat Mexique)**
- † **Mr Pablo LLORET ZAMORA (Equateur)**
- † **Mr Enrique SALAZAR (Pérou)**
- † **Mr André LECANTE (Guyane)**
- † **Mr Rocio CORDOBA (Costa Rica)**
- † **Mr Oscar VALLARINO (Panama)**

➔ **INITIATIVE EUROPEENNE SUR L'EAU EN AMERIQUE LATINE**

- † **Mr José Maria SANTAFE MARTINEZ (Espagne)**

➔ **JUMELAGE - RIO DE LA PLATA - RHIN**

- † **Mr Peter ROETERS (Pays-Bas)**

➔ **DEBAT GENERAL – CONCLUSIONS**

• 16 H 30 : **PAUSE RAFRAICHISSEMENTS**

☐ **LUNDI 26 JANVIER 2004 – PREMIERE JOURNEE OFFICIELLE (SUITE)**

- 14 H 30 : **DEUXIEME SESSION REGIONALE : AFRIQUE**

Thème directeur : Gestion des bassins transfrontaliers

- ♦ **Coprésidents** : ▶ **Mr Khomoatsana TAU**
de la Commission Internationale
de l'Orange Senqu Rivers (ORASECOM)
(Lesotho)
▶ **Mr Mohamed Salem OULD MERZOUG**
Haut Commissaire de l'OMVS

- ♦ **Rapporteur** : ▶ **Mr Mahamet ABUBAKAR**
Secrétaire Général
AMCOW-TAC (Nigeria)

Co-Rapporteur → Tamsir NDIAYE

➔ **ETUDES DE CAS : TABLE RONDE**

- **Fleuves transfrontaliers**
 - ▶ **Mr Piet HEYNS (ORASECOM de Namibie)**
 - ▶ **Mr Oumar OULD ALY (Autorité du Bassin du Niger)**
 - ▶ **Mr Ighodaro OSUNDE OSAGIE (NEPAD du Nigeria)**
 - ▶ **Mr Telema PRINCEWILL (Niger Delta Development Commission du Nigeria)**
- **Plans Nationaux de GIRE**
 - ▶ **Mr Fred MPENDAZOE (Tanzanie)**
 - ▶ **Mr Mohamed Maalin MAHAMUD (Kenya)**

➔ **INITIATIVES EUROPEENNES ET CANADIENNES SUR L'EAU EN AFRIQUE**

- ▶ **Mr Mamadou SYLLA (GWP-WATAC)**
- ▶ **Mme Sylvie DETOC (Commission Européenne)**

- 19 H 00 : **FIN DES TRAVAUX DE LA PREMIERE JOURNEE**
- 20 H 00 : **Départ en Autobus de l'Hôtel**
- 20 H 30 : **DINER OFFICIEL**
à l'invitation des Autorités Territoriales de La Martinique et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- 22 H 30 : **Retour à l'Hôtel en Autobus**

□ MARDI 27 JANVIER 2004 - DEUXIEME JOURNEE OFFICIELLE

• 08 H 00 : TROISIEME SESSION REGIONALE : EUROPE

Thème directeur : application de la Directive-Cadre Européenne sur l'eau dans les bassins, participation du public et aspects économiques

❖ **Présidents** : † Mr Mieczyslaw OSTOJSKI, Directeur de l'Eau de Pologne,
† Mr Ovidiu GABOR, Directeur d'APELE ROMANE, (Roumanie), Président du CEENBO

❖ **Rapporteurs** : † Mr Jean-Louis BESEME, Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (France)
† Mr José Antonio LLANOS BLASCO, Président de la CH du Tage (Espagne)

❖ **Présentation de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau** :
† Mme Sylvie DETOC – Commission Européenne

➔ **ETUDES DE CAS : TABLE RONDE**

- † Mr Alain LEFEBVRE (Commission Internationale de l'Escaut)
- † Mr Jean-Marie WAUTHIER (Wallonie – Belgique)
- † Mr Heikki MAKINEN (Finlande)
- † Mr Teodoro ESTRELA MONREAL (Espagne)
- † Mr Krzysztof ZAREBA (Pologne)
- † Mme Ane-Marie CIUREA (Roumanie)
- † Mme Tanja KNEZEVIC (Serbie et Monténégro)
- † Mr Claude JOUSSEAUME (Adour-Garonne - France) X
- † Mr Pierre ROUSSEL (Rhône-Méditerranée-Corse - France) X
- † Mr Daniel DIETMANN (Rhin-Meuse – France)
- † Mr René REGNAULT (Loire-Bretagne – France)

• 10 H 45 : PAUSE CAFE

□ **MARDI 27 JANVIER 2004 - DEUXIEME JOURNEE OFFICIELLE**
(SUITE)

• 11 H 00 : **QUATRIEME SESSION REGIONALE : MEDITERRANEE**

Thème directeur : Gestion des phénomènes extrêmes
dans les bassins (sécheresse et inondations)

- ♦ **Coprésidents** : › **Mr Juan Manuel ARAGONES BELTRAN**
Directeur de l'Eau (Espagne)
- › **Mr Abderrahmane SAIDI**
Directeur Etudes et Aménagements Hydrauliques
Ministère des Ressources en Eau (Algérie)
- ♦ **Rapporteurs** : › **Mr Teodoro ESTRELA MONREAL**
Confederacion Hydrografica del Jucar (Espagne)
- › **Mr Abdel Fattah METAWIE**
Président du Secteur NIL (Egypte)

➔ **ETUDES DE CAS : TABLE RONDE**

- › **Mr Walter MAZZITTI, Président**
« EU Water Task Force for the Middle East Peace Process »
- › **Mr Shimon TAL**
(Israël)
- › **Mr Fadel KAWASH**
(Autorité Palestinienne)
- › **Mr Mekki ABROUK**
(Algérie)
- › **Mr Yadh ZAHAR**
(Tunisie)
- › **Mr Dogan AKAR**
(Turquie)
- › **Mme Nadia ROOSTAEI**
(Iran)

◆ **SYSTEME EURO-MEDITERRANEEN D'INFORMATION ET
DE DOCUMENTATION SUR L'EAU (SEMIDE)**

- › **Mr Juan CANOVAS CUENCA**
Président du SEMIDE

◆ **INITIATIVE EUROPEENNE SUR L'EAU EN MEDITERRANEE**

◆ **DEBAT GENERAL - CONCLUSIONS**

• 13 H 00 : **DEJEUNER-BUFFET**

□ **MARDI 27 JANVIER 2004 - DEUXIEME JOURNEE OFFICIELLE (SUITE)**

• **14 H 30 : CINQUIEME SESSION REGIONALE : LES ILES-BASSINS**

Thème directeur : Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans les situations spécifiques aux bassins insulaires

- ♦ **Coprésidents** : ▶ **Mr Claude LISE**
Président de l'Office Départemental de l'Eau de La Martinique
- ▶ **Mr Julien CHOVINO**
Président du Comité de Bassin de la Guadeloupe

- ♦ **Rapporteur** : ▶ **Mr Donatus SAINT-AIMÉE**
Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine Et les Caraïbes (Trinité et Tobago)

➔ **ETUDES DE CAS : TABLE RONDE**

- ▶ **Mr Juan Carlos IBRAHIM PERERA (Espagne – Iles Canaries)**
- ▶ **Mr Steve FLETCHER (Trinidad et Tobago)**
- ▶ **Mr Bernard THEBE (CARIB HYCOS)**
- ▶ **Mr Eduardo Victor NORMAND CABRERA (Cuba)**
- ▶ **Mr Eduardo BALZARINI (Italie – Sardaigne)**

• **16 H 15 : ♦ EXEMPLE DE POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES DE GESTION DE L'EAU EN ASIE :**

- ▶ **Commission Internationale du Mekong**
- **Mr Sokhem PECH**
- ▶ **Jasa Tirta IPC - Indonésie**
- **Mr SOEKISTIJONO**
- ▶ **Mahawehi Authority – Sri Lanka**
- **Mr Palitha Tissa SENARATNE**
- ▶ **SIC ICWC Mer d'Aral**
- **Mr Pulatkhon UMAROV**
- ▶ **Governmental Agency Water Ressource – Mongolie**
- **Mr Oyunsuvd ADIYA**
- ▶ **Department of Hydrology and Meteorology – Népal**
- **Mr Jagat Kumar BHUSAL**
- ▶ **IFAS – Aral Sea – Tadjikistan**
- **Mr Sirodjidin ASLOV**

♦ **DEBAT GENERAL – CONCLUSIONS**

• **17 H 30 : PAUSE RAFRAICHISSEMENTS**

□ **MARDI 27 JANVIER 2004 - DEUXIEME JOURNEE OFFICIELLE**
(SUITE)

- **17 H 45 : DEUXIEME SESSION STATUTAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU RIOB**
 - ❖ **Présidence : Mme Madeleine JOUYE DE GRANDMAISON**
 - ❖ **Rapporteur : Mr J.F. DONZIER,
Secrétaire Technique Permanent du RIOB**
 - ✦ **Relations du RIOB avec les programmes et initiatives
des organisations de coopération bi et multilatérales
et les ONG internationales :**
 - ✦ **Programme Associé RIOB-GWP**
 - ▶ **Mr Daniel VALENSUELA – GWP**
 - ▶ **Mr Denis FOURMEAU – STP RIOB/OIEAU**
 - ✦ **GEF-IWLEARN : Mme Janot-Reine MENDLER**
 - ✦ **Désignation du siège de la Prochaine VIIème Assemblée
Générale Mondiale du RIOB (candidature de la HONGRIE).**
 - ✦ **DECLARATION DES TROIS-ILETS (débat et approbation)**
 - ✦ **RESOLUTIONS FINALES (débat et approbation)**
- **19 H 15 : CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**
 - **Mr Pierre BARIL - Précédent Président du RIOB**
 - **Mr Kalman PAPP (Hongrie), Ministère de l'Environnement
et des Eaux
Pays organisateur de la Prochaine Assemblée Générale 2006**
 - **Mr Pascal BERTEAUD - Directeur de l'Eau (France)**
 - **Mme Madeleine JOUYE DE GRANDMAISON
nouvelle Présidente du RIOB**
- **19 H 30 : FIN DES TRAVAUX**
- **20 H 00 : Transfert maritime depuis l'Hôtel**
- **20 H 30 : DINER CREOLE TRADITIONNEL MARTINICAIS**

**A la Anse Noire (Commune de la Anse d'Arlet)
à l'invitation des Autorités Territoriales de La Martinique**
- **22 H 30 : Retour à l'Hôtel en Autobus**

MERCREDI 28 JANVIER 2004 - TROISIEME JOURNEE OFFICIELLE

**VISITE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES
DE LA MARTINIQUE**

- 09 H 30 : Départ en Autobus de l'Hôtel
 - ▶ Visite de l'usine de traitement du Galion (La Trinité)
- 13 H 00 : **DEJEUNER OFFERT SUR LE TERRAIN**
 - ▶ Visite de l'usine d'embouteillage de Chanflor
 - ▶ Visite du parc AQUALAND au Carbet
- 17 H 30 : Retour en Autobus à l'Hôtel
- 19 H 45 : **DINER-BUFFET OFFERT A L'HOTEL**

**UNE TRADUCTION SIMULTANEE
DE TOUS LES TRAVAUX
SERA ASSUREE EN ANGLAIS - ESPAGNOL ET FRANÇAIS
les 26, 27, 28 JANVIER 2004 + TWINBASIN le 25 après-midi**

**TOUS LES RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS PREPARATOIRES
DE L'ASSEMBLEE GENERALE SERONT DISPONIBLES SUR :**

www.riob.org

INSCRIPTIONS par Fax : + 33 1 40 08 01 45 ou E-mail : riob2@wanadoo.fr



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LA MARTINIQUE (FRANCE)
24 - 28 JANVIER 2004**

DOCUMENT DE TRAVAIL

RÉSOLUTIONS FINALES

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISoire

L'Assemblée Générale 2004 du Réseau International des Organismes de Bassin s'est tenue à la Martinique du 24 au 28 janvier 2004, à l'invitation du Comité de Bassin de la Martinique.

Les travaux ont été honorés de la présence de.....
.....
.....

L'Assemblée a réuni délégués, représentant Organisations de
Pays.

Les délégués ont remercié le Comité de Bassin de la Martinique et l'Office Départemental de l'Eau, le Conseil Général et la Région Martinique, ainsi que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Ministère français de l'Environnement et du Développement Durable pour leur merveilleux accueil et la parfaite organisation de leur Assemblée et la qualité de la documentation distribuée.

L'Assemblée Générale a pris acte de ce que, à ce jour, **Organismes de Pays s'étaient manifestés auprès du Secrétariat Technique Permanent (STP), soit comme "Membres" à part entière, soit comme "Observateurs",** en signant la déclaration d'adhésion ou la fiche de renseignements. Plusieurs autres organismes, répondant aux critères, ont par ailleurs manifesté leur intérêt, sans officiellement déclarer leur adhésion, comme le montre leur participation à l'Assemblée Générale.

..... Organismes-membres ont réglé effectivement leur cotisation en 2003 et l'avaient fait pour l'année 2002. Plusieurs organismes ont indiqué avoir des difficultés soit budgétaires, soit de modes de paiement.

L'Assemblée a renouvelé ses remerciements aux Autorités françaises pour leur soutien financier au Secrétariat depuis 1994, ainsi qu'aux Organismes de Bassin et aux Autorités gouvernementales d'Algérie, de France, d'Espagne, du Québec, du Japon, de Pologne, de Roumanie et du Sénégal pour l'organisation des Assemblées ou Bureau du RIOB, du RAOB, du REMOB, du RELOB et du CEENBO et du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de bassins transfrontaliers, depuis la dernière Assemblée Générale de Québec.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des organismes-membres représentés, a approuvé, dans le cadre des statuts du Réseau, les décisions suivantes :

A - DECISIONS STATUTAIRES

A1 - ELECTION DU PRESIDENT

L'Assemblée a félicité les Autorités québécoises, et plus particulièrement **Mr Pierre BARIL, sous-Ministre Adjoint chargé de l'Eau**, pour la façon magistrale dont avait été assurée la Présidence du RIOB, depuis l'Assemblée Générale de Québec en mai 2002.

Sur proposition des Organismes-membres français, elle a désigné à l'unanimité **Madame Madeleine JOYE de GRANDMAISON, Présidente du Comité de Bassin de la Martinique**, comme **nouveau Président du RIOB** jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

L'Assemblée à l'unanimité a décidé d'attribuer le titre « d'experts du RIOB », pour les services qu'ils ont rendu au Réseau à Madame Dilma PENA PEREIRA, MM Pierre BARIL, Raymundo GARRIDO, Costica SOFRONIE et Miklos VARGA comme anciens présidents du RIOB et de ces Réseaux Régionaux.

A2 – COMPOSITION DU BUREAU DE LIAISON

Elle a également désigné les **membres du Bureau de Liaison** proposés par les Autorités nationales et les Organismes-membres concernés de chaque région:

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
• <u>Afrique</u> :		
• <u>Amérique</u> :		
• <u>Asie</u> :		
• <u>Asie Centrale</u> :		
• <u>Europe Occidentale</u> :		
• <u>Europe Centrale et Orientale</u> :		
• <u>Méditerranée</u> :		

L'Assemblée Générale a donné pouvoir au Bureau de Liaison pour désigner, le cas échéant, de nouveaux membres proposés par les Réseaux Régionaux d'Afrique, d'Asie ou de Méditerranée ainsi que le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers lorsqu'ils seront constitués ou consolidés.

En outre :

Mr Pierre BARIL (Québec) est membre de droit du Bureau en tant que précédent Président et , M.....(Hongrie), en tant que prochain Président en 2006, ainsi que Mr Jean-François DONZIER qui représente au Bureau de Liaison le Secrétariat Technique Permanent, Mr Eduardo MESTRE pour le RELOB, Mme Daniela RADULESCU pour le CEENBO, M. SANOGO pour le RAOB et Teodoro ESTRELA MONREAL pour le REMOB.

Un représentant respectivement du GWP et le Secrétaire Général du Comité d'organisations du IV^{ème} « Global Water Forum » de Mexico seront également invités aux réunions du Bureau de Liaison ainsi qu'un représentant pour les Agences des Nations Unies conduisant des programmes sur l'eau associant le RIOB.

Le Président peut inviter à son initiative aux réunions de Bureau d'autres représentants d'organismes multilatéraux collaborant avec le RIOB.

Les prochaines réunions du Bureau de Liaison se tiendront à en 2004, à en200-..... et auen.....200-.

A3 – COMITE DIRECTEUR

L'Assemblée Générale a rappelé qu'un Comité Directeur était désigné auprès du Président, parmi les membres du Bureau de Liaison, pour l'assister et l'appuyer dans ses tâches, le représenter en cas d'empêchement et participer au Comité de Pilotage du Programme Associé RIOB/GWP.

Outre le Président en exercice, les deux précédents Présidents, le prochain Président et les Secrétaires du RIOB et des Réseaux Régionaux, ce Comité est composé de quelques autres membres qui seront désignés par le nouveau Bureau en son sein, lors de sa prochaine réunion.

A4 - APPROBATION DES BUDGETS 2002 – 2003 - 2004 DU RIOB ET DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Les délégués ont pris connaissance du bilan d'activités et des comptes récapitulatifs du RIOB en tant que tel et du Secrétariat Technique Permanent pour ses recettes et dépenses directes pour les années 2002 et 2003.

Ils ont entendu le rapport officiel du Commissaire aux Comptes KPMG, certifiant ces comptes comme fidèles et sincères.

En conséquence, ils ont approuvé le bilan au 31-12-2003 et les comptes d'exploitation 2002 et 2003 et décidé d'affecter le résultat positif au Report à Nouveau.

Ils ont approuvé les projets de budgets prévisionnels du RIOB et du STP pour l'exercice 2004 et donné mandat au Bureau de Liaison d'approuver les comptes prévisionnels pour 2005 et les comptes définitifs de 2004 à la clôture de l'exercice. Ceux-ci seront présentés ensuite pour ratification à la prochaine Assemblée Générale.

Ces budgets n'incluent pas les frais directement supportés par les membres pour organiser ou participer aux activités statutaires, ni les éventuels nouveaux financements sur opérations que pourrait se voir attribuer le RIOB, au titre de la réalisation de certains projets à caractère général inscrit au Programme Associé RIOB/GWP ou dans le cadre de programmes multilatéraux. Le STP assurera une veille des programmes et projets internationaux pouvant concerner les objectifs et compétences du RIOB et de ses Membres, il est habilité à présenter des offres dans ce cadre et à signer par délégation de la Présidente les contrats correspondants, dans les cas où ces offres seraient retenues pour bénéficier de financements bi ou multilatéraux.

D'ores et déjà, le STP a pu conclure pour le RIOB deux conventions d'audit avec la Banque Mondiale pour l'Autorité du Bassin du Niger et la Mahawelli Authority au Sri Lanka ainsi que les projets TWIN BASIN, WFD-NET et IWRM-Net avec la Commission Européenne.

L'Assemblée a également pris connaissance de la Convention signée en décembre 2003 entre le RIOB et l'Office International de l'Eau pour l'accomplissement des tâches du Secrétariat Technique Permanent du Réseau et elle a renouvelé l'OIEau dans cette mission pour une nouvelle période quadriennale.

A5 – COTISATIONS 2004 et 2005

Les délégués ont fixé la cotisation annuelle à **1.000 US\$ ou 1.000 Euros, pour 2004 et 2005, comme en 2003**, destinée à couvrir les frais généraux d'animation du Réseau et par priorité la publication de la "Lettre du RIOB" et l'animation du site Internet www.riob.org.

Les Réseaux Régionaux, dans le cadre de leurs statuts et de ceux du RIOB décident de fixer leur propre cotisation annuelle à un niveau acceptable. Il est suggéré que celle-ci puisse être ajoutée à celle ci-dessus appelée par le STP au titre du RIOB, en une seule facture et que le montant total soit partagé en deux parts entre le RIOB et le Réseau Régional correspondant.

Il a été décidé à Québec que pour les Organismes-membres appartenant également au RELOB, la cotisation annuelle sera appelée par le STP/RIOB et fixée à 1.800 USD, à partager en deux parts égales entre le RIOB et le RELOB.

Ils rappellent aux Organismes-membres l'importance du règlement de cette cotisation pour développer les activités du Réseau et demandent aux membres de s'en acquitter rapidement ou de signaler les difficultés rencontrées au Bureau de Liaison.

Les Organismes-membres qui financent directement et de façon significative le Secrétariat Technique Permanent sont dispensés de payer par ailleurs leur cotisation au RIOB.

Un compte du RIOB a été ouvert (en Euros et en \$) par le Secrétariat Technique Permanent (STP), à la Banque Société Générale à Grasse (France), pour recueillir les versements des cotisations. Les dépenses sont conditionnées à l'accord du Président du Réseau ou d'un membre délégué du Bureau de Liaison.

Un commissaire aux comptes indépendant a été désigné par le Bureau pour l'audit des comptes du RIOB 2002/2003, premiers exercices budgétaires réels de l'Association. L'Assemblée Générale confirme la désignation de KPMG comme commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée totale de six ans à compter de 2003, conformément à la législation française.

A6 – RENFORCEMENT DU DIALOGUE ET DE LA COMMUNICATION

L'Assemblée Générale se félicite des premiers succès obtenus par le RIOB après l'adoption des nouveaux statuts, tant au niveau des actions réalisées que de la reconnaissance internationale, en particulier dans le cadre de son Programme Associé avec le GWP, du III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto, et dans la création et le développement des Réseaux Régionaux.

L'Assemblée s'est félicitée du succès indéniable de la publication de "**la Lettre du RIOB**" et du **site Internet** : « <http://www.riob.org> ».

Elle a décidé de poursuivre dans cette voie avec la publication annuelle de « la lettre du Réseau » en 2004, 2005. et 2006.

Elle insiste auprès des Organismes-membres sur l'intérêt primordial de contribuer à la rédaction de "la lettre" en envoyant leurs articles au STP dans les délais et d'enrichir le site WEB avec toutes les informations intéressantes.

Elle recommande aux Organismes-membres qui n'en disposent pas déjà de se doter rapidement d'une **adresse de courrier électronique (E-mail)** et d'en informer immédiatement le STP, ainsi que de tout changement, de façon à faciliter les liens et la diffusion de l'information au sein du Réseau et de communiquer exactement ces coordonnées au Secrétariat Technique Permanent, notamment par le biais de la nouvelle « Lettre.électronique E.RIOB ».

Elle demande au STP de poursuivre et d'animer le « **forum virtuel de discussion** » sur le WEB, notamment sur les thèmes prioritaires pour la création et le renforcement des Organismes de Bassin dans le monde :

- ⇒ « le financement des Organismes de Bassin » ;
- ⇒ « les schémas directeurs et plans d'aménagement et de bassin » ;
- ⇒ « la participation des usagers à la gestion durable des ressources en eau », en développant, en particulier, les réflexions sur une ingénierie sociale appropriée en liaison avec le Secrétariat International de l'Eau à Montréal ;
- ⇒ « la gestion des fleuves transfrontaliers » ;
- ⇒ « la lutte contre les risques naturels et accidentels » ;
- ⇒ « l'information nécessaire à la prise de décision » ;
- ⇒ « les relations des organismes de bassin avec les administrations » ;
- ⇒ « la protection des zones humides et des eaux souterraines ».

L'Assemblée a fait siennes les recommandations présentées à l'issue des **sessions de l'Assemblée Générale de la Martinique** et a mandaté le Président et le STP pour en assurer une large diffusion auprès des Membres et des Organisations de Coopération Internationale intéressées, notamment par leur publication sur le Forum Virtuel.

L'Assemblée a pris connaissance avec satisfaction des développements du projet « **AQUADOC-INTERNATIONAL** » en France, Hongrie, Pologne, République Tchèque et Roumanie, de l'application de l'accord de coopération signé à Québec avec le SEMIDE/EMWIS pour diffuser l'information sur la gestion de bassin en Méditerranée dans le cadre de la création du REMOB, ainsi que du projet de Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau), soutenu par le RAOB et dont elle souhaite la concrétisation rapide avec notamment un soutien financier de la France, de l'Union Européenne et de l'UNESCO. Elle propose qu'à partir de ces expériences concrètes et réussies, le RIOB s'associe et soutienne toutes initiatives qui conduiraient à terme à la mise en place d'un Système Mondial d'Information et Documentation sur l'Eau cohérent (SyMIDE).

B - BILAN D'ACTIVITE DES RESEAUX REGIONAUX

L'Assemblée Générale a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction :

B1 - du bilan d'activité du RELOB en Amérique Latine, et en son sein du Réseau Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB).

B2 - du bilan d'activité du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO).

Le CEENBO a pris la forme juridique d'une association de droit roumain et son secrétariat est assuré par la Compagnie Nationale APELE ROMANE.

Le Président en est Mr Ovidiu GABOR.

Le programme d'activité prévisionnel du CEENBO privilégie la mise en application de la Directive-Cadre européenne dans la région.

B3 - De la création du Réseau Africain des Organismes de Bassin suite à la réunion constitutive qui s'est tenue à DAKAR en juillet 2002.

B4 - De la création d'un Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), qui prend la forme juridique d'une association de droit espagnol et dont le secrétariat est assuré par la Confédération Hydrographique du JUCAR.

B5 - De la création, suite à la réunion internationale de VALENCIA en novembre 2003, d'un Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau dont la prochaine réunion plénière est prévue en Pologne à l'automne 2004.

L'Assemblée appelle l'attention de la Commission Européenne sur l'intérêt stratégique de ce dossier.

B6 - De la création du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassin Transfrontaliers dont la première Assemblée Générale devrait se tenir au 3^{ème} trimestre en

En effet, compte tenu du très grand nombre de fleuves, lacs, aquifères transfrontaliers dans le monde, et des moyens spécifiques qui sont nécessaires pour en assurer la gestion durable, l'Assemblée Générale du RIOB de Québec avait proposé aux organismes concernés de soutenir la création du Réseau Spécialisé, s'appuyant sur les conclusions des conférences internationales spécialisées de Petersberg et de Washington, ainsi que sur les études des Nations Unies, de l'Académie de l'Eau, de « Green Cross International » ou du WATAC/GWP en Afrique de l'Ouest.

A l'invitation de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Assemblée Constitutive de ce Réseau s'est tenue à Thonon-les-Bains (France) les 25 et 26 Novembre 2002.

L'Assemblée souligne notamment l'importance de la Directive-Cadre européenne, ainsi que de la Convention des Nations Unies et la Convention d'Helsinki pour la gestion des eaux partagées.

Elle soutient l'initiative des Grandes ONG concernées à laquelle s'est associé le RIOB d'un appel aux Chefs d'Etat et de Gouvernement du G8, pour renforcer les moyens de la Coopération Internationale dans ce domaine.

B7 - Elle souhaite toujours la création d'un Réseau Régional des Organismes de Bassin d'Asie du Sud, pour laquelle un soutien est demandé à la coopération Néerlandaise (SASNET-RBO).

En outre, les Organismes-membres du RIOB appellent de leurs vœux une initiative internationale coordonnée des bailleurs de fonds bi et multilatéraux qui concentrerait l'Aide Publique au Développement sur des projets de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (IWRM) s'appuyant sur la création et le renforcement d'Organismes de Bassin, en particulier suite aux décisions du G8 d'Evian et en particulier soutiennent l'Initiative Européenne de l'Eau (EUWI) notamment en ce qui concerne les fleuves transfrontaliers africains et les volets correspondants à la gestion par bassin dans les composantes régionales en Amérique Latine, Méditerranée et dans les Nouveaux Etats Indépendants.

C - PROGRAMME ASSOCIE RIOB/GWP

Il a été rappelé que les précédentes Assemblées Générales du RIOB de ZAKOPANE et QUEBEC ont approuvé le cadre général du Programme Associé « **soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin dans le monde** », élaboré conjointement entre le GWP et le RIOB.

Ce programme a fait l'objet d'une convention (MOU) signée entre le RIOB et le GWP en juin 2003.

61 projets, entrant dans le cadre fixé par le Programme Associé et venant de toutes les régions du monde, ont été reçus suite à l'appel à propositions lancé par le Secrétariat Technique Permanent du RIOB, en association étroite à l'époque avec les Secrétariats du RELOB et du CEENBO, ainsi qu'avec les TAC régionaux du GWP.

D'ores et déjà, dans le cadre des appels à propositions de l'Union Européenne visés au § A4 ci-dessus, le STP a pu présenter des offres significatives en 2003 qui ont abouti à des conventions de financement avec la Commission Européenne, pour les projets TWIN BASIN (objectif 1. Jumelages), WFD-NET et IWRM-Net (objectif 3. Formation et Recherche), les projets AQUADOC-INTER et SADIEau (objectif 4.) sont au stade du développement et de la recherche de financement. Le RIOB est également impliqués via le STP dans le projet WEST (Water Economic Training) et Rhine Network (INTERREG) pour l'application de la Directive-Cadre.

Au delà, l'Assemblée appelle l'attention des Organismes de coopération bi et multilatérale sur l'intérêt des projets labellisés dans ce cadre, et souhaite qu'ils puissent être financés par priorité dans le cadre des actions renforcées que les bailleurs conduisent pour une Gestion Intégrée et une meilleure gouvernance des ressources en Eau dans le monde (GIRE).

Elle a souhaité une réflexion générale avec le GWP sur les modalités de financement des actions prévues de ce Programme Associé pour en assurer le démarrage au plus vite.

D - APPROBATION DE « LA DECLARATION DES TROIS-ILETS »

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité « la Déclaration des Trois-Ilets », annexée aux présentes résolutions finales.

Elle a demandé aux Présidents et aux Secrétaires Techniques Permanents du RIOB et des Réseaux Régionaux pour l'Afrique, l'Amérique Latine, l'Europe et la Méditerranée, ainsi qu'à tous les membres et observateurs du Réseau, d'en faire la promotion dans toutes les instances et auprès de toutes les organisations concernées.

Elle souhaite que cette « Déclaration des Trois-Ilets » contribue aux travaux de préparation des initiatives internationales visant à promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources de l'Eau (GIRE) par bassins versants, notamment « l'Initiative Européenne pour l'eau et la vie » à laquelle le RIOB est associé comme partenaire.

E - PARTICIPATION DU RIOB AU IV^{ème} FORUM MONDIAL DE L'EAU

L'assemblée a souhaité que le RIOB poursuive les réflexions engagées depuis les WWF de La Haye et de Kyoto et propose sa propre « vision » sur l'évolution de la gestion de l'eau dans les prochaines années, dans la perspective du IV^{ème} WWF au Mexique en 2006.

L'Assemblée Générale propose aux organisateurs du IV^{ème} WWF que le RIOB anime un atelier sur « la création et le renforcement des Organismes de Bassin dans le Monde » en association avec tous les autres organismes compétents et représentatifs concernés.

L'Assemblée a donné le mandat au Bureau de Liaison pour préparer la participation du RIOB au IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico et envisager également des partenariats dynamiques à cette occasion avec les organisateurs d'événements spécifiques.

Elle rappelle à tous les membres et observateurs du RIOB l'intérêt majeur de leur participation active au « FORUM VIRTUEL DE DISCUSSION », ouvert sur le site Internet www.riob-info.org.

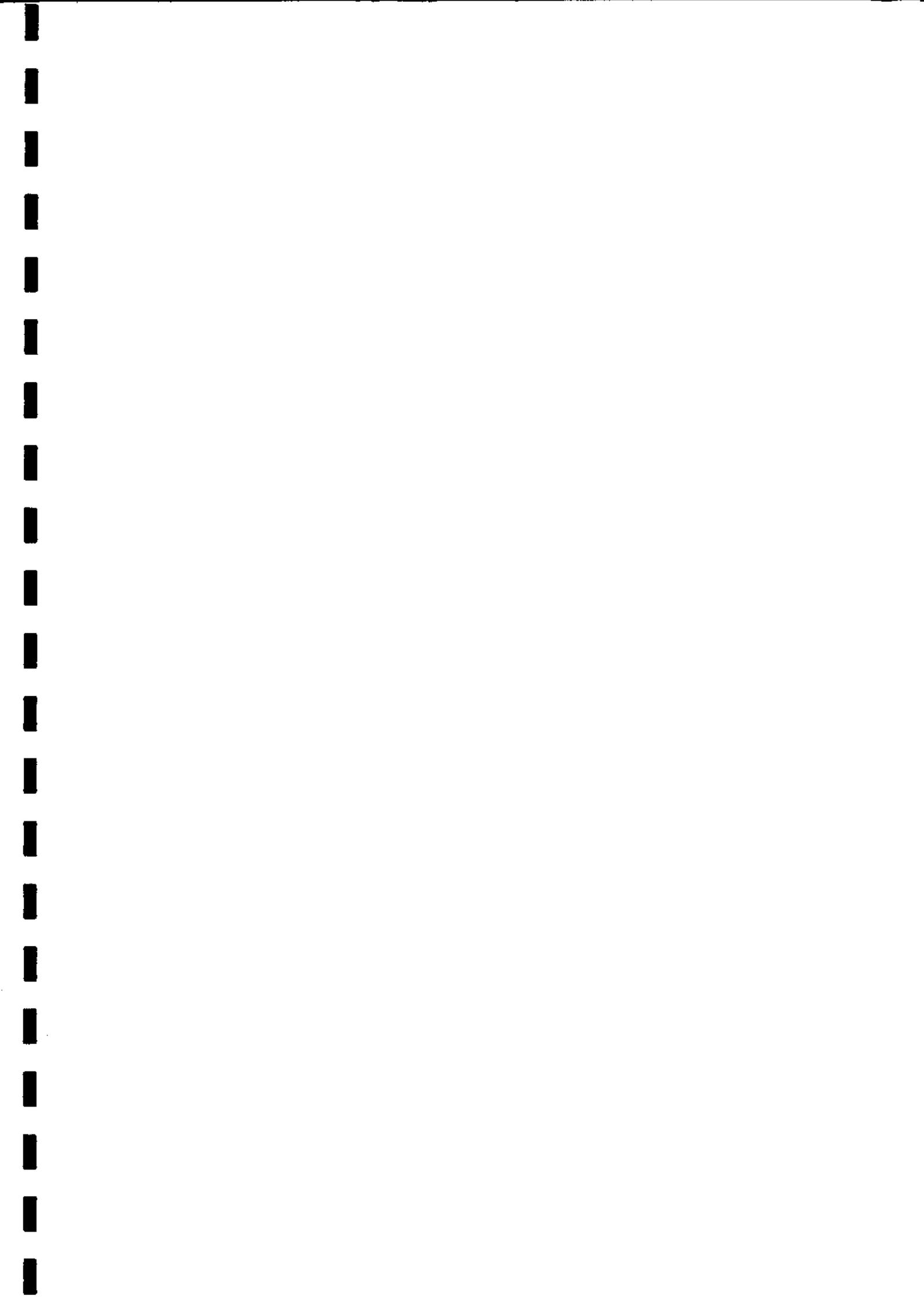
L'Assemblée Générale a chargé le Bureau de Liaison d'examiner l'Agenda complémentaire des manifestations internationales à labelliser, auxquelles le RIOB s'associera officiellement en 2004/2005

F - LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE 2004

L'Assemblée a retenu avec gratitude l'invitation des Autorités hongroises pour tenir la VII^{ème} Assemblée Générale du RIOB en Hongrie en 2006.



Fait aux Trois-Ilets - La Martinique - le 27 janvier 2004





RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

24 / 28 JANVIER 2004

LA MARTINIQUE (Antilles françaises)

« DÉCLARATION DES TROIS ILETS »

Document de travail provisoire

Une meilleure gestion de l'eau douce, dont les ressources sont limitées et menacées, est une des clefs essentielles du développement durable : elle est indispensable pour assurer la vie sur notre planète, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés, dans le respect de l'environnement.

Du 24 au 28 Janvier 2004, représentants des administrations gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existant ou en cours de création, ainsi que des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, venant de pays, se sont réunis aux Trois-Ilets à La Martinique, dans le cadre de la sixième Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées à conduire pour atteindre les objectifs d'une gestion intégrée et participative des ressources en eau douce de surface et souterraine et des zones côtières qui leur sont liées.

Les délégués ont réaffirmé que tous ces problèmes ne peuvent plus désormais être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres, et que les solutions doivent passer par une approche globale, organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.

En effet, les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.

Pour atteindre ces objectifs, les délégués ont recommandé de mettre en application, partout dans le monde, les modalités suivantes de bonne gouvernance des eaux douces continentales et des zones côtières, en prenant en compte toutes adaptations nécessaires à la diversité des situations de terrain :

- 1 - **Cette gestion intégrée des ressources en eau par bassin** doit viser, de façon globale et cohérente, la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes, la lutte contre les gaspillages, la protection contre les risques et la prévention des pollutions, la préservation et la restauration des écosystèmes,
- 2 - **Un cadre Juridique clair** doit préciser dans chaque pays les droits et les devoirs, les niveaux possibles de décentralisation, les compétences institutionnelles des différents intervenants, ainsi que les procédures et les moyens indispensables à une bonne gouvernance de l'eau,
- 3 - Les représentants des populations et des pouvoirs locaux, des usagers de l'eau, ou des organisations porteuses d'intérêts collectifs, doivent participer à cette gestion, au coté des administrations, notamment **au sein de Conseils ou Comités de bassin**. L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations ou des usagers et de leurs représentants sont indispensables,
- 4 - **Des schémas directeurs ou plans de gestion de bassin** doivent être élaborés dans la concertation et la transparence, pour fixer les objectifs à atteindre sur le moyen terme,
- 5 - **Des systèmes intégrés d'observation et de monitoring**, fiables, représentatifs, faciles d'accès et harmonisés, et des recherches spécifiques, doivent être organisés dans chaque bassin,
- 6 - La mise en place de **systèmes spécifiques de financement, reposant sur la contribution et la solidarité des consommateurs et des pollueurs**, s'impose pour assurer la réalisation dans chaque bassin **des programmes prioritaires d'intervention successifs** et garantir le bon fonctionnement des services collectifs nécessaires.

Ces contributions, fixées par consensus au sein des Comités de bassin, doivent principalement être gérées de façon décentralisée dans le bassin, en particulier par **une "Agence" technique et financière spécialisée**.

- 7 - **Pour les grands fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers** des accords de coopération doivent être conclus ou confortés entre les Pays riverains et les plans de gestion conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de **Commissions, Autorités ou Organismes internationaux ou transfrontaliers**.

Il existe, en effet, dans le monde, 263 fleuves et lacs, ainsi que des centaines d'aquifères transfrontaliers, dont les bassins couvrent une superficie d'environ 50 % des terres émergées.

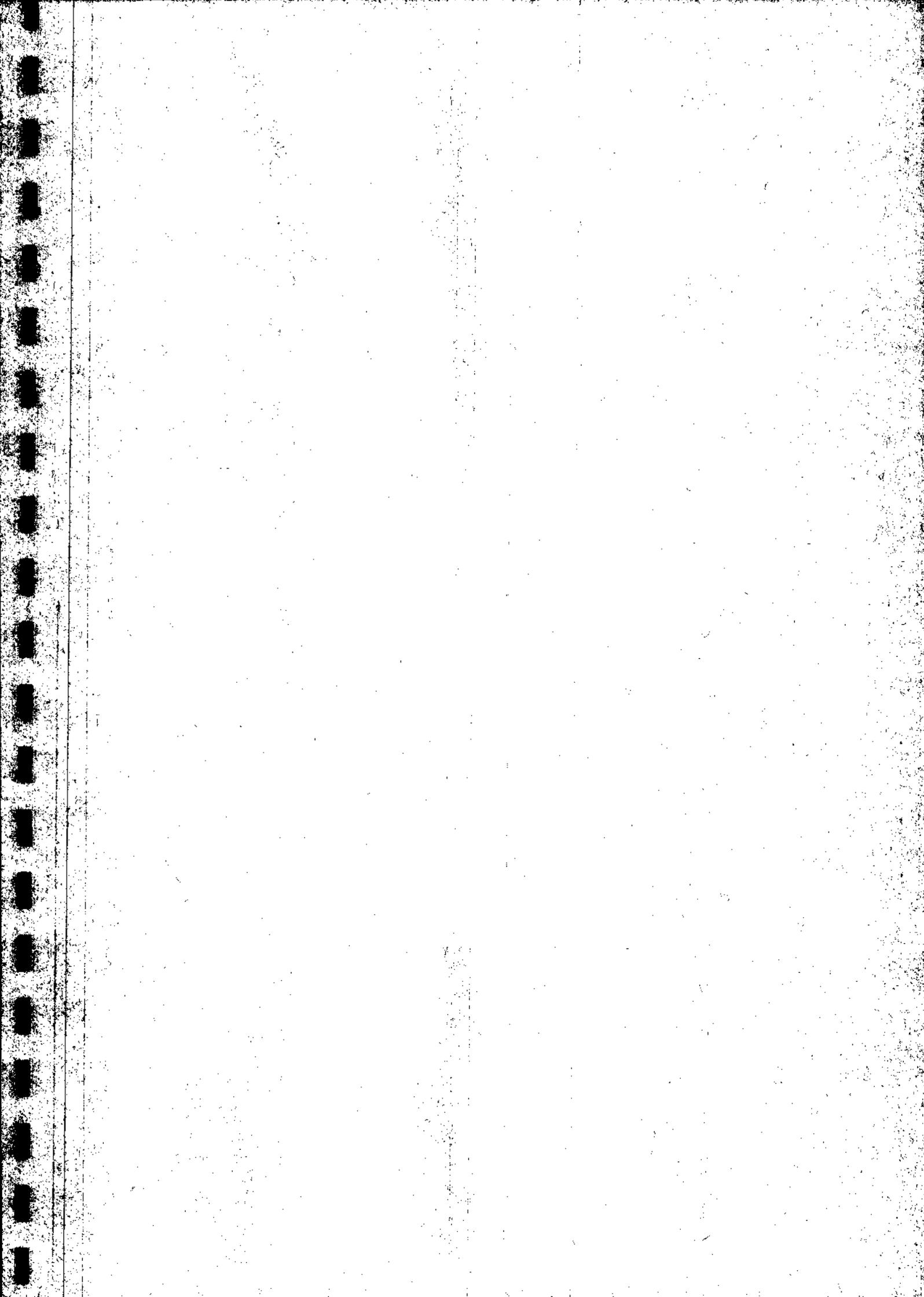
L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives : Une gestion concertée entre Pays voisins des ressources partagées est stratégique et prioritaire et doit tenir compte de cette réalité et s'organiser à l'échelle de l'ensemble des bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers.



IL FAUT SOUTENIR LA CREATION ET LE RENFORCEMENT DES ORGANISMES DE BASSIN DANS LE MONDE !

Par conséquent, les délégués à l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin demandent que l'Aide Publique au Développement, bi ou multilatérale et les programmes consacrés à l'eau des Organisations de Coopération internationale soient réorientés pour soutenir des projets visant la réalisation concrète d'actions concertées répondant aux principes ci-dessus, ainsi que l'expérimentation, l'évaluation et l'échange de savoir-faire dans ces domaines.

Approuvé le 27 Janvier 2004 aux Trois-Ilets, La Martinique.





**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

BILAN D'ACTIVITES - 2002 - 2003 -



SECRETARIAT / SECRETARÍA
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - INTERNATIONAL OFFICE FOR WATER - OFICINA INTERNACIONAL DEL AGUA
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél : 33 1 44 90 88 60 - Fax : 33 1 40 08 01 45 - Email : riob2@wanadoo.fr
www.riob.org



**BILAN D'ACTIVITES
- 2002 -**



REUNIONS DU BUREAU DE LIAISON

Le Bureau de Liaison du RIOB aura tenu deux réunions en 2002 :

- une à Séville (Espagne), en Mars 2002, pour notamment préparer l'Assemblée Générale 2002,
- une couplée avec la Conférence Internationale des Organismes de Bassin à Madrid (Espagne), ainsi qu'avec l'Assemblée Générale Constitutive du MED-INBO en Novembre 2002

Les comptes-rendus et les documents de travail de ces réunions sont diffusés en ligne sur le site Internet du RIOB.



ASSEMBLEE GENERALE DE QUEBEC

L'Assemblée Générale 2002 du Réseau International des Organismes de Bassin s'est tenue à Québec du 28 au 30 Mai 2002 à l'invitation du gouvernement du Québec.

L'Assemblée a réuni 184 délégués représentant 128 Organisations de 57 Pays.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des organismes-membres représentés, a approuvé, dans le cadre des statuts du Réseau, les principales décisions suivantes :

- Election du Président : Monsieur Pierre BARIL, sous-Ministre-Adjoint chargé de l'Eau, est le nouveau Président du RIOB
- Création d'un Comité Directeur
- Approbation des budgets 2001-2002-2003 du Secrétariat Technique Permanent
- Cotisations 2002 et 2003 : Les délégués ont fixé la cotisation annuelle à 1.000 US\$ ou 1.150 Euros, pour 2002 et 2003, comme en 2001, destinée à couvrir les frais généraux d'animation du Réseau et par priorité la publication de la "Lettre du RIOB".
- Renforcement du dialogue et de la communication
- Bilan d'activité des réseaux régionaux
- Création d'un réseau spécialisé des organismes des bassins transfrontaliers

- Approbation de la première tranche 2002 du programme associé RIOB/GWP
- Approbation de la « Déclaration de Québec »
- Participation du RIOB au IIIème Forum Mondial de l'Eau

On trouvera le détail des résolutions de l'Assemblée Générale sur le site internet du RIOB.

La prochaine assemblée générale 2004 : l'Assemblée a retenu avec gratitude l'invitation du Comité de Bassin et des Collectivités Territoriales de La Martinique, en liaison avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour tenir la prochaine Assemblée Générale du RIOB à La Martinique au printemps 2004.



LE RENFORCEMENT DU SITE INTERNET :

- www.riob.org
- www.inbo.news.org
- www.rioc.org

Ce site offre un accès en quatre langues (français, anglais, espagnol, portugais) à :

- une présentation générale du RIOB,
- la déclaration d'adhésion et les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée de (2000) à Zakopane,
- la liste des organismes membres,
- la charte d'organisation et de fonctionnement,
- les informations de l'Assemblée Générale de Québec (Mai 2002),
- les résolutions finales des Assemblées Générales de Morelia 96 (Mexique), de Valencia 97 (Espagne), de Salvador 98 (Brésil) et de Zakopane 00 (Pologne),
- les textes officiels publiés par le Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin RELOB (Brasilia, Bogota, Mendoza et Foz do Iguazu) et lors des rencontres des Organismes de Bassin d'Amérique Centrale et des Caraïbes (Guatemala),
- la déclaration de Varsovie et le projet des statuts du nouveau Réseau Régional des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) suite à la Réunion Constitutive de Juin 2001 en Pologne, et à l'Assemblée Générale de Sinaïa en Roumanie (Février 2002)
- les statuts, études préalables et déclarations finales des Assemblées Générales constitutives du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) Mars et Juillet 2002 – Dakar-, et du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (MED INBO) Juillet 2002 - Marseille et Novembre 2002 - Madrid

- les comptes rendus et recommandations des journées et ateliers internationaux :
 - * Morelia (systèmes d'information),
 - * Constanza (schémas directeurs),
 - * Valencia (financement),
 - * Paris (participation des usagers)
 - * La Haye (l'eau dans les rivières)
 - * Megève (L'eau en Montagne)
 - * Madrid (gestion des organismes de bassin)

Il présente également dans des «ateliers thématiques virtuels» des textes présentés par les organismes-membres et les synthèses qui en ont été extraites :

- (les relations des organismes de bassin avec les Autorités,
- (la prévention des risques naturels et accidentels,
- (la gestion des fleuves partagés,
- (le monitoring des ressources et des usages,
- (la participation des usagers à la gestion de l'eau,
- (l'élaboration des schémas directeurs,
- (le financement des organismes de bassin
- (la gestion des eaux souterraines et des écosystèmes aquatiques

Le site donne également accès aux documents constituant le « **Programme Associé - développer les organismes de bassin dans le monde** » élaboré en liaison avec le «**Global Water Partnership** » (GWP).

Il présente une nouvelle rubrique sur l'actualité des organismes de bassin et les événements à venir intéressant pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (« nos prochains rendez-vous »). De nombreuses présentations par pays sont également diffusées en ligne.

Il permet aussi de télécharger :

- ⊕ les fiches d'information sur les organismes-membres et les experts du RIOB,
- ⊕ les formulaires d'inscription aux manifestations du RIOB,

ainsi que l'intégralité des textes publiés dans « La Lettre du RIOB » depuis l'origine du réseau - n° 1 à 10.

⊕ un lien est établi avec le site du III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto (Japon) en Mars 2003 ainsi que ceux des Conférences de Bonn (Allemagne) en Décembre 2001, Megève en Septembre 2002, Madrid en Novembre 2002, ainsi qu'aux conférences de Mexico et Monterrey – (Mexique) d'Octobre et Novembre 2002 et de Delft (UNESCO).

En liaison avec l'Académie de l'Eau s'est poursuivie l'animation d'un forum de discussion, sur la gestion des fleuves partagés.



EDITION DE LA « LETTRE DU RIOB »

Le n°11 de la « Lettre du Réseau » a été publié fin Décembre 2002, en trois langues et à 10.000 exemplaires :

TM Ce dernier numéro fait l'objet également, comme les précédents, d'une publication intégrale en ligne sur le site Internet du RIOB.

TM Il présente notamment les nouveaux statuts du CEENBO, du MED INBO et du RAOB, le programme associé RIOB/GWP, les comptes rendus des conférences de Megève, Madrid et Thonon, et de l'Assemblée Générale de Québec, ainsi que tous les articles écrits par les organismes membres sur l'actualité de l'eau dans leur pays.



« AQUADOC - INTER »

Le projet « Aquadoc-Inter » permet désormais l'échange par Internet de la documentation institutionnelle, économique et technique disponible entre les organismes de bassin et les administrations centrales membres du RIOB.

Le système s'appuie, dans chacun des pays intéressés volontaires, sur un Centre Documentaire Relais National qui l'alimente d'informations certifiées et standardisées mises à la disposition des utilisateurs du monde entier sur le serveur télématique commun.

L'Office International de l'Eau, intervenant comme Secrétariat Technique Permanent du RIOB et CDRN français, a élaboré le système d'exploitation qui ordonne les informations et les documents de façon rigoureuse et qui est doté d'outils de recherche d'information multilingue.

C'est un système dynamique qui autorise des échanges, des débats en direct, la diffusion de nouvelles brèves, etc.

Il permet de suivre les informations nouvelles chargées sur le système, grâce au dispositif « VIGIE ».

Des moteurs de recherche multilingue (anglais, français, espagnol, italien, portugais, allemand, polonais, hongrois et bientôt roumain et tchèque) sont progressivement mis en service. Une question posée en une langue est interprétée par le système pour aller chercher les informations adéquates dans les autres langues. Au prix d'un renforcement des dictionnaires spécifiques à l'eau dont ils seront enrichis, leur efficacité dans la recherche d'informations croît rapidement.

Les informations rassemblées sont traitées par les moteurs au format texte, html, RTF si des images sont intégrées (reconnaissance optique de caractères -OCR- ou documents électroniques en format traitement de texte).

La présentation des documents s'effectue avec le titre, le degré de pertinence par rapport à la question, le pays "fournisseur", sa date et le poids de l'information en Ko.

L'adoption d'une "Norme standardisée d'échange d'information documentaire" facilite l'alimentation du système en tout point à partir des CDRN.

En 2002, outre la participation coordonnée au projet SEMIDE, qui en est le pendant en Méditerranée, AQUADOC a été développé principalement :

- en Europe : Pologne, Hongrie, République Tchèque et Roumanie, France,
- en Amérique Latine : Brésil et Mexique.

Les CDRN hongrois, polonais, roumain fonctionnent et sont reliés entre eux et avec le CDRN français qui fonctionne depuis 3 ans comme test du système.

Les CDRN brésiliens et mexicains (CICA) sont en phase d'initiation.

Un retard important a cependant été pris en 2002, du fait du gel des crédits COCOP du Ministère français des Affaires Etrangères.

PREPARATION DU IIIEME « WORLD WATER FORUM » DE KYOTO (MARS 2003)

Le RIOB a été officiellement invité par les Autorités japonaises, le Conseil Mondial de l'Eau et le Global Water Partnership à contribuer aux travaux préparatoires du Forum du III^{ème} WWF en Mars 2003.

Le Secrétariat Technique Permanent a participé aux réunions à Bruxelles et au Japon pour le lancement du Forum Virtuel de l'Eau sur Internet et la préparation d'un Atelier sur la gestion de l'eau dans les rivières qui sera organisé et animé par le RIOB le 20 Mars 2003 à Shiga.

Tous les textes de cet Atelier du RIOB seront disponibles sur Internet.

Les contacts ont également été pris avec le Secrétariat International de l'Eau de Montréal pour un colloque commun le 18 Mars 2003 à Kyoto sur la participation de la Société Civile dans le cadre du village des citoyens de l'Eau.

LANCEMENT AVEC LE GWP DU « PROGRAMME ASSOCIE »

Le STP a également lancé avec le « Global Water Partnership » le « Programme associé pour le renforcement des organismes de bassin dans le monde », dont le texte définitif a été approuvé, d'abord, à titre de document de travail, durant le WorldWater Forum de La Haye en mars 2000, puis, officiellement, par les instances du GWP durant la Semaine de l'Eau de Stockholm et enfin par l'Assemblée Générale du RIOB à Zakopane en Octobre 2000.

Le texte du Programme Associé est disponible sur le site Internet du RIOB.

En 2002, le Secrétariat a assuré la finalisation des 4 objectifs prioritaires, ainsi que l'animation du programme dans les pays intéressés, afin d'initier les 64 projets qui ont été présentés au Comité Mixte de Pilotage qui s'est tenu à Paris fin Avril 2002 et approuvés par l'Assemblée Générale de Québec.

Il a engagé à la Haye une négociation avec le Gouvernement Hollandais pour un soutien au 1^{er} objectif sur les jumelages.



SOUTIEN AUX RESEAUX REGIONAUX : AMERIQUE LATINE, EUROPE CENTRALE, AFRIQUE , MEDITERRANEE

A l'automne 2002, les porteurs des projets pré-sélectionnés ont été sollicités pour préparer les dossiers détaillés de présentation aux bailleurs de fonds.

Deux propositions ont été déposées au titre des appels d'offres européens : MEDA II et Leonardo De Vinci.

Le Secrétariat Technique Permanent a également participé à la préparation de l'initiative type 2 de l'Union Européenne sur les fleuves transfrontaliers en Afrique dans le cadre de la préparation du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg.

En Europe Centrale, le STP a animé l'Assemblée Générale Constitutive du CEENBO (Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale), qui s'est tenue avec succès en Février 2002 à Sinaia (Roumanie), ainsi qu'à la première réunion du Bureau du CEENBO en Roumanie également, fin Novembre 2002.

Il a apporté son appui à la création du Secrétariat régional au sein de la Société Nationale Roumaine APELE ROMANE.

Suite à la réunion préparatoire de Marseille (Juillet 2002), l'Assemblée Constitutive de Madrid (Novembre 2002) a décidé la création d'un nouveau réseau régional en Méditerranée MED-INBO, en liaison avec le GWP (MED-TAC), dont le secrétariat sera assuré par la Confédération Hydrographique espagnole du Jucar à Valence.

Ces réunions ont été l'occasion d'une présentation du Programme Associé RIOB / GWP en vue de promouvoir l'émergence de nouveaux projets.

Le « Programme Associé » a été également présenté durant le séminaire sur l'eau de la Banque Mondiale. Cette mission en Amérique du Nord a été également l'occasion d'une promotion devant l'Organisation des Etats Américains à Washington ainsi qu'à la Commission du Développement Durable (CDD) et aux Agences des Nations Unies à New York.



AUTRES ACTIVITES

En 2002, le STP a poursuivi sa collaboration avec la « task force-eau » de l'UNESCO à la rédaction du chapitre sur le partage de l'eau du « World Water Development Report » faisant le bilan de l'action de l'ensemble des Agences des Nations Unies dans ce domaine depuis la Conférence de Rio en 1992 . (Rio + 10), ainsi qu'au titre des programmes « HELP » et « PCC.P » (notamment conférence de Delft en Novembre 2002) dont le STP a présidé une des séances de travail.

Il a participé aux études de cas sur les grands fleuves transfrontaliers poursuivies par l'Académie de l'Eau.

Il a lancé avec la Banque Mondiale une enquête auprès des organismes-membres du RIOB visant à proposer une typologie des organismes de bassin dans le monde.

Un accord de coopération a été signé entre le RIOB et le SEMIDE.

Il a contribué comme membre du Comité d'organisation à la Conférence Internationale sur la gestion des eaux par bassin qui a été organisée à Madrid en Novembre 2002 à l'invitation des Autorités espagnoles.

Il a été partenaire, dans le cadre de «l'Année internationale des montagnes» de la Conférence de Megève (France) sur la gestion des hauts bassins-versants en Septembre 2002 qui a réuni plus de 470 participants.

Enfin, en liaison avec la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Lemman (CIPEL), l'Agence française de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Académie de l'Eau, il a organisé l'Assemblée Constitutive du Réseau des Organismes de Bassins Transfrontaliers qui a réuni 120 participants à Thonon les Bains les 25 et 26 Novembre dernier.



**BILAN D'ACTIVITES
- 2003 -**

Les activités relatives à la tenue du Secrétariat Technique Permanent du RIOB ont porté sur :

1. L'animation générale du Réseau avec l'information des membres sur les différentes manifestations, et la gestion administrative ;
2. La participation au IIIème Forum Mondial de l'Eau (WWF) qui s'est tenu à Kyoto et Shiga au Japon en Mars 2003. On trouvera ci-joint en annexe :
 - Le programme de l'atelier du 20 Mars 2003 (Annexe 1)
 - Les recommandations du RIOB (Annexe 2)D'autres informations sur cette manifestation sont disponibles sur le site internet du RIOB
3. Les réunions du Bureau de liaison :
 - à Shiga (Japon) le 21 Mars 2003
 - à la Martinique du 15 au 18 Juin 2003, cf. en annexes 3 et 4 les thèmes abordés lors de ces deux réunions
 - à Alger les 12 et 13 Décembre 2003
4. La coordination avec le GWP pour la promotion du programme associé GWP-RIOB, y compris une mission à Washington et New York (contacts Nations Unies et Banque Mondiale).
5. Des contacts avec les réseaux régionaux :
 - Missions au Mexique pour le réseau Amérique Latine en Octobre 2003
 - Mission en Hongrie et Roumanie (Septembre 2003) pour le réseau d'Europe Centrale et Orientale
 - Missions en Afrique : à Ouagadougou fin Octobre 2003 et Addis Abeba en Décembre
 - Missions en Méditerranée pour le réseau Méditerranéen à Valence en Novembre (REMOC – 10 Novembre 2003) – cf. annexe 5
6. Edition de la lettre du Réseau : Une édition en 3 langues (3000 ex. en Français, 7000 ex. en Anglais, 2000 ex. en Espagnol)
7. Développement du site Internet, promotion et communication
8. Divers : le RIOB a été retenu par l'Union Européenne pour animer et coordonner les deux projets suivants (démarrage en fin d'année 2003) :

• ERANET – IWRM

Le projet IWRM.Net va consister à faire un recensement exhaustif des programmes de recherche sur l'eau financés et organisés par les Etats membres et par les Etats candidats, afin d'obtenir une image aussi fidèle que possible des efforts consentis en dehors des crédits européens pour améliorer la connaissance sur l'eau.

A partir de ce recensement et de l'analyse des programmes en cours, un atelier de réflexion rassemblera, en 2004, une cinquantaine de gestionnaires de ces programmes, afin d'examiner les conditions d'échanges, voire de mutualisation, qui pourraient être développées entre ces programmes ; ces passerelles, à définir, pourraient bénéficier du soutien du 6^e Programme Cadre de Recherche européen (schéma ERA-Net), dispositif mis en œuvre pour soutenir la création d'un Espace Européen de la Recherche.

Le projet est piloté par le Réseau International des Organismes de Bassin, et son Comité Scientifique, et sa mise en œuvre opérationnelle est assurée par l'OIEau.

Les enquêtes locales seront sous-traitées par les partenaires habituels de l'OIEau dans les différents pays.

Ce projet, d'une durée de 9 mois, est financé par la Commission Européenne – DG Recherche.

• TWIN BASIN

Le projet TWINBASIN^{XN} consistera en un réseau d'Organisations de Bassin, ouvert aux autres acteurs majeurs (Administrations, Universités, entreprises), pour travailler ensemble à la facilitation des jumelages d'Organisations de Bassin, afin de disséminer les bonnes pratiques et de renforcer les ressources humaines des Organismes.

L'outil ainsi développé s'attachera à la capitalisation du savoir acquis pour le partager ensuite à une plus large échelle ; une attention particulière sera portée sur les relations entre Bassin et recherche, pour renforcer la diffusion des résultats vers les utilisateurs, et pour améliorer son pilotage par la demande.

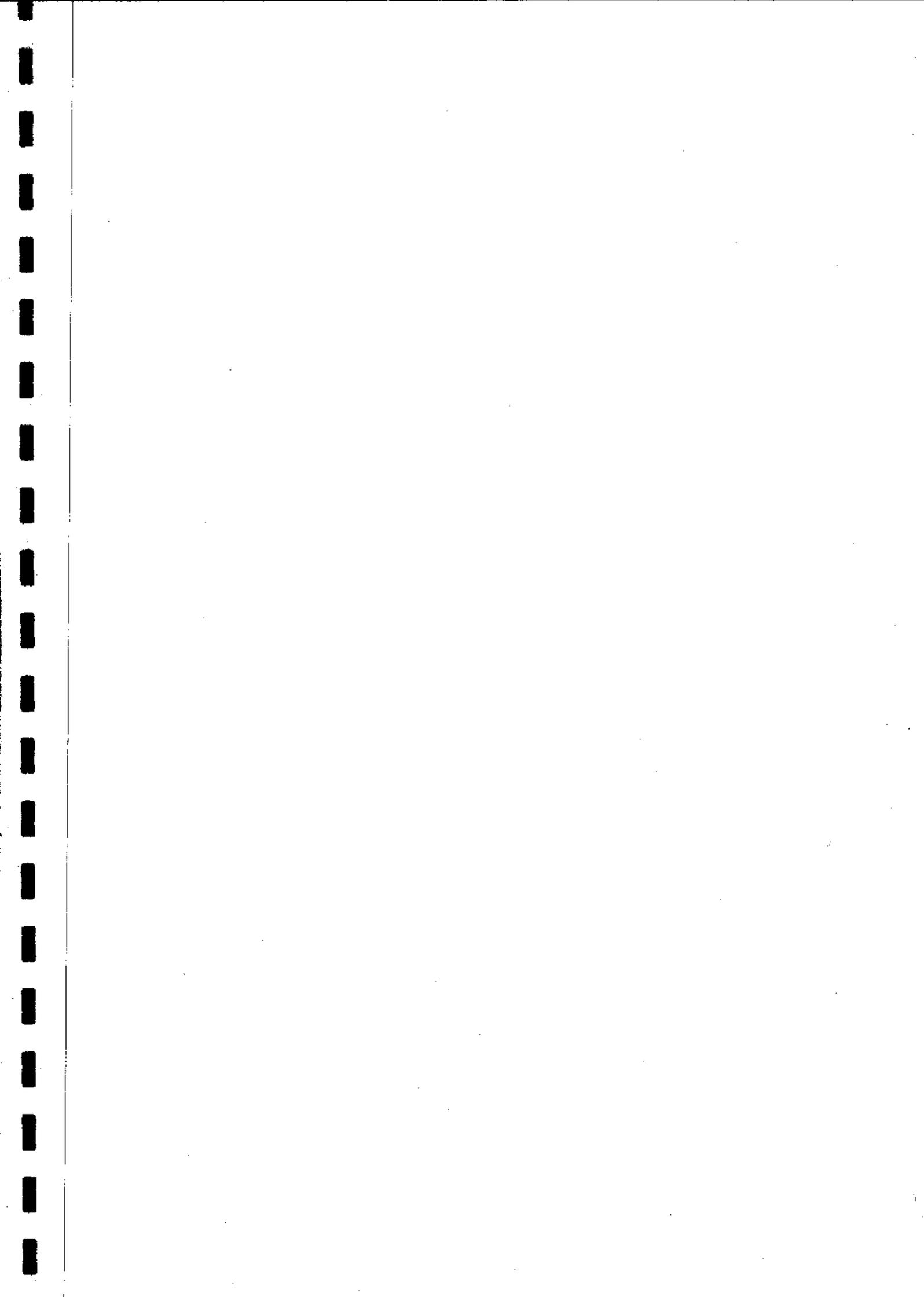
Les résultats du projet comprendront des guides pour monter des jumelages fructueux, des échanges sur des sujets d'actualité (les eaux transfrontalières, la participation du public, la modélisation, le monitoring, ...), des bourses pour faciliter la mobilité des jeunes cadres entre bassins (stages pratiques de 1 à 2 mois), des outils de gestion des connaissances et de formation à distance, etc.

La participation à la communauté TWINBASIN^{XN} sera ouverte : il sera « seulement » nécessaire de signer le protocole TWINBASIN^{XN} (le MoU – Memorandum of Understanding) pour devenir membre (ce qui signifiera toutefois pour le signataire qu'il soutient les principes du projet), puis de participer aux échanges.

Le réseau devrait rassembler 150 membres d'ici 4 à 5 ans ; pour démarrer ses activités, il s'appuiera sur un groupe de 20 membres fondateurs, représentatifs des acteurs concernés :

Coordinateur : International Network of Basin Organisations (France)
Agence de l'Eau Seine Normandie (France)
Office International de l'Eau (France)
Ea – Pôle de l'eau (France)
Confederacion Hidrografica del Jucar – MENBO (Spain)
Department for International Development (UK)
Cap-Net (The Netherlands)
Techware (Italy)
RZGW – Gdansk (Poland)
National Water Authority - OVF (Hungary)
Interstate Coordination Water Commission – ICWC Aral Sea (Uzbekistan)
Jara Tirta I Corporation (Indonesia)
African Network of Basin Organisations (Africa - Niger)
Basin Agency Algerois – Hodna – Soumman (Algeria)
Hydraulic Basin Agency – Sebou (Morocco)
Organisation pour le Mise en Valeur du Senegal – OMVS (Senegal)
Comision Nacional del Agua (Mexico)
Agencia Nacional de Aguas (Brazil)

Le projet a été sélectionné dans le cadre de la priorité « Global change and ecosystems » du 6^e Programme Cadre de Recherche Européen, lors de son 1^{er} appel à propositions ; le financement européen du projet couvrira les dépenses de fonctionnement du réseau (déplacements, développement des outils, bourses, ...), pour une durée de 48 mois.





RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

**BUDGET PREVISIONNEL 2004
DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT**

I) DEPENSES

EN EUROS

ANIMATION DU RESEAU - INFORMATION DES MEMBRES - GESTION ADMINISTRATIVE

- 5 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j ⁽¹⁾	3.361,50 €	
- 10 jours x ingénieur	x 570,92 €/j ⁽¹⁾	5.709,20 €	
- 10 jours x assistant / traducteur	x 304,90 €/j ⁽¹⁾	3.049,00 €	
- Téléphone + fax + mailing		1.000,00 €	
♦ S/TOTAL ANIMATION GENERALE		13.119,70 €	13.119,70 €

**DEPLACEMENTS OFFICIELS DU PRESIDENT OU DE MEMBRES DU BUREAU
RECEPTION DES AUTORITES**

- per diem x 15 j	x 180,00 €/j (moyen)	2.700,00 €	
- voyages x 3	x 1.300,00 € (moyen)	3.900,00 €	
- frais de receptions	x 1.500,00 €	1.500,00 €	
♦ S/TOTAL RECEPTIONS OFFICIELLES		8.100,00 €	8.100,00 €

**REUNIONS DU BUREAU DE LIAISON :
MONTREAL (Québec)⁽²⁾ (Mai 2004) et
DAKAR (Sénégal)⁽³⁾ (Octobre 2004) (à confirmer)**

Préparations

- 3 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j	2.016,90 €	
- 3 jours x ingénieur /d de com.	x 570,92 €/j	1.712,76 €	
- 5 jours x assistante / traducteur	x 304,90 €/j	1.524,50 €	
- Télécommunication	x 500,00 €	500,00 €	
♦ S/Total par réunion		5.754,16 €	
♦ S/Total pour 2 réunions x 2		11.508,32 €	11.508,32 €

Participation à la réunion de Montréal⁽²⁾ :

- 4 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j	2.689,20 €	
- 4 jours x d de com.	x 570,92 €/j	2.283,68 €	
- Per diem 4 jours x 2 personnes	x 180,00 €/j	1.440,00 €	
- Déplacements aériens : 1.300,00 €/v x 2 personnes		2.600,00 €	
- Frais forfaitaires x 2	x 152,45 €/v ⁽¹⁾	304,90 €	
- Location véhicule	x 114,34 €/j x 4 j	457,36 €	
♦ S/Total Bureau 1		9.775,14 €	9.775,14 €

Participation à la réunion de Dakar⁽³⁾

- 5 jours x directeur de projet		3.361,50 €	
- 5 jours x ingénieur ou expert		2.854,60 €	
- 5 jours x d de com.		2.854,60 €	
- Déplacements internationaux			
- 1500,00 €/v x 3 personnes		4.500,00 €	
- Per diem x 5 jours x 3 personnes	x 180,00 €/j	2.700,00 €	
- Frais forfaitaires x 3 personnes	x 152,45 €/v	457,35 €	
♦ S/Total Bureau 2			
		14.028,05 €	14.028,05 €

(x) y/c nuit samedi pour tarif aérien préférentiel

(1) Barème du Ministère des Affaires Etrangères 2003/2004

(2) Couplé avec la réunion du Comité des Experts du RIOB

(3) Couplé avec l'Assemblée Générale du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers

☐ **REUNIONS DE BUREAU DE LIAISON (suite)**

• Compte-rendu et suivi		
- 2 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j	1.344,60 €
- 2 jours x ingénieur / d de com.	x 570,92 €/j	1.141,84 €
- 2 jours x assistant / traducteur	x 304,90 €/j	609,80 €
- Télécommunication	x 150,00 €	150,00 €
♦ S/Total par réunion		3.246,24 €
♦ S/Total pour 2 réunions		6.492,48 €
♦ <u>S/TOTAL POUR REUNIONS DE BUREAU 2004</u>		<u>41.803,99 €</u>

☐ **VI^{ème} ASSEMBLEE GENERALE MONDIALE
LA MARTINIQUE (FRANCE) 24-28 JANVIER 2004**

• Préparation		
- 5 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j	3.361,50 €
- 10 jours x ingénieur / d de com.	x 570,92 €/j	5.709,20 €
- 10 jours x assistants et traducteurs	x 304,90 €/j	3.049,00 €
• Participation et animation des sessions à La Martinique		
- 8 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j	5.378,40 €
- 8 jours x ingénieur x 2	x 570,92 €/j	9.134,72 €
- 8 jours x directeur de com.	x 570,92 €/j	4.567,36 €
- déplacement international	x 600,00 €/v x 4 per.	2.400,00 €
- per diem forfait moyen	x 160,00 €/j x 32 j	5.120,00 €
- frais annexes forfaitaires	x 152,45 €/p x 4 pers.	609,80 €
- Location de véhicule	x 114,34 €/j x 4 j	457,36 €
• Elaboration, édition, transport de documents		
		1.000,00 €
• Rédaction et envoi des communiqués/déclarations		
- 2 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j	1.344,60 €
- 4 jours x assistant / traducteur	x 304,90 €/j	1.219,60 €
• Suivi des décisions		
- 3 jours x directeur de projet	x 672,30 €/j	2.016,90 €
- 5 jours x assistant et traducteur	x 304,90 €	1.524,50 €
• Forfait pour frais de téléphone + fax + mailing d'invitation		
		1.000,00 €
♦ <u>S/TOTAL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2004</u>		47.892,12 €
		<u>47.892,14 €</u>

□ PROMOTION DU PROGRAMME ASSOCIE GWP / RIOB

➔ **COORDINATION AVEC LE GWP**

● **Mise en forme des documents**

- 2 jours x directeur de projet	x	672,30 €/j	1.344,60 €
- 5 jours x ingénieur	x	570,92 €/j	2.854,60 €
- 5 jours x traducteur	x	304,90 €/j	1.524,50 €

● **Comité directeur du Programme (Stockholm)**

- 3 jours x directeur de projet	x	672,30 €/j	2.016,90 €
- Déplacement x 1	x	1.050,00 €	1.050,00 €
- Per diem x 3 jours	x	180,00 €/j	540,00 €
- Frais annexes forfaitaires	x	152,45 €/v	152,45 €
◆ S/Total promotion AP/GWP			9.483,09 €

➔ **MISSION A WASHINGTON ET NEW YORK (USA)**

Banque Mondiale - Banque Inter-Américaine - Nations-Unies

● **Préparations**

- 2 jours x directeur de projet	x	672,30 €/j	1.344,60 €
- 2 jours x assistante	x	304,90 €/j	609,80 €

● **Mission sur place**

- 11 jours x directeur de projet	x	672,30 €/j	7.395,30 €
- Per diem x 11 jours	x	243,00 €/j	2.673,00 €
- Déplacement international x 1		1.000,00 €/j	1.000,00 €
- Frais forfaitaires annexes	x	152,45 €/v	152,45 €

● **Compte-rendu**

1 jour x directeur de projet	x	672,30 €/j	<u>672,30 €</u>
◆ S/Total USA / mission			13.847,45 €

◆ **S/TOTAL PROGRAMME ASSOCIE RIOB /GWP** 23.330,54 € **23.330,54 €**

□ SOUTIEN AUX ACTIVITES DES RESEAUX REGIONAUX ET SPECIALISES

- a) Afrique : 3 missions (RAOB)⁽⁴⁾
- b) Amérique Latine : Brésil + Mexique
- c) Europe Centrale et Orientale : Roumanie + Pologne
- d) Méditerranée : Maroc + Espagne
- e) Réseau des Organismes de Bassins Transfrontaliers :
Pour mémoire Dakar + Roumanie
- f) Comité des Experts du RIOB - Montréal

TOTAL PREVISIBLE DE 10 MISSIONS EN 2004

● **Préparation en France/mission**

- 3 jours x directeur de projet	x	672,30 €/j	2.016,90 €
- 3 jours x assistante /traducteur	x	304,90 €/j	<u>914,70 €</u>
◆ S/Total préparation (a)			2.931,60 €

● **Mission sur place (standard – moyen/mission)**

- 4 jours x directeur de projet	x	672,30 €/j	2.689,20 €
- Per diem x 3 jours	x	180,00 €/j	540,00 €
- Voyages internationaux		1.300,00 €/v	1.300,00 €
- Frais forfaitaires	x	152,45 €/v	<u>152,45 €</u>
◆ S/Total mission sur place (b)			4.681,65 € mission

◆ **S/Total par mission standard (a + b)** 7.613,25 € mission

◆ **S/TOTAL POUR APPUI AUX RESEAUX REGIONAUX X 10 MISSIONS** **76.132,50 €**

(4) en plus de l'AG du Réseau des Organismes de Bassins Transfrontaliers à Dakar

□ EDITION DE LA LETTRE DU RESEAU

Une seule édition 2003 en trois langues

1) Relance rédacteurs et mise en forme (version française)

Relecture en 3 langues

- 30 jours x assistant	x	304,90 €	9.147,00 €
- 15 jours x ingénieur	x	570,92 €	8.563,80 €
- 5 jours x directeur de projet	x	672,30 €	3.361,50 €
◆ Sous-Total (1)			21.072,30 €

2) Traductions sous-traitées (p. dactylographiées)

- Espagnol 60 p x 45 € HT	}	
- Anglais 60 p x 45 € HT	}	5.400,00 €

3) Maquette et mise sur Web - 3 versions

de 48 pages/imprimées - HT 5.800,00 € HT

4) Flashage 3 versions - HT 1.700,00 € HT

5) Impression - 12.000 ex.

ex français 3.000 ex = 3.000,00 € HT	}	
ex anglais 7.000 ex = 4.500,00 € HT	}	11.000,00 € HT
ex espagnol 2.000 ex = 2.500,00 € HT	}	
Frais de port 1.000,00 € HT		

◆ **Sous-Total (2+3+4+5) TTC (TVA : 19,60 %)** 28.584,40 €

6) Mailing - 8.500 envois

- 5 jours x assistant	x	304,90 €/j	1.524,50 €
- 1.300 ex x 1,22 € France			1.586,00 €
- 3.500 ex x 2,02 € Europe + PECO			7.070,00 €
- 3.700 ex x 2,51 € monde			9.287,00 €
◆ S/Total mailing (6)			19.467,50 €

◆ **S/TOTAL LETTRE DU RIOB 2003** 69.124,20 € **69.124,20 €**

□ DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET - <http://www.riob.org>

Organisation des forums et animation du site

- 3 jours x directeur de projet	x	672,30 €/j	2.016,90 €
- 10 jours x webmaster	x	570,92 €/j	5.709,20 €
- 2 jours x informaticien	x	570,92 €/j	1.141,84 €
◆ <u>S/TOTAL WEB</u>			8.867,94 €

□ PROMOTION - COMMUNICATION ET PRESSE

- 10 jours x directeur de com.	x	570,92 €/j	5.709,20 €
- Télécommunication	x	150,00 €	150,00 €
- Déplacement pour mémoire (AG La Martinique + Bureau AG Dakar)			
- Mailing de presse pour mémoire (cf La Lettre du Réseau + AG)			

◆ **S/TOTAL « RELATIONS PRESSE »** 5.859,20 € **5.859,20€**

□ DEPENSES TOTALES 2004 DU SECRETARIAT TECHNIQUE

■ Animation générale	13.119,70 €
■ Réceptions officielles	8.100,00 €
■ Réunions du Bureau de Liaison x 2	41.803,99 €
■ VI ^{ème} Assemblée Générale – La Martinique	47.892,14 €
■ Promotion et animation du AP/GWP	23.330,54 €
■ Appui et animation des Réseaux Régionaux	76.132,50 €
■ Edition de la Lettre du RIOB n° 12	69.124,20 €
■ Développements Internet	8.867,94 €
■ Promotion Presse	5.859,20 €
◆ <u>DEPENSES PREVISIONNELLES TOTALES 2004</u>	<u>294.230,21 €</u>
◆ <u>ARRONDI A</u>	<u>290.000,00 €</u>

(1) *Barème du Ministère français des Affaires Etrangères*

(5) *Les activités bénéficiant à des pays tiers hors Union Européenne la convention est établie en suspension de TVA et hors frais d'organisation locale des réunions (Bureau, Assemblée Générale) sont pris en charge directement par les Autorités invitantes.*

□ RECETTES PREVISIONNELLES 2004

▲ COTISATIONS 2003 40 x 1.000 Euros	40.000,00 €
▲ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (FNSE)	150.000,00 €
▲ Ministère français des Affaires Etrangères	50.000,00 €
▲ Autofinancement STP et autres recettes sur projet (animation/expertise)	50.000,00 €

RECETTES TOTALES POUR L'ANNEE 2004 **290.000,00 €**



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

Paris, le

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Je vous confirme que le Bureau de Liaison du RIOB vous a désigné comme Commissaire aux Comptes de l'Association, lors de sa réunion du mois de Juin dernier à La Martinique.

Cette désignation par le Bureau est conforme au relevé de conclusions de la dernière Assemblée Générale de 2002 à Québec, elle porte sur les exercices comptables 2002 et 2003.

Je vous remercie de présenter vos rapports officiels sur ces deux derniers exercices lors de la prochaine Assemblée Générale à La Martinique le Lundi 26 Janvier 2004 en fin de matinée.

L'Assemblée aura aussi à se prononcer sur la prorogation de votre mandat pour les trois prochaines années 2004, 2005 et 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire aux Comptes, en mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Henri LIMOUZINEAU
Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.
Résidence Sylvestre
34, rue Ferdinand Buisson
87038 LIMOGES CEDEX

Jean-François DONZIER
Secrétaire Technique Permanent
Réseau International des Organismes de Bassin

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. : + (33) 1.44.90.88.60 - Fax : + (33) 1.40.08.01.45 - E.mail : riob2@wanadoo.fr



KPMG Entreprises

Vienne/Limousin
Bureau de Limoges
34 rue Ferdinand Buisson
87038 Limoges Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
limoges@kpmg.fr
Site internet : www.kpmg.fr

Notre réf HL/MC/651

R.I.O.B.
Monsieur Donzier
21 rue de Madrid
75008 Paris

Personnel et confidentiel

jeudi 22 mai 2003

Monsieur le Directeur Général,

Nous tenons à vous remercier de nous avoir consulté pour une mission de commissariat aux comptes de l'association Réseau International des Organismes de Bassin (R.I.O.B.) pour les exercices 2003 à 2008.

Nous avons le plaisir de vous faire part des modalités de mise en œuvre de notre mission, selon le plan suivant :

1. L'association
2. Vos attentes
3. Notre mission
4. Le budget et les intervenants.

Nous nous engageons à vous apporter la meilleure qualité de service et restons bien entendu à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Henri Limouzineau
Associé



KPMG S.A.
a member firm of KPMG International,
a Swiss non-operating association

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de
l'Ordre à Paris sous le
n° 14-30080101 et
à la Compagnie
des Commissaires
aux Comptes de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

Capital : 5 497 130 €.
Code APE 741 C
775726417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

1 L'association

Le R.I.O.B. est une association loi 1901 qui a principalement pour ambition :

- de développer les relations entre les organismes chargés de la gestion des ressources en eau,
- de faciliter l'élaboration d'outils de connaissance et de gestion des ressources en eau,
- de développer la formation et l'information des acteurs de la gestion de l'eau.

Son financement est essentiellement composé de cotisations des adhérents. Le budget annuel actuel des produits est d'environ 40 000 à 50 000 €.

2 Vos attentes

Vous souhaitez avoir à vos côtés un commissaire aux comptes qui vous apporte avis et conseils de façon régulière tout en exerçant de façon professionnelle sa mission de contrôleur légal.

S'agissant pour nous d'acquiescer et de maintenir une bonne compréhension de votre association sans nous limiter au seul aspect financier, un dialogue actif avec vous est essentiel pour l'efficacité de notre mission.

3 Notre mission

3.1 Aspect légal

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Elle se traduit par l'émission de deux rapports :

- un rapport général donnant notre opinion sur les comptes annuels que vous avez établis,
- un rapport spécial sur les conventions réglementées.

La connaissance acquise de votre association et de son environnement sera mise à profit pour vous apporter des recommandations, des avis et des conseils.

3.2 Phases principales

- Analyse et validation du contrôle interne

Dans cette phase, nos travaux consistent à évaluer votre organisation dans ses procédures, contrôles internes et informations de gestion qui concourent à la fiabilité des comptes annuels.

- Contrôle des comptes annuels

Ce contrôle est réalisé conformément au programme de travail élaboré à l'issue des phases précédentes. Il s'appuie sur les travaux de vos différents services. Il consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous examinons également les conventions réglementées visées par la loi et nous effectuons les vérifications spécifiques prévues par celles-ci.

- Réunion de synthèse et rédaction des rapports

En cours de mission, si cela s'avère nécessaire, et en fin de mission dans le cadre d'une réunion de synthèse, nous vous faisons part de nos remarques et recommandations. Nous recueillons également vos observations. Nous exprimons enfin notre opinion générale sur les états financiers.

4 Le budget et les intervenants

D'après les informations obtenues, compte tenu de la taille de l'association, notre appréciation des travaux à réaliser nous conduit à vous proposer un budget annuel de l'ordre de 2 500 à 3 000 €, voire moins en fonction de l'activité réelle de l'association (hors circonstances exceptionnelles).

Ces montants sont hors taxes et à nos conditions habituelles, hors frais de dossiers au taux de 12 % et hors frais de déplacement éventuels.

Notre cabinet connaît parfaitement les structures associatives, et par son implantation nationale et fortement locale, est à même de répondre aux besoins de l'association.

Les intervenants seraient en principe sous la responsabilité de Monsieur Henri Limouzineau, commissaire aux comptes associé.

jeudi 22 mai 2003

Nous proposons par ailleurs comme commissaire aux comptes suppléant Monsieur François Lambert, 34 rue Ferdinand Buisson 87038 Limoges cedex.

Tous les collaborateurs de notre cabinet intervenant au cours de la mission sont astreints au secret professionnel et s'engagent par avance à ne divulguer ou utiliser pour leur propre compte aucune des informations dont ils auront eu connaissance au cours de la mission.





CONVENTION DE PARTENARIAT



Entre :

l'Office International de l'Eau (OIEau), représenté par son Directeur Général,
Monsieur Jean François DONZIER,

et

le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), représenté par son
Président, Monsieur Pierre BARIL,

il est convenu ce qui suit :

Article 1. Rappel des objectifs statutaires de l'Office International de l'Eau

L'OIEau a pour but, dans le domaine de l'eau :

* de faciliter les échanges entre les différents décideurs, concepteurs, gestionnaires, industriels, formateurs, chercheurs, utilisateurs concernés, pour mieux confronter ensemble leurs problèmes, coordonner leurs actions, diffuser leurs informations ;

* de réunir les compétences et développer les partenariats entre organismes et de conduire des projets et programmes d'intérêt commun et collectif pour mieux répondre aux demandes et aux besoins faisant appel à des savoir-faire multiples et de plus en plus complexes de la « Communauté Internationale de l'Eau ».

Les six missions prioritaires de l'« OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU » sont :

1) diffuser une information fiable adaptée aux besoins de ses différents partenaires,

2) réunir, analyser et rendre facilement disponible la documentation scientifique, technique, économique et institutionnelle sur les différents domaines de l'eau, assurer une veille technologique permettant d'actualiser en permanence et en temps réel les connaissances, de rendre mieux disponible l'information réglementaire et normative, notamment européenne,

3) contribuer à la formation dans les différents métiers de l'eau et faciliter leur adaptation permanente, d'une part aux nouveaux emplois, fonctions et qualifications induits par le progrès technique et, d'autre part, à la variété des contextes locaux, régionaux ou nationaux,

4) permettre l'expression des priorités de la communauté professionnelle et des usagers sur les thèmes d'études et de recherche, participer à l'animation des programmes d'études de portée générale lancée par les Pouvoirs Publics, valoriser les connaissances et diffuser les résultats auprès des utilisateurs intéressés, réaliser accessoirement des études et expérimentations appliquées, en complémentarité et cohérence, avec les établissements spécialisés de recherche et d'enseignement,

5) collaborer aux programmes pour la gestion et la synthèse de données sur la qualité de l'eau, les pollutions, les ressources aquatiques et la protection des milieux,

6) développer des capacités d'expertise et d'évaluation dans ces domaines, notamment en matière juridique, économique et institutionnelle, pour favoriser la création de compétences locales ou régionales et promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays intéressés.

Article 2. Rappel des objectifs statutaires **du Réseau International des Organismes de Bassin**

Le RIOB a pour objet de promouvoir, comme outil essentiel d'un développement durable, la gestion intégrée des ressources en eau par bassin hydrographique. Dans cet objectif le RIOB s'efforce :

- de développer des relations permanentes, entre les organismes chargés d'une telle gestion globale, et de favoriser entre eux les échanges d'expériences et d'expertises ;
- de faciliter l'élaboration d'outils adaptés de gestion institutionnelle et financière, de connaissance et de suivi global des ressources en eau, d'organisation des banques de données, de préparation concertée de schémas directeurs et de programmes d'actions à moyen et long terme ;
- de développer l'information et la formation des élus locaux, des représentants des usagers et des différents acteurs de la gestion de l'eau, ainsi que des dirigeants et des personnels des organismes chargés de la gestion de l'eau par bassin ;
- d'encourager l'éducation des populations sur ces questions ;
- de promouvoir ces principes dans les programmes de coopération internationale ;
- d'évaluer les actions engagées par les organismes-membres et d'en diffuser les résultats.

Les deux parties ont souhaité voir préciser leurs relations dans ce cadre de la présente convention, notamment pour soutenir la création ou le renforcement des organismes de bassin dans le monde.

Article 3. Les missions de l'OIEau comme Secrétaire Technique Permanent du RIOB

L'OIEau a été désigné comme Secrétaire Technique Permanent du RIOB, en application de l'article 10 des statuts de ce dernier et pour une première période de quatre ans renouvelable, lors de l'Assemblée Générale de Zakopane en Pologne, le 3 Octobre 2000.

Il exercera pour le compte du RIOB et sous l'autorité de son Président, les missions suivantes :

1) Prestations de gestion administrative :

- ◆ Préparation des convocations et dossiers des réunions du Bureau de liaison, ainsi que des réunions des Assemblées Générales, notamment des ordres du jour, des projets de budget et des projets de délibérations,
- ◆ Rédaction des comptes rendus des réunions statutaires,
- ◆ Animation du RIOB,
- ◆ Appel des cotisations annuelles, y compris le suivi et les rappels,
- ◆ Comptabilité générale, en liaison avec le Commissaire au Comptes du RIOB,

2) Prestations d'études, d'audit, de formation et de communication :

- Suivi de la réalisation des projets communs en liaison étroite, le cas échéant, avec les membres désignés à cet effet par le Bureau ou l'Assemblée Générale,
- Mise en œuvre de la politique de communication du Réseau et l'animation et le développement du site Internet www.riob.org .

A la demande de bailleurs de fonds bi ou multilatéraux, l'OIEau pourra être amené à assurer, pour le compte du RIOB et en recherchant l'appui et le partenariat de ses Organismes-membres ou des Observateurs permanents, des missions, notamment, d'études, d'audit, d'expertise, d'ingénierie documentaire ou de formation sur les thèmes de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant.

Article 4. Dispositions financières

L'OIEau recherchera directement auprès des bailleurs de fonds bi ou multilatéraux, et notamment auprès des Autorités françaises ou européennes, compte tenu de la localisation du siège du RIOB à Paris, des financements pour mener à bien la réalisations des missions visées à l'article 3 ci-dessus.

Pour les actions qui ne lui seraient pas directement financées, et dans le cadre des budgets votés par l'Assemblée Générale du RIOB, l'OIEau facturera ses prestations au RIOB sur la base du barème convenu avec le Ministère français de Affaires Etrangères ou des conventions ou contrats signés par le RIOB dont l'Office serait sous traitant ou partenaire dans le cadre de consortia. Les prestations qui ne seraient pas réalisées en suspension de TVA, seront soumises à cette taxe selon le régime applicable à chaque cas.

L'OIEau pourra demander au RIOB le remboursement de factures dont il aurait dû avancer le montant dans l'exercice des missions ci-dessus.

Les éventuels litiges portant sur l'application de la présente convention seront réglés à l'amiable entre les signataires ou à défaut soumis à l'arbitrage du Ministère français chargé de la gestion de l'eau.

Article 5. Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée restant à courir sur le mandat de quatre ans donné par l'Assemblée Générale de Zakopane et pourra être reconduite tacitement dans le cas du renouvellement du Mandat de l'OIEau lors de prochaines Assemblées Générales du RIOB.

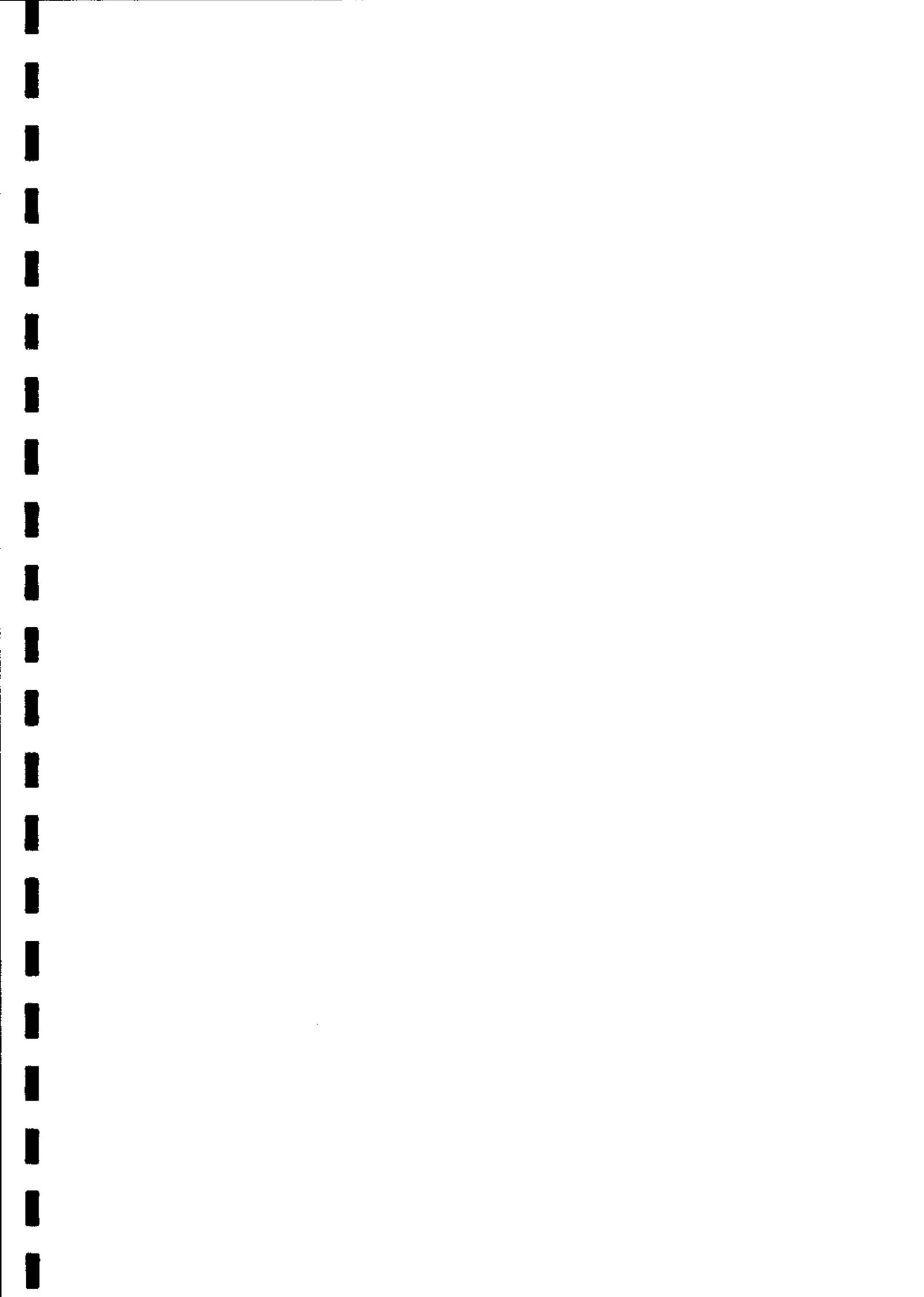
Fait à Paris, le

Pour l'OIEAU

Pour le RIOB

Jean François DONZIER
Directeur Général

Pierre BARIL
Président



**RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN
(R.I.O.B.)**

**SITUATION
AU**

31 DECEMBRE 2003

**RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN
(R.I.O.B.)**

SOMMAIRE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 1 – BILAN ACTIF
- 2 – BILAN PASSIF

C – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

PRODUITS :

Compte tenu de la nature internationale de l'Association, seuls sont enregistrés en produits les cotisations encaissées, par dérogation aux principes comptables habituels.

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1 – BILAN ACTIF

créances : solde de l'étude « Autorité de Bassin du Niger »

2 – BILAN PASSIF

fournisseurs : soldes des prestations dues

C – COMPTE DE RESULTAT

Produits :

- études réalisées	53 457 euros
- cotisations	31 996 euros
produits exploitation	85 453 euros

Charges :

- sous traitance technique	53 457 euros
- autres charges de gestion	23 438 euros
charges exploitation	76 895 euros

D – EFFECTIF : 0

RESEAU INTERNATIONAL DES
ORGANISMES DE BASSINS
(RIOB)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
ACTIF IMMOBILISE	0		0	0
- Créances clients	12 292		12 292	50 000
- Banque	8 096		8 096	18 576
ACTIF CIRCULANT	20 388		20 388	68 576
TOTAL GENERAL	20 388		20 388	68 576

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
- RESULTAT DE L'EXERCICE	8 119	0
CAPITAUX PROPRES	8 119	0
- Fournisseurs et comptes rattachés	12 269	63 001
- Autres dettes		5 575
DETTES	12 269	68 576
TOTAL GENERAL	20 388	68 576

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2003

RESULTAT COMPTABLE	Montants	Exercice précédent
- Production vendue de services	53 457	50 000
- Autres produits	31 996	24 247
PRODUITS D'EXPLOITATION	85 453	74 247
- Autres charges externes	76 895	74 227
CHARGES D'EXPLOITATION	76 895	74 227
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 558	20
- Charges financières	438	20
BENEFICE	8 119	0

**RESEAU INTERNATIONAL DES
ORGANISMES DE BASSIN
(RIOB)**

DETAIL DES COMPTES

ACTIF	31-déc-03	31-déc-02	Variation	% n/n-1
Créances	12 292,00	50 000,00	-37 708,00	-75,42
- Clients	12 292,00	50 000,00	-37 708,00	-75,42
Divers	8 096,70	18 576,73	-10 480,03	-56,41
- 51210000 SOCIETE GENERALE	8 096,70	18 576,73	-10 480,03	-56,41
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 388,70	68 576,73	-48 188,03	-70,27

PASSIF	31-déc-03	31-déc-02	Variation	% n/n-1
Capitaux propres	8 119,60		8 119,60	
- Résultat de l'exercice	8 119,60		8 119,60	
Dettes	12 269,10	68 576,73	56 307,63	-82,11
- Fournisseurs	12 269,10	63 001,80	-50 732,70	-80,53
- 46710000 OIEAU		5 574,93	-5 574,93	-100,00
TOTAL PASSIF	20 388,70	68 576,73	-48 188,03	-70,27

CHARGES	31-déc-03	31-déc-02	Variation	% n/n-1
charges d'exploitation	76 895,71	74 227,23	2 668,48	3,60
Charges externes				
- 61121000 Sous traitance OIE	70 958,06	50 000,00	20 958,06	41,92
- 61180000 Autre Sous traitance		13 001,80	-13 001,80	-100,00
- 62110000 Personnel intérimaire		9 513,08	-9 513,08	-100,00
- 62261000 CAC	3 300,00	0,00	3 300,00	
- 62511000 Frais de déplacement	2 360,74	1 461,13	899,61	61,57
- 62781000 Commissions bancaires	276,91	251,22	25,69	10,23
Charges financières	438,40	20,06	418,34	2 085,41
- 66150000 Agios trimestriels		20,06	-20,06	-100,00
- Pertes de change	438,40		438,40	
TOTAL DES CHARGES	77 334,11	74 247,29	3 086,82	4,16

PRODUITS	31-déc-03	31-déc-02	Variation	% n/n-1
Produits d'exploitation	85 453,71	74 247,29	11 206,42	15,09
- 70612000 Assistance technique internat.	53 457,36	50 000,00	3 457,36	6,91
- 75810000 Cotisations	31 996,35	24 247,29	7 749,06	31,96
TOTAL DES PRODUITS	85 453,71	74 247,29	11 206,42	15,09